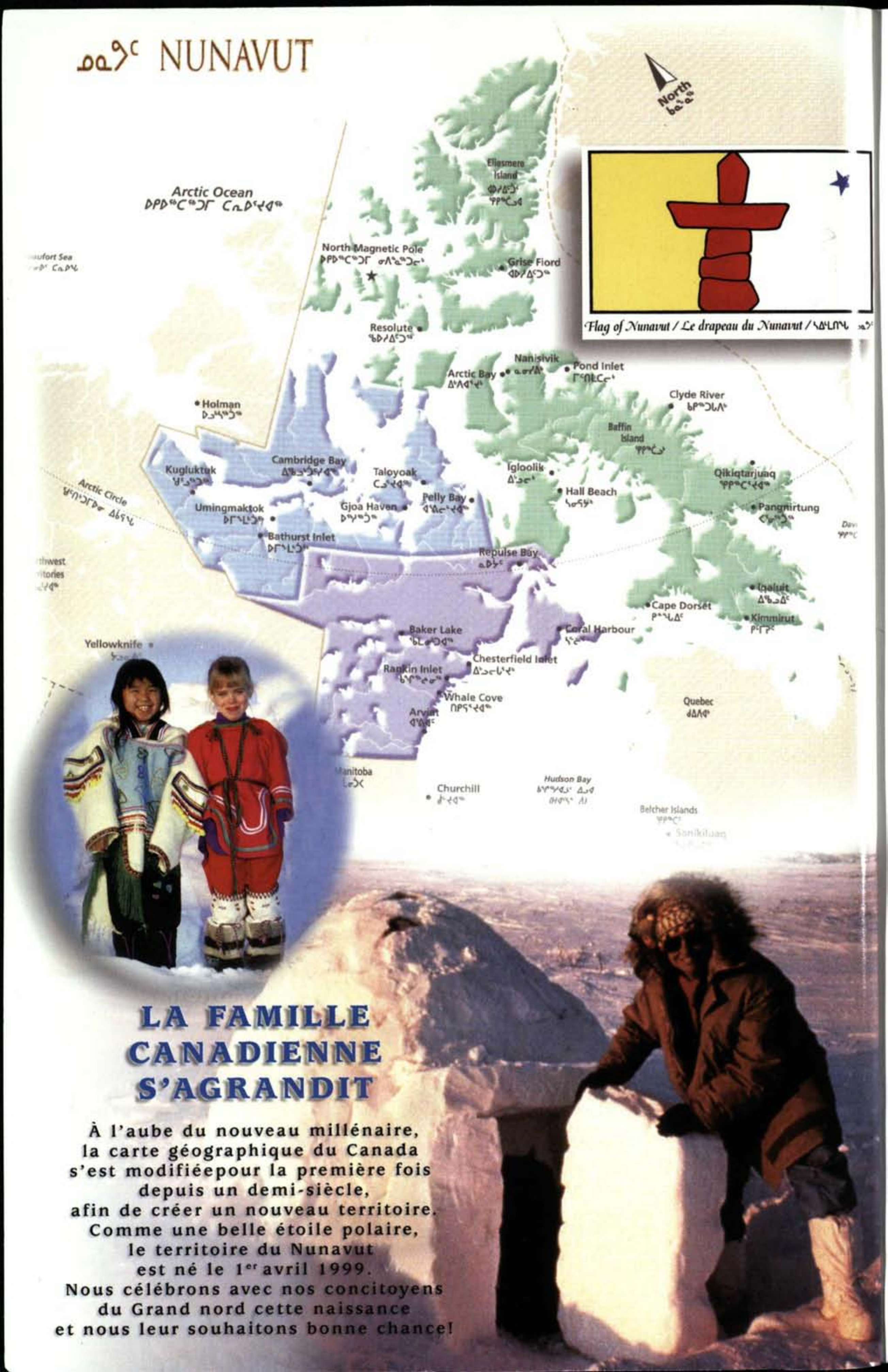
Cité libre

La voix québécoise pour le libéralisme et l'unité canadienne

- Quand la presse désinforme
- Médias québécois et nationalisme
- Misère universitaire au Québec
- Être ou ne pas être... un peuple



VOLUME XXVII • NUMÉRO 3 • ÉTÉ 1999 • 5,95 $



Flag of Nunavut / Le drapeau du Nunavut

LA FAMILLE CANADIENNE S'AGRANDIT

À l'aube du nouveau millénaire,
la carte géographique du Canada
s'est modifiéepour la première fois
depuis un demi-siècle,
afin de créer un nouveau territoire.
Comme une belle étoile polaire,
le territoire du Nunavut
est né le 1er avril 1999.
Nous célébrons avec nos concitoyens
du Grand nord cette naissance
et nous leur souhaitons bonne chance!

DANS CE NUMÉRO...



C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons ce numéro entièrement réalisé par les rédacteurs invités, Marc Angenot et Nadia Khouri. Avec cette formule, *Cité libre* innove et s'enrichit de l'apport de sang nouveau. Nous sommes très reconnaissants à Nadia et Marc d'avoir si aimablement accepté d'assumer ce défi et les en remercions chaleureusement. Nous espérons pouvoir renouveler l'expérience, à l'occasion, avec les mêmes ou d'autres rédacteurs invités. Bonne lecture à tous !

Max et Monique Nemni
Directeurs de *Cité libre*

Nos remerciements chaleureux à Robin Arguin pour son appui et sa grande compétence en matière de travail éditorial.

Marc Angenot et Nadia Khouri
Rédacteurs invités

DANS CE NUMÉRO...

Cité libre
Casier postal 1147, Succursale « B », Montréal, QC H3B 3K9
Renseignements : (514) 868-0183 Fax : 868-6554
Courrier électronique : citelib@microtec.net
Site internet : http://www.citelibre.com
Dépôt légal : 1er trimestre 1995 ISSN : 1183-7144 Envoi de Poste Publication, Numéro d'enregistrement n° 09379



Les médias québécois et la Pensée unique

MARC ANGENOT ET NADIA KHOURI

On remplirait une vaste bibliothèque avec les livres parus depuis 20 ans sur l'état et l'évolution des médias dans le monde, particulièrement dans nos pays surdéveloppés. Dans ces livres abondent, hélas, les analyses pessimistes et les sombres pronostics: « déclin de l'information », « manipulation de l'opinion », « désinformation », « lavage de cerveaux », « tyrannie de l'image », « tyrannie du commercial ». On n'a qu'à en feuilleter quelques-uns pour relever de telles formules, illustrées de données abondantes. Les difficiles conquêtes de la liberté de la presse semblent, à la fin de ce siècle, menacées de tous côtés. De l'extérieur par la censure : celle, traditionnelle, des appareils gouvernementaux et militaires, et celle, plus récente, réclamée de toutes parts par des lobbies de droite et de gauche au nom d'intégrismes religieux ou au nom de minorités victimisées; par les progrès aussi d'un « nouvel ordre mondial de l'information », centré sur l'industrie médiatique américaine, qui marginalise et étouffe les points de vues critiques ou simplement différents. De l'intérieur, ces conquêtes sont mises en péril par le conformisme croissant, lié à la recherche obsessionnelle de la rentabilité, et par un sensationnalisme tout aussi croissant, car les deux vont de pair: le sensationnalisme comme ultime règle éthique, qui permet de traiter successivement, avec le même degré d'hystérie déformatrice et la même absence de recul et de jugement, la très « morale » et si grave « affaire » Monica Lewinski et le triomphalisme Rambo-technologique des bombardements sur la Serbie.

Il est vrai, comme le rappelle dans ce numéro Jacques de Guise, qu'aucun public n'avale automatiquement ce qu'on lui programme et n'adhère aveuglément à ce que serinent les médias. Au contraire, le public est, à la fois, incapable de résister à la *mise à l'ordre du jour* (qui n'a pas aujourd'hui, ou ne croit pas avoir une opinion sur le Kosovo et qui connaissait seulement le nom de cette région il y a six mois ?) mais, voyant les médias de plus en plus puissants, il résiste aussi jusqu'à un certain point, il se méfie instinctivement de ce qu'il ressent comme de la propagande, de l'endoctrinement, et exprime souvent un sain scepticisme. Si tel n'était pas le cas, après 30 années et plus de matraquage séparatiste dans la province de Québec, l'électorat voterait en rangs serrés, à 99 % pour la « souveraineté » (qu'il ne faut surtout jamais appeler ni « séparation » ni « sécession ») au service de laquelle la majorité des journalistes d'ici font carrière. Car enfin, si le public québécois résiste aux sirènes séparatistes, ce n'est pas faute d'être harcelé par elles depuis le temps d'une génération.

Les Français ont inventé l'expression de « Pensée unique » pour désigner l'éternel retour dans les médias des mêmes têtes, débitant les mêmes lieux communs, les mêmes raisonnements préfabriqués, reflets des intérêts et des partis pris de la classe régnante. S'il y a une expression qui se transpose et s'applique bien au Québec, c'est celle de *Pensée unique.* À société unique, pensée unique : il y a une certaine logique dans ceci ! L'avocat Guy Bertrand dénonce, lui, les « Perroquets de l'information » : il sait personnellement de quoi il parle et l'expression fait image. L'histoire change, la société évolue, mais le journaliste nationaliste, lui, répète les mêmes litanies alors même que des événements inédits le poussent dans le dos. Gertrude J. Robinson fait voir dans ce numéro l'étrange effet de « déjà vu » d'un référendum à l'autre. Pensée unique : omniprésence du nationalisme obsessionnel

qui sert de pierre de touche à la majorité des chroniqueurs, *québécocentrisme* en forme d'œillères face au vaste monde, manichéisme infantile du « nous autres/eux autres », du « Canada anglais vs Québec »... De là, l'éternel retour de ces débats truqués entre nationalistes de diverses nuances, monologues à plusieurs voix où le spectateur ne voit jamais s'affronter que de subtiles variantes de la même idéologie, cette étroite sélection à la télé de prétendus experts de la « question nationale » – toujours les mêmes.

De là, ces sondages électoraux qui se « trompent » mais, curieusement, le font systématiquement dans un sens déterminé, ces enquêtes dites « d'opinion » où on se garde bien de jamais demander au public les questions dont les nationalistes ne veulent pas entendre la réponse. Les journalistes qui discutent après coup des « erreurs » des maisons de sondage, omettent de souligner cette évidence première : le problème avec les sondages, ce ne sont pas les réponses mais le choix des *questions*. Combien de sondages depuis 1995 par ces maisons qui, d'erreurs tendancieuses en questions astucieuses, se sont assuré le respect des séparatistes, sur la simple question suggérée par le professeur Jean-Pierre Derriennic : « Voulez-vous que le Québec cesse de faire partie du Canada pour former un État indépendant ? » Aucun ! Les maisons de sondage qui vivent des contrats de la presse et du gouvernement connaissent trop bien d'avance la pénible réponse à cette question *claire*. Il est préférable qu'elle ne soit jamais posée, qu'on sonde le public avec de nouvelles moutures de questions confuses et astucieuses – ce qui permet à l'industrie référendaire de prospérer et de nous préparer (si la Cour suprême n'y veillait) un autre référendum truqué. Il a fallu un homme de droit, Guy Bertrand, dénommé à ce titre par Michel David du *Soleil* « un énergumène », pour faire poser à CROP quelques-unes de ces questions inopportunes et obtenir du même coup, du « peuple » têtu et subtil du Québec, des réponses inédites. Nadia Khouri en parle dans son article sur la fin des mythes.

Reprenons les grandes catégories, les grands procédés de la désinformation nationaliste. Il y a d'abord la *suppression pure et simple*. Cas-type : l'effacement délibéré du Canada pour le transformer en un pays étranger. Les nouvelles de la scène fédérale qui font la manchette dans les autres provinces, sont reléguées au bas de la page 24 entre une réclame pharmaceutique et un fait divers. L'article premier du décalogue des diacres de la religion nationaliste – instituteurs, professeurs, agents provinciaux de l'immigration et journalistes, c'est : « Du Canada tu ne parleras pas / Et de la Confédération aucunement ». Tout ceci doit servir la logique de la sécession qui est de créer d'avance une mentalité séparée où le Canada a *déjà* cessé d'exister comme pays d'allégeance et de citoyenneté.

Catégorie complémentaire : le *québécocentrisme*. Phénomène toujours amusant à observer lorsque le Québec nationaliste rencontre l'opinion mondiale : on verra plus loin l'article de Claude Péclet sur l'imaginaire traumatisé des souverainistes face au vaste monde. Le péquiste souffre de la crainte lancinante de projeter une mauvaise image ; il a la certitude, tout de même un peu exagérée, que l'univers a les yeux fixés sur son coin de planète, mais l'inquiétude d'être incompris et mésestimé ; il jouit des tapis rouges que foulent les pieds de son chef à l'Élysée, mais, à chaque visite protocolaire, des incidents et des faux-pas viennent gâcher son bonheur. Il a l'indignation véhémente quand un Pas-des-nôtres se permet à l'étranger ou ici un jugement désagréable – et il a la confusion paranoïaque automatique : Untel critique le nationalisme donc il donne libre cours à sa haine pour « le Québec ».

Autre caractère frappant des médias d'ici, le *manichéisme de parti pris*, la diabolisation routinière des fédéralistes, et les délicatesses extrêmes, la compréhensive amabilité à l'égard des chefs nationalistes. L'article de Victor Blanc dans ce numéro,

comparant le traitement contrasté de Lucien Bouchard et de Jean Charest, illustre à merveille ce point. Stéphane Dion en rat des champs, Guy Bertrand en clown, Jean Charest en caniche « toy »..., nous connaissons ce procédé routinier et facile du caricaturiste de *La Presse*, Serge Chapleau. Impuissance de la satire qui ne peut discuter des idées et s'attaque exclusivement au physique des individus. Relevons en outre cette singularité d'avoir au Québec une caricature politique au service du gouvernement et du pouvoir, véritable originalité dans l'histoire de la presse moderne !

La manipulation de l'image au service d'une idéologie est un phénomène classique, aussi vieux que la photographie même. Il est facile, sans avoir à truquer, de choisir entre une douzaine de photos, celle où l'Ennemi du peuple péquiste apparaît à son désavantage : Stéphane Dion avec la bouche pincée, Guy Bertrand levant le bras, ce qui est censé suggérer le salut fasciste – mais par contre, Pauline Marois gratifiée de la même photo svelte, remontant à 15 bonnes années, ou Bouchard, Landry et Chevrette bien mis, paternels, souriants et rassurants. « Ayez confiance » suggère subtilement l'illustrateur.

Connivences et auto-censures enfin. Les analystes des médias américains parlent, au delà des partis pris proprement dits, du curieux phénomène des « News that doesn't make the news » : face à une information patriotiquement déplaisante et malencontreuse, la presse entière, sans apparemment se concerter, décide qu'il n'y a pas lieu d'imprimer et cette information finit par ne « passer » nulle part sauf dans quelques journaux « alternatifs ». Au Québec aussi, il y a ces statistiques peu prometteuses, ces événements dérangeants, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Québec actuel et dont la plupart des journalistes se gardent bien de parler pour ne pas indisposer le pouvoir ou, tout simplement, ne pas passer pour un « mauvais Québécois » (car le nationaliste qui est un manipulateur, est lui-même manipulé par la Grande Idéologie locale et il a souvent peur de son ombre). Au reste, on manque de place : on ne peut ressasser éternellement le ou les prochains référendums, les « empiètements » du fédéral et les odieux « dédoublements », sans ramener à la portion congrue les questions économiques et sociales qui se posent vraiment et sans faire l'impasse sur les difficultés en ces domaines, que seul un mauvais Québécois reconnaîtrait. Connivences et prudences : on met quatre ans pour consentir à montrer, dans toute son ampleur, la grande misère des universités québécoises, démantelées en 1995, et encore, on attend sagement que les élections soient passées pour ne pas troubler la réélection du gouvernement. Les tout premiers articles substantiels sur ce désastre, ceux d'André Pratte, ont paru dans *La Presse* en mars 1999.

Quel est l'effet sur la psychologie collective de cette Pensée unique imposée par les médias, de l'éternel retour des mêmes faux débats et des mêmes artificiels conflits fédéral-provincial ? « Il n'y a pas une semaine où quelque observateur ... ne déplore l'effet "totalitaire", phagocytant, de la "question nationale" sur le contenu et le style du débat d'idées », constate Luciano Bozzini (*La Presse,* 15 avril 1999). Le sociologue juge que « l'impact psycho-social de la question nationale débilite le niveau du débat public », que « l'atmosphère devient irrespirable » et il affirme que « l'énergie consommée dans l'interminable débat constitutionnel est une source importante de piétinement » pour toute la population. Beaucoup le déplorent comme lui : le nationalisme n'est pas au service du « peuple québécois », au contraire, il l'affaiblit, il le débilite. Mais, empressons-nous de l'ajouter, cette « question nationale » qui pollue l'atmosphère n'est pas quelque chose qui sort des profondeurs de l'Âme populaire ! C'est une *industrie* au service de certains intérêts, c'est une machine manipulatrice qui a ses professionnels. Ce sont des journalistes, au premier chef, qui travaillent à perpétuer les grands mythes ringards et obsolètes du ressentiment nationaliste et le protectionnisme obsessionnel de la « société distincte ». Sans eux, la société réelle

s'en serait débarrassée comme elle s'est délivrée naguère des bondieuseries et de la fausse dévotion.

Il faudrait pouvoir montrer ici à loisir que cette Pensée unique a une assise sociale bien déterminée: elle résulte, dans une relativement petite société, d'un réseau fermé d'interrelations incestueuses entre certains journalistes, les élites nationalistes, leurs agents de relations publiques. Dans les salons d'Outremont, ce beau monde se côtoie et s'épie. Un Jean-François Lisée, ancien journaliste, devient conseiller politique de Parizeau puis de Bouchard. Lise Bissonnette est nommée par le pouvoir, conservatrice de la Grande Bibliothèque. Pierre Paquette, économiste et ancien syndicaliste, devient animateur à la très nationaliste Télé-Québec puis, nouvel avatar, conseiller du Bloc québécois! Ces « changements de chapeau », ces passages perpétuels du politique au journalistique et vice-versa posent un sérieux problème éthique que le milieu ne consent pas à reconnaître. Les journalistes qui, tout au long de 1995 et jusqu'à la veille du référendum, en savaient beaucoup plus long que les citoyens ordinaires sur les projets de coup d'État de Parizeau et qui n'en ont pipé mot, doivent au public une explication de leur singulière discrétion.

Certains de nos lecteurs nous répliqueront aimablement: « Heureusement qu'il y a *Cité libre*! » Plus il y aura en tout cas de tendances vraiment différentes dans les médias, plus le public y gagnera. Il sera plus libre et mieux éclairé. Les remarques qui précèdent et les articles de ce numéro n'invitent d'ailleurs pas au pessimisme: l'article de Robin Arguin montre que, depuis quelque temps, des journalistes connus n'hésitent plus à dénoncer certains mythes usés et certaines déformations partisanes. Au chapitre de la désinformation, le pire est peut-être derrière nous. Au reste, le problème de partis pris prédominants dans la presse ne se pose pas qu'au Québec: Ed Finn, du Canadian Centre for Policy Alternatives, constate, avec l'apparition du *National Post*, que la presse nationale anglo-canadienne renforce un parti pris pour la droite. La presse francophone a souffert jusqu'ici, de son côté, d'un parti pris massif pour le national-populisme. Les promoteurs de la Pensée unique ont intérêt à rendre hommage à ce qu'ils appellent la démocratie et la libre opinion. C'est l'hommage hypocrite que le vice idéologique rend à la vertu démocratique. Aux citoyens de faire preuve de vigilance et de chercher à entendre d'autres sons de cloche.







Drewermann en 1 000 morceaux !

Je viens de lire l'article de *Cité libre*, où « Le nouveau Luther » prétend orgueilleusement récrire l'Évangile (vol. XXVII, nº 1, Hiver 1999), sous le prétexte que sa composition originale ne s'est faite que plusieurs années après les événements. Il a donc le front de prétendre que sa propre version est beaucoup plus crédible, bien qu'elle ait été faite après environ 2 000 ans.

Je n'en crois absolument rien. C'est pourquoi j'ai déchiré en 1000 morceaux l'article de *Cité libre*, où il a consigné ses élucubrations.

Joachim de Montigny
Trois-Rivières, QC

Bravo *Cité libre* et Drewermann

C'est toujours avec beaucoup d'intérêt que je lis (et parfois relis) tous les articles de *Cité libre*. Lors d'une promenade à Toronto, il y a deux semaines, j'ai découvert par hasard l'Alliance française et j'ai constaté pendant ma courte visite que leur bibliothèque n'était pas très bien fournie. J'ai demandé à l'une des dames préposées à la réception si l'Alliance était intéressée à recevoir le don de mes exemplaires de *Cité libre*, c'est-à-dire les anciens numéros que j'ai déjà lus. Elle en était ravie et moi je suis content de pouvoir partager cette excellente revue avec mes concitoyens torontois.

Par ailleurs, félicitations au professeur Hans-Jürgen Greif pour son très intéressant article, « Eugen Drewermann ou le nouveau Luther », paru dans *Cité libre*, Hiver 1999. Je pense que Drewermann a frappé juste en soulignant l'attachement acharné de l'Église catholique romaine au pouvoir, ce qui est sans doute l'obstacle le plus important à l'épanouissement du croyant vers une foi éclairée et libérée de toute angoisse.

Je voudrais remercier encore tous vos collaborateurs de m'offrir toujours quelque chose à lire, à savourer et à partager. J'en profite pour joindre un don de 25 $ afin d'aider à ce que *Cité libre* puisse continuer son beau travail.

Michael Herrington
Goderich, ON

Un compromis mutuel

Le numéro de décembre de *Cité libre* offrait aux lecteurs plusieurs arguments solides sur la question de la sécession du Québec avec une majorité de 50 % plus un, et même si j'ai tendance à croire qu'il faudrait une majorité beaucoup plus nette pour justifier tout changement de cap vers l'indépendance, il existe une solution qui n'a pas encore été envisagée et qui permettrait peut-être d'accepter une majorité de 50 % plus un.

Soyez rassurés, j'approuve entièrement la conclusion de la Cour suprême selon laquelle, si j'ai bien compris, l'indépendance ne peut être justifiée par une majorité québécoise seulement, quelle que soit l'ampleur de cette majorité. La sécession ne peut se faire que par une modification de la Constitution canadienne, ce qui nécessite évidemment la participation du Canada. Toutefois, étant donné que les séparatistes québécois ne peuvent pas vraiment espérer pouvoir séparer la totalité de la population ou du territoire provincial sans un appui nettement majoritaire de toute façon, il me semble que la véritable question est de savoir à quoi pourrait prétendre un Québec indépendant. Et je crois que je vais dans le même sens que la Cour suprême.

Le Canada pourrait faire savoir qu'il est prêt à négocier les frontières d'une portion du territoire de la province, portion qui serait calculée en fonction de l'appui obtenu, de la répartition de cet appui et des intérêts des deux parties à la négociation, à condition qu'une question référendaire claire sur la sécession ait reçu l'approbation de la moitié des Québécois, plus un.

Ne vous méprenez pas : je ne cherche pas une solution rapide et facile. Personne ne peut raisonnablement penser qu'il sera facile de trouver un compromis sur une

question aussi lourde de conséquences. Néanmoins, ceux qui veulent continuer de faire partie du Canada, à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec, pourront avoir l'assurance que leur pays ne sera pas divisé entre l'est et l'ouest ; quant à ceux qui ne peuvent vraiment plus supporter le Canada, ils pourront avoir leur indépendance. Certes, chacun devra renoncer à une partie de son rêve, mais n'est-ce pas cela négocier ?

Donald L. Healy
Melbourne, QC.

Le fédéralisme : la seule solution

La polémique actuelle sur les conflits ethniques dans le monde tourne souvent autour du concept de « société civile » ou de « nationalisme civique par opposition à nationalisme ethnique ». Malgré ce qui se passe en Yougoslavie, ce bon vieux fédéralisme semble être encore la meilleure solution.

À l'extérieur du Canada, il n'y en a pas beaucoup qui connaissent les ouvrages de Pierre E. Trudeau, et une plus grande diffusion de ses écrits servirait très certainement la cause du fédéralisme. Pourriez-vous publier *Le fédéralisme et la société canadienne-française* (Montréal : Hurtubise, 1967) sur votre site web ? Le chapitre le plus pertinent est sans doute celui qui est consacré aux séparatistes contre-révolutionnaires, où l'auteur explique que bon nombre de pays sont multiethniques et que le fédéralisme y est la seule solution. La Yougoslavie et l'Algérie sont au nombre des exemples qui y sont cités.

Peter Stajov
Mississauga, ON

N.B. À la suite de votre suggestion, nous avons ajouté à notre site web (www.citelibre.com) un chapitre de l'ouvrage que vous mentionnez. Nous avons choisi le chapitre intitulé « La nouvelle trahison des clercs », l'un des écrits les plus connus et les plus actuels de Trudeau.

On a besoin de *Cité libre*

À la suite d'un article de Monique Nemni, je désire ajouter ceci : il est normal que les médias québécois ignorent *Cité libre*. Au Québec, on vit dans un régime de parti unique où le parti est la patrie et tout ce qui peut influencer l'opinion publique doit être contrôlé par lui.

Je pense que vous devez renverser la vapeur en osant aller rencontrer les jeunes dans les cégeps et les universités du Québec. Montez des kiosques d'information et d'abonnement à *Cité libre* et affichez l'information sur les conférences et les rencontres à Montréal et Ottawa. Beaucoup de Canadiens, intimidés quotidiennement par le Parti québécois, n'attendent que ça. Ne lâchez pas !

Hassan Jamali
Saint-Laurent, QC

Séparatistes : monstres ou patriotes ?

Arrêtez de déblatérer sur le dos des séparatistes québécois. Parlez-nous aussi des séparatistes canadiens qui sont séparés de leurs frères des USA par une frontière purement artificielle, parlant la même langue, possédant la même culture, le même niveau de vie, la même mentalité, et poussant l'effronterie jusqu'à couper un contact direct de leur puissant voisin avec l'Alaska, un territoire U.S.

Autre question : Les pays baltes, l'Ukraine et autres pays satellites de la Russie, les Kurdes, Tamouls, Albanais et tous les peuples qui aspirent à une légitime indépendance, sont-ils eux aussi d'affreux séparatistes ? Les gens du peuple comme les bons bourgeois qui possèdent la clef de leur logis et qui tiennent mordicus à être maître chez eux, sont-ils eux aussi des méchants séparatistes ? À vous de répondre.

Pour moi, un séparatiste, ce n'est pas un monstre, c'est un patriote. Je fais partie de la classe ouvrière, pas riche, pas pauvre. Mon instruction est primaire, je n'avais pas les moyens d'aller à l'université, je me suis débrouillé pour gagner honnêtement ma vie, je me suis marié, j'ai pas divorcé. Je suis un arriéré, je suis même un catholique pratiquant, nous avons élevé quatre enfants, ils sont plus instruits que moi. J'ai travaillé pour des boss « ethniques » qui ne parlaient pas français, j'ai pas aimé ça. J'ai changé de job. J'ai assisté à des assemblées et des cérémonies bilingues, j'ai pas aimé ça. J'ai regardé à la télé un discours du trône avec le cérémonial archaïque qui l'accompagne. Il y avait

parmi l'aréopage une vieille baderne de sénateur, grassement payé avec nos taxes, qui roupillait pendant que le gouverneur nous débitait son discours soporifique. Mon impression globale : tout le monde avait l'air con.

Ce que je pense de la séparation : je pense comme le loup de la fable de La Fontaine *Le loup et le chien*.

Alphonse Monnier
Ville Saint-Laurent, QC

Une autre guerre ethnique

Comme c'est triste de voir ces Albanais par milliers, fuyant leurs terres pour les pays limitrophes. Des familles complètes : bébés, enfants, adolescents, adultes, vieillards parcourent de longues distances pour se mettre à l'abri. Le nettoyage ethnique va bon train.

Comment rester insensible en voyant les gens pleurer, certains qu'ils sont de ne plus revoir leurs maisons intactes ? Comment rester insensible devant les wagons remplis d'êtres humains (comme des bestiaux) qu'on expédie sans scrupule outre frontière ? Comment rester insensible devant la cruauté des envahisseurs qui tuent, brûlent les terres, violent les femmes sans défense, enlèvent les passeports, les papiers civils, afin d'effacer toute trace d'identité... ? Comment des êtres humains peuvent-ils approuver des comportements aussi barbares ? Le nationalisme pervers rend sourd, aveugle, insensible et fanatique. Le projet de Milosevic et ses sympathisants, c'est la création de la Grande Serbie, en récupérant le Kosovo. Pour y arriver, ils sont prêts à tout.

Ça ne finira jamais ces guerres ethniques ! Pourtant l'Histoire devrait nous inciter à plus de tolérance, de prudence et d'acceptation des différences. Si on observe les pays qui approuvent le nettoyage ethnique du Kosovo, on s'aperçoit que la Chine a aussi envahi le Tibet (1950) pour l'annexer et en faire sa possession. De même, la Russie avait aussi annexé des pays pour former l'URSS. Ces deux puissances sont très sensibilisées à ce genre de conquêtes...

Est-il possible que tous les Serbes soient des monstres, des pillards en puissance ? Je ne le crois pas. Comme dans tous les pays, il y a des gens sans voix, sans tribune et qu'on n'écoute pas. Ils ne peuvent manifester leur désaccord. Il y a sûrement des Serbes qui sont contre cette guerre monstrueuse, mais ils ne peuvent parler ni contester. Ils sont bâillonnés par le groupuscule au pouvoir et par tous les sympathisants qui trouvent leur intérêt dans ce conflit. Il y a toujours des profiteurs qui s'agglutinent au pouvoir, tout en sachant très bien ce qu'ils font...Certains aspirent à des postes importants, d'autres veulent faire de l'argent avec leurs commerces (les armes), d'autres sont des mercenaires à l'emploi de grandes puissances. Mais ceux qui souffrent le plus, ce sont les gens ordinaires. Le peuple, lui, n'a rien à dire. Il ne peut contester, personne ne s'en préoccupe. Pour l'empêcher de s'informer, on contrôle tout : radio, journaux, télé. On chasse les journalistes étrangers pour que la population ne reçoive qu'une seule et unique version des faits. C'est la caractéristique des dictatures.

Actuellement, il est facile de constater que le nationalisme est le déclencheur des hostilités. Le plus grand handicap des Albanais, c'est d'être ce qu'ils sont... d'être différents. Et si chaque pays (Albanie, Macédoine, Monténégro) faisait remonter à la surface toutes les rancœurs accumulées ? Et si chaque pays écoutait la voix des semeurs de haine, des agitateurs expérimentés dans les soulèvements populaires. Qu'arriverait-il ? Peut-être une troisième guerre mondiale ?

Comment neutraliser ceux qui se donnent pour mission de soulever les antagonismes entre des peuples qui vivent paisiblement ? Ceux qui créent de toute pièce des légendes d'injustice, de spoliation, de trahison ? Ils prétendent libérer les peuples, allument des incendies de haines, et fuient à toute vitesse devant l'ampleur des dégâts.

Marie-France Legault
Québec, QC

Nous regrettons d'avoir oublié de mentionner que la photo de Cécile Braucourt avec Mikhaïl Gorbatchev parue dans notre numéro de printemps 1999 est de Jean-François Fournier. Nous le remercions très sincèrement de nous l'avoir aimablement offerte.

Des idées pour promouvoir l'unité

On ne pose jamais la question suivante aux séparatistes : êtes-vous prêts à vous séparer et à former un nouveau pays même si vous ne pouvez prendre avec vous que les circonscriptions du Québec qui ont voté majoritairement en faveur de la sécession du Canada ? Une telle question ne serait certainement pas bien accueillie et il ne faudrait pas s'attendre à une réponse claire, mais les séparatistes se la sont fort probablement posée.

Des articles récents de séparatistes québécois montrent qu'ils sont en train de changer de braquet, qu'ils reviennent au concept de la souveraineté-association que préconisait René Lévesque. Ainsi, Michel C. Auger, du *Journal de Montréal*, parle avec intérêt du « plan de paix constitutionnelle » de l'Action démocratique du Québec, selon lequel le Québec obtiendrait tous les changements constitutionnels qu'il réclame en échange de la promesse de ne plus tenir de référendum. Ces changements limiteraient probablement le rôle du gouvernement fédéral aux affaires étrangères et à la politique monétaire et budgétaire, avec des transferts monétaires aux provinces (au moins pour le Québec) sans aucune condition. Le Québec exigerait sans doute bien plus que l'Accord du lac Meech ne lui accordait, et cette solution serait probablement acceptée par l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui sont souvent en bisbille avec le gouvernement fédéral. Cela aurait également pour effet de couper tout lien direct entre le gouvernement fédéral et ses citoyens, notamment ses citoyens français. Et il ne faudrait surtout plus parler des frontières du Québec. À mon avis, une telle solution ne rendrait certainement pas les Canadiens heureux.

Pour que ce plan soit acceptable au Canada anglais, le gouvernement péquiste doit continuer de souligner nos différences : parler du Québec et du Canada comme de deux entités différentes ; convaincre les Canadiens que les Québécois n'accepteront jamais de constituer une province sur dix, et que le prochain référendum est pour bientôt ; et continuer d'affirmer que « Le Québec est différent du Canada tout autant que le Portugal est différent de la Bulgarie », comme le dit Pierre Foglia. Le titre de l'ouvrage, *Les deux solitudes*, est devenu une métaphore classique des différences qui existent entre le Canada anglais et le Canada français ; c'en est même devenu un cliché, que les séparatistes ne devraient jamais avoir le loisir de contester. Toute tentative de la part des Canadiens anglophones de démontrer que les différences ne sont pas si grandes que cela et qu'il serait possible de les aplanir provoquerait immanquablement l'indignation ou la raillerie du gouvernement péquiste.

Étant donné que ces différences remontent à plus de deux siècles, le mieux que puissent faire les Canadiens est d'apaiser les facteurs émotifs qui continuent de les diviser. J'aimerais faire deux petites suggestions, qui n'exigeraient ni modifications constitutionnelles ni maquignonnage fédéral-provincial. Premièrement, chaque province devrait annoncer publiquement ce qu'elle fait pour promouvoir l'autre langue officielle et sa culture. Il n'y a sans doute jamais eu autant d'enfants anglophones qui apprennent le français de plus en plus jeunes ; les Québécois francophones le savent-ils, ou encore l'associent-ils à la validité de la cause séparatiste ? Dans tout le Canada, les cours d'immersion en français ont été mis sur pied à la demande des parents, et non à la suite d'un ordre du gouvernement. C'est l'occasion idéale pour chaque province d'expliquer ce qu'elle fait et ce qu'elle est prête à faire pour promouvoir non seulement l'enseignement de la langue française mais aussi sa culture, dont on dispose en abondance avec la littérature canadienne française.

Deuxièmement, je propose de remplacer l'image de la reine sur le billet de 20 dollars

par celle d'une personnalité canadienne. La monarchie est un irritant pour les Canadiens français, car elle rappelle des griefs historiques qui sont entretenus par le gouvernement péquiste et par les plaques d'immatriculation qui affirment *Je me souviens*. Jean Chrétien n'aborde le sujet de la monarchie qu'avec la plus grande prudence, puisque cela touche à la Constitution et risque de donner des munitions à ceux qu'irrite toute concession au Québec. Les distributrices bancaires délivrent des billets de 20 dollars, ce qui est un rappel constant de ces griefs historiques. Tant que la reine est notre chef d'État officiel, pourquoi ne pas mettre son effigie sur les plus gros billets, ceux que les citoyens ordinaires ne voient que rarement ?

Ces suggestions sont relativement simples et contribueraient à atténuer les tensions, pendant que les gouvernements et les politiciens se perdent en arguties juridiques. Je suis sûre que les lecteurs de *Cité libre* en auraient d'autres à proposer.

Katherine L. Morrison
Toronto, ON

La langue et nos contradictions

« Il suffit de lire les critiques de livres et de films en anglais dans la presse en français, de considérer le nombre de mariages mixtes qui ne rencontrent pratiquement pas d'opposition de la part des francophones, contrairement à la situation dans plusieurs groupes ethniques, et même d'analyser la composition de groupes de gens parlant français dans la rue pour voir que l'ancienne uniformité et l'ancien isolement des francophones a disparu. » Julius Grey (*The Gazette*, 16 juillet 1997). (Ma traduction).

Parler de la défense du français et de son usage au Québec est, on le sait, une affaire toujours quelque peu risquée. Pourtant à ce chapitre, les progrès des anglophones et allophones sont indéniables. Selon *Le Devoir* du 18 mars 1996, de 1971 à 1991, le taux de bilinguisme chez les anglophones est passé de 37,6 à 60,7 %. Pour la même période, celui des francophones passait de 25,7 à 31,5 % . Ces taux n'ont depuis cessé d'augmenter. Malgré cela, la situation du français au Québec continue d'en inquiéter plusieurs. Mieux vaudrait pourtant se faire à certaines idées.

Que le Québec soit indépendant ou non, nous resterons confrontés à une problématique qui ne risque pas de disparaître dans un proche avenir. Depuis quelques années, les campagnes visant à la fois la promotion et la défense du français se sont multipliées. Au début de 1997, était lancée sur nos écrans de télévision une campagne intitulée « Le français, parlez-moi d'une langue ». Quelques semaines plus tard, c'était au tour du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec d'y aller de sa dernière trouvaille. Au moyen de 25 questions que de jeunes étudiants devaient cocher vrai ou faux, on tentait de mesurer leur « quotient de fierté linguistique ». À plusieurs égards, les questions posées alors avaient quelque chose d'étrangement familier au débat entourant la défense de la langue depuis déjà un bon moment. Tant que l'on considérera le problème de la langue au Québec par la seule lorgnette du droit, et ce de part et d'autre du débat, nous sommes condamnés à ne faire aucun progrès notable en la matière. Le véritable débat en est un d'équilibre passablement plus complexe.

Ce qui nous amène directement au cas de William Johnson. À l'automne 1998, le président d'Alliance Québec entreprenait sa croisade, depuis interrompue, pour demander aux grands commerces comme La Baie, Eaton, Wal Mart ou Sears, d'afficher également en anglais ainsi que le leur permettait d'ailleurs la loi en vigueur sur l'affichage. Ce qu'il y avait de curieux dans son approche était qu'elle reproduisait de façon quasi identique la confusion systématique – en regard des choses dont on prétend parler – que l'on remarque chez les nationalistes francophones. Les souverainistes parlent un jour de la défense du français, un autre de la défense de la langue française, plus tard de la culture française, ensuite du « visage français » du Québec, etc. Johnson quant à lui parlait dans une phrase du mépris de l'anglais, dans l'autre du mépris de la langue anglaise, par la suite du respect des droits des anglophones, dans une autre phrase encore, d'un combat symbolique, etc. C'est comme si personne n'avait encore compris.

Si on méprisait l'anglais au Québec, on n'aurait pas une population francophone de plus en plus bilingue. On ne danserait pas partout à travers la province sur des succès en anglais, de Montréal à Gaspé, en passant par Chicoutimi. Les gays francophones sont très majoritairement souverainistes et d'ardents défenseurs de la langue française. Les bars du « Village » s'appellent néanmoins *Sky, Unity, Track, K.O.X, Stock,* etc. C'est une contradiction avec laquelle ils vivent très bien. Lucien Bouchard défend le français au Québec. Ça ne l'empêchait pas de demander un jour, exaspéré, à un journaliste s'il lui fallait maintenant s'excuser de parler anglais à la maison avec ses enfants.

Si je vais chez le dépanneur et que je dis « Bonjour » en entrant pour me faire dire « Thank You » en sortant, je n'en fais pas une maladie et ne cours pas en pleurnichant porter plainte à L'Office de la langue française (OLF). La même chose lorsque je vais chez des amis et qu'ils me font écouter un disque en anglais. Quand je vois des francophones nationalistes acheter des livres en anglais chez Chapters, ça ne me fait pas non plus sauter au plafond. Quand un anglophone ne s'offusque pas parce qu'il ne trouve pas le mot *socks* au dessous du mot *chaussettes*, c'est peut-être parce qu'il a compris qu'il n'y a pas là de quoi en faire une crise, qu'il n'y a pas lieu d'être d'assez mauvaise foi pour systématiquement confondre ce fait avec le non-respect du droit fondamental. En fait, l'acheteur anglophone se rendra à un comptoir plus loin où, commandant en anglais, il se fera répondre cordialement dans la même langue par une caissière par ailleurs en faveur de l'affichage unilingue français, laquelle, rentrée chez elle, regardera une émission américaine en anglais, pendant que rentré chez lui, notre anglophone parlera au téléphone à un ami francophone en zappant entre « La Petite Vie » et « The Nanny ». Tout ceci, alors que ce même ami francophone aura, lui, visionné quelques heures plus tôt le film au titre tout québécois « Les Boys ».

Quand va-t-on comprendre que cette paix linguistique que l'on recherche tant n'est fondamentalement rien d'autre que notre capacité de part et d'autre de vivre avec nos multiples contradictions ?

Périodiquement, l'on mesure l'évolution ou les progrès du français au Québec. Le renversement d'une certaine tendance à la stagnation ou au recul après 1976 est désormais bien connu. Si les allophones préfèrent toujours la lecture du quotidien *The Gazette*, ils lisent cependant davantage de livres en français qu'en anglais et ils sont légèrement plus nombreux aussi à se dire capable de soutenir une conversation dans la langue de Molière plutôt que dans celle de Shakespeare. Si la pertinence de pareilles évaluations ponctuelles ne saurait être remise en doute, certains points demandent toutefois une meilleure approche. La francisation des immigrants par exemple est loin d'être une bataille gagnée. Une enquête commandée par le ministère des Relations avec les citoyens révélait d'ailleurs, au mois d'avril 1997, l'ampleur du chemin qui reste à parcourir. L'enquête avait été menée auprès de 1 300 immigrants. Un tiers à peine d'entre eux jugeaient alors utile de se rendre dans un COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants), alors que 40 % d'entre eux n'avaient suivi aucun cours de français depuis leur arrivée. Mais plus troublant encore était ce taux de décrochage de près de 70 % pour ceux dont la langue maternelle est très éloignée du français.

Le chroniqueur anglophone Josh Freed se demandait récemment pourquoi, si les francophones de la région de Montréal se disent si préoccupés par la défense de leur langue, sont-ils si pressés de déménager en banlieue à la première occasion. Car ce n'est pas que l'Île de Montréal s'anglicise, c'est que les francophones qui y habitaient quittent en nombre de plus en plus important, phénomène qui faisait écrire à Michel Venne dans *le Devoir* (18 avril 1997) : « Il est en effet difficile pour un allophone de pratiquer son français sur l'île de Montréal où, actuellement, à peine 57 % de la population est de langue maternelle française, trop faible proportion pour « intégrer » une tranche de 24 % de la population qui est de langue maternelle autre. Chaque Montréalais qui va s'établir en banlieue doit en être conscient ».

Les loisirs culturels soulèvent également de nombreuses questions. Chroniqueur au *Globe & Mail*, Ray Conlogue affirme que contrairement au Québec, le Canada n'a

qu'une culture d'élite. La culture populaire serait-elle ce qui distingue fondamentalement les Québécois des autres Canadiens ? Au premier abord, on serait tenté de le croire. Le succès d'une émission comme « La Petite vie » en témoigne de façon éloquente.

Trop souvent encore, la consommation culturelle en anglais par des francophones est, au Québec, perçue comme un « problème » – ceci est en raison de notre incapacité de concevoir la culture québécoise moderne comme se situant à l'intersection de deux vecteurs dont elle n'a pourtant, ces dernières années, de cesse de se réclamer : le fait que nous fassions partie de la francophonie d'une part, et la reconnaissance de notre américanité d'autre part. Tout porte à croire, heureusement, que cette incapacité est en voie de disparition.

Interrogé lors de son arrivée à Paris pour le « Printemps du Québec », l'homme de théâtre Robert Lepage disait d'ailleurs qu'il s'agissait de dire aux Français que nous étions avant tout des Nord-Américains. Quant à cette fameuse paix linguistique, elle ne repose sur rien d'autre qu'un équilibre relatif dans le degré de conscience de nos contradictions respectives.

Yvan Petitclerc
Montréal, QC

Désillusion d'un nationaliste

Cher premier ministre Bouchard,

Ce Québec dont on nous fait la promotion depuis le début des années 1970, qui ne demande qu'à se libérer d'une emprise fédérale toujours plus contraignante, aura-t-il une fois l'indépendance déclarée, toute la latitude nécessaire pour instaurer les bases d'une économie gagnante ? Si un disciple du « Maître chez-nous » comme je pense l'être devenu au fil des ans, commence à s'interroger sur une question aussi fondamentale que celle-là, l'avenir de la cause est plutôt incertain.

Pourtant tout y était. Le cœur, attiré par une histoire qui ne saurait mentir, ce mariage voué à l'échec entre deux peuples fondateurs qui ne se comprennent tout simplement pas et qui nourrissent la méfiance l'un envers l'autre. Naturellement, tout un fossé nous sépare, celui de la langue et de la culture. L'inquiétude d'être avalé peu à peu par cette présence anglaise, qui elle-même est menacée par nos voisins du sud. Une inquiétude peu ressentie par les régions mais qui trouve toute sa légitimité lorsqu'on s'approche de Montréal. En remuant l'histoire et la culture, on arrive à soulever des passions mais rarement à recueillir de nouveaux militants, même qu'ils s'en essoufflent quelques-uns.

La raison elle, est motivée par ce besoin d'avoir la main-mise sur tous nos leviers économiques et culturels, ce non-sens à conserver deux instances parallèles, où la duplication des coûts est omniprésente. Quel intérêt y a-t-il à maintenir artificiellement en vie un sénat où le seul fait de s'y présenter semble devenu un exploit ? Bref, lorsqu'on cherche des raisons, on finit toujours par en trouver une, voire plusieurs.

Mais voilà, pour environ 50 % de la population, cet enjeu ne soulèvera jamais la passion. Lorsqu'ils auront l'impression de trouver dans un Québec souverain, au minimum ce que le Canada leur apporte, alors ils tendront l'oreille. Les promesses de jours meilleurs, tout comme les discours de bon gouvernement responsable, ne suffiront jamais à vendre l'indépendance. Ces illusions ont été surexploitées par les politiciens de toute allégeance. Quoique très populaire, la récente politique du déficit zéro n'apparaît être qu'une mesure temporaire pour sauver les meubles. Une diète qui s'imposait, sans aucun doute, mais qui n'a rien à voir avec une économie en santé. D'autant plus qu'on ne pourra éternellement dissimuler la dégradation des services offerts à la population.

Les vraies garanties du Québec de demain sont les fondations du Québec d'aujourd'hui. À première vue, une situation peu reluisante pour notre belle province qui affiche un des pires taux de chômage à travers tout le Canada et ce depuis plusieurs années. Certes, on peut prétendre à juste titre ne pas posséder tous les leviers économiques nécessaires à l'épanouissement de notre société, le fédéral en ayant quelques-uns. Mais que faisons-nous de ceux dont nous disposons ?

Plutôt que de renforcer nos fondations, celles qui font l'envie de nos voisins et

même d'autres pays, on s'apprête à les morceler là où ce n'est pas déjà commencé. Qu'il s'agisse de nos systèmes de santé et d'éducation ou de nos joyaux québécois (Hydro-Québec, la Société des alcools (S.A.Q), Loto-Québec), rien ne sera épargné. Tous les prétextes seront déployés ; libre-échange, déréglementation, mondialisation des marchés, etc., pour justifier rien de moins que la privatisation de tous ces acquis collectifs. Ce ne sont pas des dettes que l'on transfère à l'entreprise privée, mais des sources de revenus importantes. Toutes ces institutions qui auront permis de croire en nos moyens et de forger notre confiance seront à la merci d'étrangers. Et tous vos ministres ont vite fait de se passer le mot, le slogan de l'heure étant devenu « CE N'EST PAS LE RÔLE DE L'ÉTAT »...

En 1998, le gouvernement aurait eu l'opportunité de se doter d'un autre joyau. Il aurait pu mettre en place à peu de frais et ce à travers toute la province, l'infrastructure nécessaire au déploiement de l'autoroute électronique ; ce qu'Hydro-Québécom se proposait de faire sous le règne de monsieur Yvon Martineau, président directeur général d'Hydro-Québec à l'époque. Votre gouvernement, Monsieur Bouchard, a décidé de remettre à Bell Canada cet outil de développement majeur et unique. C'est le ministre Chevrette, qui cette fois, aura laissé tomber « ce n'est pas le rôle de l'État ».

Ah oui, qu'est devenue la voiture électrique avec son révolutionnaire moteur roue, cette invention qu'Hydro-Québec avait entre les mains il n'y a pas si longtemps ? L'invention de la fin du siècle la plus prometteuse dans le domaine de l'automobile. On ne pouvait pas l'exploiter ? Le Québec est trop petit pour faire partie des grands ? Nul besoin des autres, on sait très bien se tirer dans le pied nous-mêmes. Ce n'est pas le fédéral qui empêchera le Québec d'accéder au statut de pays, ce sont toutes ces politiques de gouvernement responsable qui auront remis entre les mains des magnats de la finance, les rênes de notre économie.

En terminant, Monsieur Bouchard, je suis convaincu que cette nouvelle interprétation que votre gouvernement a fait du rôle de l'État, aura rapidement mené au désillusionnement de vos militants, quant aux chances de voir le Québec devenir un pays. Tous auront vite compris que l'indépendance ne sera plus un objectif en soi, mais bien plus une menace que l'on sort à l'occasion pour obtenir des concessions du fédéral, un peu à la façon dont procèdent les multinationales...

Recevez mes salutations les plus désillusionnées...

Réjean Porlier
Sept-Îles, QC

Lettres en anglais traduites par Monique Perrin d'Arloz

Nous aimons vous lire !

Que vous nous écriviez par lettre ou par courrier électronique, n'oubliez pas de mentionner votre nom ainsi que votre adresse complète.
***Cité libre* se réserve le droit de condenser vos textes.**

Cité libre
C.P. 1147, Succ. « B »
Montréal, QC H3B 3K9
Téléphone : (514) 868-0183 Fax : 868-6554
Courrier électronique : citelib@microtec.net

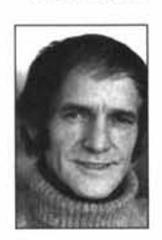
LES DÎNERS DE *Cité libre*

À MONTRÉAL

Le jeudi 10 juin, de 17 h 30 à 21 h

Le désordre langagier

Georges Dor
Chansonnier
et écrivain



À la Maison Egg Roll, 3966 Notre-Dame ouest
(Métro Place Saint-Henri)
Renseignements et réservations :
Natalie MacDougall : (514) 846-2253

À OTTAWA

Le mercredi 9 juin, de 18 h à 21 h

L'Acadie. Un pays… ou un peuple ?

Claude Michaud
Professeur à la faculté d'Éducation
de l'Université d'Ottawa.



Au Seagals, 108 rue Clarence
Renseignements et réservations :
Simone Barthe-Rainville :
(613)741-6303

Les dîners *Cité libre* font relâche pour l'été et seront de retour à l'automne.
Vous voulez recevoir les invitations pour une nouvelle saison
de conférenciers et de sujets des plus stimulants ?

Alors appelez-nous en tout temps au (514) 868-0183.

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T

❑ 4 numéros (au Canada)
20 $ + 1,40 $ (TPS) + 1,60 $ (TVQ) = 23,00 $

❑ 4 numéros (à l'étranger) = 30 $

COMMANDÉ PAR
❑ Mme ❑ M.
Nom ……………………
Adresse ……………………
Ville ……………………
Province ………… Code postal …………

LIVRÉ À
❑ Mme ❑ M.
Nom ……………………
Adresse ……………………
Ville ……………………
Province ………… Code postal …………

❑ 4 numéros (étudiant)
15 $ + 1,05 $ (TPS) + 1,20 $ (TVQ) = 17,25 $

❑ Je soutiens *Cité libre* dans sa lutte. Je fais un don de :
❑ 50 $ ❑ 75 $ ❑ 100 $ ❑ Autre : ______

MODE DE PAIEMENT
❑ Visa ❑ Master Card ❑ Chèque ou mandat postal

N° carte de crédit : ……………………
Date d'expiration : ……………………
Signature : ……………………

Retournez ce coupon à :
Faxon, C.P. 444, Outremont, QC H2V 4R6 Canada

Commandes téléphoniques sans frais ou par fax avec cartes de crédit
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Tél. : (514) 274-5468 1 800 361-1431
Fax : (514) 274-0201 1 888 737-4634



Quel rôle jouent les médias ?

Comment les médias forment l'opinion

JACQUES DE GUISE

Quand la presse désinforme

VICTOR BLANC

Médias québécois et démocratie

ROBIN ARGUIN

Un air de « déjà-vu »

GERTRUDE J. ROBINSON

Suicide et médias au Québec

WALTER MOSER, AVEC LA COLLABORATION DE MONIQUE VERREY-MOSER



Comment les médias forment l'opinion

JACQUES DE GUISE

La fonction de « mise à l'ordre du jour » que l'on attribue aux médias et plus spécifiquement à la presse, caractérise essentiellement le rôle d'intermédiaire que celle-ci joue entre les événements et l'ensemble de la population. L'expression de « mise à l'ordre du jour » (qui correspond à l'anglais *agenda setting*) doit être prise dans son sens ordinaire : elle se rapporte à la liste des sujets que propose à la discussion la personne qui préside une assemblée. Appliquée aux médias, l'expression désigne les événements et les questions qui sont traités dans un journal ou un bulletin de nouvelles. Ce rôle d'intermédiaire, aujourd'hui si évident, a d'abord été mis en lumière dans les années 1920 par un chercheur d'autrefois, le commentateur américain Walter Lippmann, dans un article intitulé « Le monde extérieur et l'image que nous en avons dans nos têtes ». Selon cet auteur, nous ne connaissons directement que la réalité avec laquelle nous sommes en contact immédiat. Aussitôt que cette réalité se trouve hors de notre portée, nous devons nous en remettre aux autres et plus particulièrement aux médias pour en prendre connaissance.

La plupart des auteurs qui ont suivi Lippmann ont conclu que les médias avaient sur les populations une influence irrésistible et que le fait de les contrôler ou de savoir les utiliser permettait d'agir sur les opinions, les attitudes et les comportements. Pourtant, il n'était pas rare de constater, tant dans le domaine politique que dans celui de la consommation, que les populations peuvent maintenir des opinions ou adopter des attitudes différentes de celles que proposent les médias. À mesure que s'accumulaient les résultats de recherche[1], on a dû finir par admettre que la presse écrite, et plus tard la radio et la télévision, avaient sur les populations des effets beaucoup plus modestes, à tel point que des chercheurs ont pu soutenir durant une décennie la thèse des « effets minimaux » des médias. Cette thèse contraire n'a pas non plus fait l'unanimité et c'est dans ce contexte de controverse qu'est apparue la première formulation de la théorie de la mise à l'ordre du jour. « La presse, résume B. Cohen en 1963 (*The Press and Foreign Policy*, Princeton University Press), ne parvient peut-être pas à dire aux gens comment penser mais elle leur dit sûrement à quoi penser » : elle leur indique les sujets importants sur lesquels ils doivent avoir des opinions. Autrement dit, l'effet premier des médias n'est peut-être pas de façonner les opinions, mais plutôt de procurer les sujets sur lesquels il est important de prendre parti. Il se passe en effet tous les jours une multitude d'événements. Les faits et gestes des dirigeants politiques sont très nombreux et très variés. L'effet premier des médias en politique sera de déterminer ceux qui méritent l'attention du public.

Ce phénomène de mise à l'ordre du jour repose sur plusieurs facteurs. Le premier réside dans les limitations mêmes des médias. Ces derniers ont des possibilités de diffusion définies par le temps et l'espace dont ils disposent, de sorte que les événements se bousculent pour y figurer. Il va sans dire que la très grande majorité d'entre eux sont rejetés. En fait, sont sélectionnés seulement ceux qui correspondent à des critères relevant de l'intuition ou de la compétence professionnelle ou de l'idiosyncrasie de chaque institution médiatique. Il en résulte un choix, mais aussi un jugement

[1] On a notamment un bon résumé de cette question dans l'excellent ouvrage de Richard M. Perloff, « Political Communication », *Politics, Press and Public in America*, Mahwah, N.J.,Lawrence Erlbaum Associates, éd. 1998, et en français, dans *Introduction à la communication*, de Danielle Charron, Presses de l'Université du Québec, Téléuniversité, 1989.

de valeur sur les événements, jugement qui se manifeste dans la préséance temporelle de diffusion qu'on leur donne et dans la quantité de temps ou d'espace que l'on consacre à les transmettre et à les commenter.

Le second facteur est l'intérêt et la capacité de réception même du public. Les études sur les médias démontrent à l'envi qu'on aurait tort de considérer le récepteur des informations médiatiques comme un être passif. C'est au contraire très activement qu'il s'adonne à la réception des messages qui lui sont accessibles. Cette réception entre en effet en concurrence avec toutes les autres activités de la vie quotidienne et même lorsque les individus décident de consacrer leur temps aux médias, les nouvelles sont elles-mêmes en concurrence farouche avec les contenus de divertissement ou de culture, souvent conçus en vue d'aller au devant des désirs les plus pressants. Toutes les études démontrent qu'en dépit de leur quantité et de leur qualité, les nouvelles, et surtout les nouvelles concernant la politique, forment la portion congrue de la consommation médiatique des populations. Comme les médias sont généralement à la recherche des publics les plus rentables (ce qui veut dire souvent les plus vastes), la mise à l'ordre du jour des nouvelles politiques se trouve donc limitée aussi de ce côté.

Effets de relief

Le phénomène de mise à l'ordre du jour imprime aux événements un effet de relief dont résulte chez le récepteur d'information un effet de sensibilisation ou mieux peut-être d'amorçage (l'expression anglaise est *priming*). Les faits ou les événements privilégiés par les médias apparaissent quasi spontanément à la conscience des citoyens. Ils deviennent au moins, pour un temps, ceux auxquels on s'arrête, ceux dont on parle. En un mot, ils constituent *la* réalité collective. Les autres événements, ceux qui ne sont pas rapportés dans les médias ou qui sont renvoyés à l'arrière-plan, ont certes aussi une existence et, s'ils ont éventuellement des conséquences tangibles, celles-ci finiront bien par se faire sentir, mais dans la fluidité fugace du présent, la population agit comme s'ils n'existaient pas ; ils n'entrent pas en considération.

C'est à McCombs et Shaw[2] que l'on doit la plus solide démonstration empirique du phénomène de la mise à l'ordre du jour. La méthodologie qu'utilisent ces chercheurs pour démontrer leur thèse est relativement simple : on compte le nombre des articles présents dans les journaux quotidiens sur divers sujets et on demande aux gens, dans une enquête d'opinion, de classer les questions d'actualité selon leur importance. Les résultats qu'on obtient sont clairs. Ainsi, étudiant l'élection présidentielle américaine de 1968, McCombs et Shaw ont démontré qu'il y avait une corrélation presque parfaite (0,97) entre ce que les électeurs considéraient comme des enjeux importants et le nombre de fois que ces questions avaient été traitées dans les nouvelles. Plusieurs études subséquentes ont donné des résultats similaires.

L'effet premier des médias n'est peut-être pas de façonner les opinions, mais plutôt de procurer les sujets sur lesquels il est important de prendre parti.

Toutefois, la corrélation entre deux faits n'implique pas forcément une relation de causalité. Il se pourrait en effet que les médias soient à la remorque des citoyens et qu'ils accordent plus de place à ce qui est plus important pour les citoyens. Il est possible également que la place qu'accordent les médias à diverses questions et celle que leur accordent les citoyens soient l'effet d'une cause commune. Dans le but d'éclairer cette question, S. Iyengar et D. R. Kinder (*News That Matters*, Chicago University Press, 1987) ont altéré les émissions de nouvelles d'un grand réseau américain de télévision pendant une semaine et ils ont présenté cette version différente et la version originale à des groupes différents d'individus. Les modifications apportées consistaient en l'ajout de nouvelles portant sur de

[2] M. C. McCombs, et D.L. Shaw, « The Agenda Setting Function of Mass Media », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36, p. 176-185.

grands problèmes comme les droits civiques, le contrôle des armes à feu, le chômage, etc. Dans 14 expériences de ce type, Iyengar et Kinder ont constaté que les personnes soumises à la version altérée donnaient aux problèmes qu'on avait ajoutés plus d'importance que les sujets soumis à la version originale. L'effet de relief était donc bien dû aux médias.

DES JUGES ONT ADMIS AVOIR INFLIGÉ À UN COUPABLE UNE « PEINE EXEMPLAIRE » PARCE QUE LE CRIME QU'ILS DEVAIENT JUGER VENAIT DE FAIRE L'OBJET D'UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE ABONDANTE.

La sélection des faits d'actualité par les médias peut aussi avoir des conséquences négatives sur les autres événements. En effet, les faits mis en lumière peuvent en cacher d'autres qui, en raison de leurs caractères propres, auraient pu être rendus publics n'eut été l'importance qu'on accordait aux premiers. Les événements « importants » cachent les faits de moindre importance. Tout semble se passer comme si les médias diffusaient un rayon de lumière intense dans un paysage obscur : lorsque ce faisceau s'attarde sur certains faits ou certains personnages, il en laisse d'autres dans l'ombre.

Dans les situations extrêmes, lorsque survient un événement très important, l'éventail des événements médiatisés peut se rétrécir au point de donner quelquefois l'impression que plus rien d'autre ne se produit, que le reste du monde a cessé de vivre et que la terre a cessé de tourner. C'est ce que l'on constate quand surviennent des super-événements comme la mort de Kennedy, les derniers jours de l'affaire du Watergate, la guerre du Golfe ou encore la mort de Diana. Dans cette catégorie, la mort de Kennedy a probablement été l'événement le plus important de l'époque puisque non seulement elle a mobilisé à peu près totalement les journaux et les bulletins de nouvelles mais, à la télévision, elle a même empiété sur le temps des émissions de divertissement. Il faut ajouter que non seulement les super-événements monopolisent à peu près tout l'espace médiatique, mais qu'ils captent aussi toute l'attention des divers publics de sorte que, même si d'autres faits d'actualité sont *de facto* présents dans les nouvelles, ils passent pratiquement inaperçus. C'est plus ou moins ce qui s'est passé lors du décès de Mère Teresa, survenu pendant que les médias étaient totalement concentrés sur la mort de la princesse Diana. La mort de Mère Teresa n'est certes pas passée inaperçue, mais la mobilisation des médias sur la belle princesse l'a empêchée d'avoir tout le retentissement qu'elle aurait pu avoir.

Fausser la réalité

La rationalité de la mise à l'ordre du jour engendre aussi un effet contraire. Quelle que soit l'importance des événements, les volumes d'espace et de temps dont disposent les médias restent les mêmes et la quantité des nouvelles demeure à peu près constante. Pour cette raison, certains événements d'importance moyenne peuvent soudain occuper une place prépondérante dans la diffusion et dans la conscience des citoyens uniquement à cause du manque d'événements majeurs dans l'actualité courante.

La fonction de mise à l'ordre du jour est susceptible de fausser la réalité. Par exemple, de 1986 à 1989, on a constaté que la population américaine était de plus en plus préoccupée par le problème de la drogue alors que les statistiques montraient que, durant la même période, la consommation des drogues allait en diminuant. L'étude des journaux a démontré que cette préoccupation croissante de la population coïncidait avec une couverture médiatique plus grande. Pour faire face à la situation, le président Bush a décrété la « guerre à la drogue ». Cette action politique a évidemment suscité une couverture médiatique plus intense encore et, à la fin de l'année 1989, 54 % des Américains croyaient que la drogue était devenue un problème très important.

Les conséquences de cette mauvaise appréciation de la réalité peuvent se manifester dans plusieurs domaines et de façon à première vue inattendue. Ainsi, le journaliste



Lincoln Steffens raconte comment il a suscité à New-York, au tournant du siècle, une vague de crimes. Travaillant pour le *Evening Post*, il a décidé un jour de raconter un des nombreux crimes qui surviennent quotidiennement dans sa ville. Voyant le succès obtenu par le *Post* avec cette histoire de meurtre, un autre journaliste, Jake Riis, de l'*Evening Standard*, a décidé de faire de même et, dans les jours qui suivirent, plusieurs histoires de meurtres ont fait la manchette des nombreux journaux new-yorkais. Il n'en fallait pas plus pour donner l'impression que la ville était la scène d'une vague de criminalité. Teddy Roosevelt, à l'époque responsable de la police, a décidé de prendre en main la situation et, lorsque les journaux ont cessé de parler de crimes pour revenir à leurs anciennes habitudes de couverture des événements, il s'est attribué le mérite d'avoir mis les criminels au pas… On a également pu observer des conséquences de la « mise à l'agenda » dans le domaine judiciaire. Des juges ont admis avoir infligé à un coupable une « peine exemplaire » parce que le crime qu'ils devaient juger venait de faire l'objet d'une couverture médiatique abondante.[3]

BEAUCOUP D'ÉVÉNEMENTS QUI, DANS LES AUTRES PROVINCES, DEMEURENT POLITIQUEMENT NEUTRES SONT PRÉSENTÉS AU QUÉBEC DANS UNE PERSPECTIVE CONSTITUTIONNELLE, COMME DES ÉPISODES DE LA SEMPITERNELLE QUERELLE QUÉBEC-OTTAWA.

En politique, les conséquences de la mise à l'ordre du jour dépassent les simples effets de sensibilisation dont j'ai parlé jusqu'ici. En effet, les événements diffusés abondamment ne sont pas simplement présents à la conscience, ils servent aussi de points de référence pour juger les personnages politiques. Ainsi, dans la mesure où les événements présents dans l'actualité seront reliés à des succès de l'activité gouvernementale, les personnages politiques impliqués seront perçus de manière favorable. Pour vérifier cette hypothèse, Iyengar et Kinder ont présenté à des sujets des bulletins de nouvelles dans lesquels on mettait l'accent sur les faiblesses du système de défense américain et leur ont demandé par la suite d'indiquer quel poids ils accordaient à la politique de défense dans l'évaluation de la performance du président. Les résultats qu'ils obtinrent sont clairs : comparés à un groupe-témoin qui n'avait pas reçu ces bulletins de nouvelles sur la défense, les sujets de l'expérience ont accordé presque deux fois plus d'importance à cette dimension de la politique nationale. La conséquence qui se dégage est claire : non seulement les journaux, par la mise à l'ordre du jour, définissent en quelque sorte la réalité collective, mais ils dictent ou du moins suggèrent les points sur lesquels on jugera la performance des politiciens. On l'imagine facilement, ce phénomène aura des conséquences particulièrement importantes en temps d'élection et une très grande partie des efforts des propagandistes politiques sera consacrée à tenter de contrôler l'agenda.

La perspective qu'on adopte

Le concept de cadrage peut désigner le contexte dans lequel on situe un fait ou la perspective qu'on adopte dans le compte rendu d'une question ou d'un événement. On en parle alors comme d'un « outil » ou comme d'un « procédé intellectuel » utilisé plus ou moins consciemment pour conférer une signification à un événement donné. La plupart des événements importants peuvent en effet être considérés sous des angles divers et quelquefois tellement différents qu'on ne semble plus parler du même événement. Les chercheurs donnent l'exemple du SIDA aux États-Unis, qu'on a « cadré » au début comme une maladie d'homosexuels, puis comme un problème scientifique. Avec la mort de l'acteur américain Rock Hudson, on a personnalisé la maladie et commencé à mettre de l'avant la question de la prévention en insistant sur le fait que cette maladie pouvait frapper tout le monde. Dans une quatrième étape, le SIDA a pris

[3] Cette question est bien résumée par J.C. Dopplet et P. M. Manikas dans « Mass Media and Criminal Justice Decision Making », dans le volume édité par Ray Surette, *The Media and Criminal Justice Policy*, Springfield (USA), Charle C. Thomas, 1990.

une dimension politique ; il s'agissait alors de discuter de la nécessité de rendre les tests obligatoires et surtout de critiquer les gouvernements pour leur politique de financement insuffisant de la recherche.

Au Québec, la communauté journalistique francophone a été subjuguée par les leaders indépendantistes (Lévesque et Bouchard) et a rarement caché son hostilité envers Bourassa et Chrétien.

Ce dernier aspect du cadrage a une importance particulière dans le contexte québécois du fait de la « question constitutionnelle » qui colore un grand nombre de questions politiques. Beaucoup d'événements qui, dans les autres provinces, demeurent politiquement neutres sont présentés au Québec dans une perspective constitutionnelle, comme des épisodes de la sempiternelle querelle Québec-Ottawa. Ainsi, la visite de Lionel Jospin, celle de Boutros Boutros-Ghali, les « bourses du millénaires », le budget fédéral, l'annonce des statistiques de chômage, etc., sont souvent présentés dans une perspective constitutionnelle. Il n'est pas surprenant de constater que de nombreux Québécois ont dès lors une perception différente de celles des autres Canadiens et une attitude négative envers le gouvernement fédéral.

Journalisme versus pouvoir politique

Toute cette discussion sur la mise à l'ordre du jour peut nous inciter à conclure qu'au fond, si les médias ne nous disent pas quoi penser, leurs effets n'en sont pas moins redoutables et les journalistes sont en mesure de créer la réalité pratiquement à leur gré. Heureusement, les choses ne sont pas aussi simples. On peut en effet poser la question : si ce sont les médias qui proposent l'agenda politique, qui établit l'agenda des médias ?

On constate d'abord que le choix des événements par les médias obéit à certains critères journalistiques traditionnels et établis : le *newsworthiness*, ou ce qui vaut la peine d'être rapporté. Ces critères sont difficiles à préciser. Un auteur comme L. W. Jeffres (*Mass Media. Processes and Effects*, Waveland Press, 1986) constate que les faits les plus souvent sélectionnés sont : a) ceux qui surviennent à proximité du public, b) ceux qui racontent un grand malheur (ou, plus rarement, un grand bonheur), c) ceux qui sont nouveaux, d) ceux qui sont reliés à des personnages en vue dans la collectivité, e) ceux qui ont des conséquences importantes pour les citoyens et finalement, f) ceux qui présentent une dimension humaine touchante (le *human interest*). Il est important de constater qu'il s'agit de critères de sélection de nature pragmatique, orientés vers l'atteinte de l'objectif économique de l'entreprise, celui de faire de l'argent en touchant la population la plus large possible. En fin de compte, comme toute entreprise capitaliste, les médias offrent aux citoyens ce qui les intéresse. En fait, se trouvant en situation de concurrence, ils n'ont pas la liberté de taire des événements vraiment importants. Ce n'est que lorsque les faits ont une importance moyenne ou minime, ou quand peu d'événements s'imposent par eux-mêmes, que les professionnels des médias peuvent vraiment faire jouer leurs préférences.

Dans le domaine spécifiquement politique, il faut insister sur l'importance qu'on accorde à la source des messages, et les gouvernants sont évidemment des sources tout à fait privilégiées. Par leurs faits et gestes, les chefs politiques sont en mesure de produire des événements « incontournables », dont la presse s'efforcera d'avoir la primeur ou qu'elle sera absolument incapable de passer sous silence. Aux États-Unis comme au Canada, par exemple, les interventions du président ou du premier ministre, surtout lorsqu'on leur donne tant soit peu de solennité, ne manquent jamais de faire la manchette. En fait, les journalistes sont friands des déclarations et des activités des gouvernants et sont éminemment dépendants des politiciens pour obtenir matière à nouvelles. Les politiciens le savent et s'entourent d'experts en médias qui connaissent à fond les métiers de l'information et les stimuli auxquels réagissent les reporters et les chefs de pupitre, ce qui leur permet d'orchestrer une bonne part du ballet médiatique.



La position privilégiée des gouvernants ne devrait pas nous faire conclure, à l'autre extrême, que ces derniers au bout du compte contrôlent les médias. Les journalistes connaissent aussi les stratégies des politiciens et s'efforcent, du moins en principe, de conserver une marge d'indépendance. Ils ont toujours aussi la possibilité de manifester leurs préférences idéologiques ou politiques dans le cadrage qu'ils font des événements. Ils le font généralement de façon subtile, de manière à ne pas nuire à leur crédibilité, mais il leur arrive de prendre ouvertement parti. Les journalistes américains, on le reconnaît aujourd'hui, n'aimaient pas Nixon, à tel point que, dans un discours célèbre, le vice-président Agnew a dénoncé les commentateurs de la télévision pour «l'analyse» qu'ils faisaient des discours présidentiels, *immédiatement* après leur diffusion, avant que les citoyens n'aient pu se faire une idée personnelle. À l'inverse, les journalistes américains se sont laissé séduire par Roosevelt, plus encore par Kennedy et plus tard, par Reagan.

Une démocratie distincte ?

Au Québec, la communauté journalistique francophone a été subjuguée par les leaders indépendantistes (Lévesque et Bouchard) et a rarement caché son hostilité envers Bourassa et envers Chrétien. Il est encore courant de voir des chroniqueurs et des caricaturistes prendre à parti l'opposition. Par exemple, à la fin du premier mandat péquiste, après tous les soubresauts de la période référendaire, du changement de premier ministre et des coupures budgétaires, c'est le chef de l'opposition qui est devenu impopulaire et c'est lui qui a été «forcé» de démissionner. Une grande partie des journalistes francophones s'identifient à la classe intellectuelle dont le gouvernement péquiste porte les espoirs nationalistes, ce qui ne peut qu'influencer le cadrage des événements rapportés.

Cette collusion des institutions au Québec n'est évidemment pas sans danger. Il y a entre le politique et la presse un équilibre fragile sur lequel repose pour une très large part le fonctionnement de la démocratie. Les deux institutions ont besoin l'une de l'autre et vivent dans une complicité où devraient cependant dominer la méfiance sinon l'adversité. Une des conditions essentielles de fonctionnement de la démocratie, c'est d'être informé par des citoyens ordinaires plutôt que par les gouvernants et ces derniers faussent le jeu lorsqu'ils «planquent leurs hommes» jusque dans les médias. L'équilibre est aussi carrément rompu quand, non content de sa position privilégiée de fournisseur de nouvelles, le gouvernement achète des pages de publicité pour faire valoir des positions partisanes, comme il l'a fait récemment à l'occasion des budgets fédéral et provincial, en puisant dans les fonds publics. Les journalistes, certes, ont critiqué la démarche mais ils auraient dû le faire avec moins de bienveillance.

Il reste à espérer que ce geste du gouvernement demeure exceptionnel et ne sonne pas l'avènement d'une démocratie distincte… ■

Jacques de Guise
est professeur au département d'information et de communication de l'Université Laval.



Quand la presse désinforme

VICTOR BLANC

L'histoire de la presse francophone du Québec nous renvoie aux origines de la démocratie québécoise qui n'a pu venir au monde et s'épanouir librement qu'après la débâcle de l'absolutisme français sur le continent nord-américain.

Le premier journal canadien, *The Halifax Gazette*, fut fondé en 1752, à une époque où l'administration coloniale française proscrivait l'installation d'imprimeries en Nouvelle-France. Tour ou détour de l'Histoire, nous devons nos premiers journaux en français à deux imprimeurs anglophones d'origine écossaise, les Américains William Brown et Thomas Gilmore, qui ont fondé la *Gazette de Québec* en 1764, et à un Américain d'origine française, émigré d'Angleterre, Fleury Mesplet qui a créé *La Gazette du Commerce et Littéraire* de Montréal en 1778. De 1860 à 1900, dans une atmosphère de chicane permanente, plus de 600 périodiques « d'opinion », « de combat » ou « de parti » ont vu le jour et connu la faillite au Québec. À partir des années 1880, *La Presse*, sous la direction de Trefflé Berthiaume, a amorcé « un nouveau type de journalisme », plus sérieux et serein, centré d'abord sur l'information du public qui était las des balivernes ethnocentriques et des harangues partisanes. Cette nouvelle orientation fut si bien accueillie que, vers 1908, *La Presse* atteignait un tirage de 100 000 exemplaires, le plus élevé au Canada.

Malheureusement, cette belle et prometteuse évolution a tourné court et a même tourné au vinaigre grâce au fanatisme des nationalistes québécois. À partir des années 1960, plus de 80 études démontrent que le journalisme francophone, au Québec, a régressé de plus de 100 ans. Les éditoriaux « de combat », les billets « d'opinion » et les chroniques « de parti pris » nationaliste ont repoussé comme des champignons. Dès lors, le rapport fidèle a cédé la place à l'interprétation partisane ; l'information honnête et propre fut remplacée par une désinformation sans morale ni vergogne.[1]

En 1966, *Cité libre* dénonçait déjà vigoureusement le manque de professionnalisme des journalistes francophones du Québec qui avaient enjolivé l'image de Pierre Bourgault, président du Rassemblement pour l'indépendance nationale (R.I.N.), au détriment de celle de Jean Lesage et du Parti libéral du Québec.[2] Cette régression de la presse québécoise s'inscrit d'ailleurs dans la décadence générale du journalisme français. D'après Dominique Wolton, directeur de recherches au CNRS (Centre national de la recherche scientifique), « hier, le chemin était simple : l'information symbolisait la lutte contre le secret, le mensonge, la rumeur, pour la vérité [...] Aujourd'hui, elle a triomphé, mais le secret, le mensonge, la rumeur se portent tout aussi bien ! »[3]

Ce dépérissement de l'information honnête, particulièrement en politique, affecte aussi le journalisme nord-américain. Faut-il s'y faire ? Faut-il s'y résigner ? Je crois que non.

David Taras identifie trois types, ou modèles, de journalisme politique : le partisan, l'objectif et le critique[4]. De prime abord, tout

---

[1] A. Siegel, *Politics And The Media In Canada*, 2ème éd., McGraw-Hill Ryerson Limited, Toronto, 1996, p. 215-242.

[2] G. Bourassa et F. Despatie, « La presse québécoise et les élections du 5 juin », *Cité libre*, vol. 17, p. 5-32, Suppl. novembre-décembre 1966.

[3] *Penser la communication* - Champs, Flammarion, Paris, 1997.

[4] *The News Makers - The Media's Influence On Canadian Politics* - Nelson Canada, Scarborough, Ontario, 1990.

le monde s'accorde à dire que le journalisme politique, comme n'importe quelle autre activité journalistique, doit respecter la véracité des faits (être objectif), qu'il peut analyser ou commenter ces faits mais sans manquer de rigueur ou de probité intellectuelle (être critique), sans mystifier la réalité ou utiliser des arguments tendancieux (sans être partisan). Cependant, le 21 novembre 1998, l'éditeur adjoint d'un journal aussi important que *La Presse*, « le plus grand quotidien français d'Amérique », affirme sans ambages : « Notre quotidien a comme politique éditoriale de défendre les intérêts du Québec à l'intérieur du Canada » ! (21 novembre 1998). Cette affirmation prend des relents de partialité quand le même éditeur se met à affirmer que « les commentaires et éditoriaux n'ont pas à être neutres ou objectifs », qu'une opinion n'est jamais neutre, que le propre d'un éditorial est de « faire connaître une pensée » et que « toute pensée doit être librement exprimée » (28 novembre 1998). Analysons ce drôle d'argumentaire.

Le préambule du *Guide de déontologie des journalistes du Québec* énonce clairement que

> le rôle essentiel des journalistes est de rapporter fidèlement, d'analyser et de commenter le cas échéant les faits qui permettent à leurs concitoyens de mieux connaître et de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. Une telle information complète, exacte et pluraliste est une des garanties les plus importantes de la liberté et de la démocratie.

En outre, le dernier paragraphe de l'article 9 a) (Relations publiques - p. 6) du *Guide* en question conclut sans équivoque que « les journalistes ne peuvent pas communiquer un jour des informations partisanes et le lendemain des informations impartiales, sans susciter la confusion dans le public et jeter un doute constant sur leur crédibilité et leur intégrité ». En résumé, tandis que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) place ses membres au service de la liberté de presse et du droit du public à l'information, les éditeurs de *La Presse* desservent la liberté et le droit susmentionnés en privilégiant les opinions (ou partis pris) personnels de leurs journalistes, chroniqueurs et éditorialistes ! En outre, alors que la FPJQ s'aligne sur une philosophie à tendance objectiviste qui dit « qu'il n'est pas vrai que tout point de vue soit aussi bon qu'un autre », le journal *La Presse* adopte une épistémologie anarchisante qui prétend « qu'aucune règle n'est universelle et que, par conséquent, tout est bon ».

Évidemment, nous savons tous qu'il n'est pas toujours facile d'être objectif en politique. Nous comprenons très bien qu'un journalisme politique de qualité exige un professionnalisme exemplaire. Par conséquent, nous souhaitons que nos journalistes se prennent pour ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire des hommes et des femmes susceptibles de perfectionnement. Nous souhaitons, tout bonnement, qu'ils arrêtent de jouer aux « directeurs de conscience » du peuple québécois, qu'ils tiennent compte de l'intelligence et de la culture du public et qu'ils cessent de défendre un Québec aliéné par toutes sortes d'obscurantismes. Au bout du compte, nous suggérons que des journaux comme *La Presse* révisent, intelligemment, leurs politiques éditoriales. Car nous pensons qu'il est grand temps que les responsables de ces journaux réalisent qu'ils ne souffrent, en fait, que de leur construction de la réalité.

Communication politique

De toute évidence, pour qu'il y ait « communication politique », encore faut-il que l'information circule dans tous les sens, c'est-à-dire, entre les politiques, les journalistes et le public. Or, nous sommes forcés d'admettre que nos journalistes d'opinion (stéréotypée) ne communiquent, vraiment, qu'avec les idées, ou les préjugés, qu'ils incarnent eux-mêmes. Comme le note Dominique Wolton, « ils confondent la lumière qu'ils font sur le monde avec la lumière du monde » (*Op. cit.*). Enfermés dans leurs petites convictions personnelles, nos journalistes politiques ont oublié les règles du savoir-vivre. Ils ne forment plus un « contre-pouvoir » au service du public. Ils se comportent comme s'ils étaient un « quatrième pouvoir », paternaliste, magistral et arrogant. Pis encore, la plupart de nos journalistes politiques sont devenus plus ou moins « experts » de la distorsion, de la déformation et du filtrage de l'information.





Le chef libéral Jean Charest, et même son épouse, ont été la cible répétée des journalistes francophones lors de la dernière campagne électorale québécoise.

La diversité des procédés de mystification médiatique est telle qu'il nous faut un minimum de systématisation pour être en mesure de détecter et de contrecarrer la désinformation politique pratiquée par les journalistes. Idéalement, l'information politique devrait être fondamentalement un compte rendu exact des faits ou événements politiques. En réalité, ce que nos journalistes appellent « information politique » n'est qu'un amas d'idées fixes et de jugements de valeur entassés à la place (ou autour) de la réalité politique. De sorte que, finalement, nous pouvons admettre que l'information politique peut être « réduite », sans trop d'erreur, au binôme fait(s) + jugement(s). Encore faut-il préciser qu'un *fait* est une donnée de l'expérience, ou événementielle, sur laquelle la pensée peut s'exercer en toute confiance, tandis qu'un *jugement* est un acte intellectuel dont la rigueur est plus ou moins factuelle, logique et vraisemblable.

Ceci établi, la désinformation politique peut résulter d'un mauvais traitement des faits et (ou) des jugements qu'ils suscitent. Par conséquent, en attribuant des « valeurs » aux faits et aux jugements inscrits dans les textes journalistiques, nous pouvons obtenir plusieurs combinaisons de fait(s) + jugement(s) d'un ensemble à quatre valeurs et établir ainsi une classification de l'information politique. Pour mettre cette classification à l'épreuve, j'ai choisi d'évaluer les billets, chroniques et éditoriaux politiques de trois journaux de la presse francophone québécoise. Après tirage au sort, *Le Journal de Montréal*, *La Presse* et *Le Soleil* ont été sélectionnés et étudiés, quotidiennement, pendant le mois de novembre de 1998. Cette étude couvre donc 30 des 33 jours de la dernière campagne électorale du Québec.

Mes résultats indiquent que *Le Journal de Montréal* a produit le plus grand nombre de chroniques et articles tendancieux (29). Suivait *La Presse*, avec un total de 28 chroniques et éditoriaux de parti pris. Finalement, *Le Soleil* avait un total de 23 chroniques partiales.

En approfondissant l'analyse de ces résultats, nous arrivons à des constatations qui soulèvent des questions, des hypothèses ou des doutes dignes de réflexion. Première constatation : 79 % des 80 articles répertoriés dans cette étude sont rendus fallacieux par falsification de la vérité des faits, c'est-à-dire qu'ils correspondent à de l'information tendancieuse et distordue ; à peine 21 % de ces 80 textes peuvent être classifiés comme relevant de l'information ambiguë. Il est permis de conclure qu'il est plus facile d'utiliser une sophistique banale ou grossière que de pratiquer « la ruse » des demi-vérités, des non-dits et des sophismes par ambiguïté. Deuxième constatation : 17 des 23 cas de désinformation politique du *Soleil* (74 %) sont dus à un seul journaliste ; les six cas restants (26 %) se partagent entre deux autres journalistes ; 20 des 29 cas de désinformation politique du *Journal de Montréal* (69 %) sont l'œuvre d'un seul journaliste ; les neuf cas restants (31 %) se partagent entre quatre autres journalistes ; seulement huit des 28 cas de désinformation politique de *La Presse* (28,5 %) proviennent d'un même journaliste ; les 20 cas restants (71,5 %) se répartissent entre 11 autres journalistes. En somme, pouvons-nous inférer qu'il semble beaucoup plus facile de corriger ou d'enrayer la désinformation politique du *Journal de Montréal*, ou du *Soleil*, que de *La Presse* ? Troisième constatation : dans *Le Journal de Montréal* et dans *Le Soleil*, tous les cas de désinformation politique sont assumés par des chroniqueurs (cinq et trois respectivement), tandis que dans *La Presse*, quatre des 28 cas d'information tendancieuse (14 %) sont signés par des éditorialistes. Bref, pouvons-nous conclure que *La Presse* évolue vers une sorte d'homogénéité épistémologique qui n'est pas perceptible dans les deux autres journaux ? Quatrième constatation : le



sophisme le plus vulgaire et le plus fréquemment utilisé en politique est l'*argumentum ad hominem*. Il s'agit d'un type particulier de calomnie, d'argumentation dénigrante ou sarcastique qui vise la réputation d'une personne en cherchant à confondre ce que cette personne *est*, réellement, avec ce que l'on voudrait qu'elle *paraisse*. Pendant les 30 jours du mois de novembre 1998, les journalistes des trois journaux considérés dans cette étude ont produit pas moins de 43 *argumenta ad hominem* contre Jean Charest ! Par rapport aux 80 textes répertoriés dans cette étude, cela représente une fréquence de 54 % d'insinuations malveillantes contre le chef du Parti libéral du Québec. Cette fréquence est si scandaleusement élevée que, parmi les 80 textes considérés comme biaisés, on ne peut identifier que deux insinuations désobligeantes envers M. Bouchard (4,7 %). Au fait, des 45 *argumenta ad hominem*, 95,5 % étaient contre M. Charest et 4,5 % contre M. Bouchard. Cinquième constatation : les sept valeurs fondamentales du journalisme (l'esprit critique, l'impartialité, l'équité, l'indépendance, le respect du public, la compassion et l'ouverture d'esprit), très pertinemment consignées à l'article 2 du *Guide de déontologie des journalistes du Québec*, se trouvent toutes lamentablement bafouées par nos journalistes francophones.

Voici quelques échantillons d'insolences et sarcasmes adressés à M. Charest. Par le *Journal de Montréal* : « clone de Mike Harris », « petit démagogue de Sherbrooke », « pitbull », « incohérent », « enfonçant des portes ouvertes », « petit bouclé », « Jean le Baptiste », « sauveur sans défauts », « golden boy ». Dans *La Presse* : « néophyte », qui « a des bonnes jokes » car « l'humour est la politesse des désespérés », « un tata qui n'est pas foutu de trouver ses pantoufles tout seul », « tellement ordinaire qu'il finit par avoir l'air surnaturel », avec « un discours un peu court et franchement incohérent », qui a « son côté colérique », « pro-business », dont l'épouse n'est pas tant « une Michou qui s'assume qu'une machine qui marche à pleine vapeur », qui « fonctionne [...] de manière mécanique », « les machines, c'est bien connu, ne doutent jamais », quelqu'un qui « parle de *Rockies* au lieu de parler des Rocheuses », qui « a plus souvent affiché l'air soucieux du conscrit que le sourire triomphant du sauveur », « girouette ». Dans *Le Soleil* : quelqu'un qui « a du mal à trouver ses marques », qui « a besoin d'aide de gens expérimentés », qui « ne saurait pas trop quel thème privilégier », qui en « est encore à l'ère du télécopieur », « au point de devenir pathétique », qui « va finir par se tailler une solide réputation de *loser* », « arriviste » et « sauveur qui échoue ».

En fin de compte, il est permis de se demander si la presse francophone québécoise a été juste, équitable, respectueuse, objective et décente envers M. Charest ? Je cède la parole à un journaliste : « Jean Charest s'est fait malmener par la presse québécoise » ! (*Le Soleil*, 25 novembre 1998). D'autre part, attention : quand nos journalistes « pure laine » parlent de *la presse québécoise*, il faut sous-entendre qu'ils parlent de *la presse francophone* du Québec ! Dans leur jargon national-corporatiste, le mot *québécois* n'englobe ni nos journaux, ni nos concitoyens *de langue anglaise* !... Quelle ouverture d'esprit ! Quelle incapacité de comprendre que la qualité de la pensée conditionne la qualité du langage et vice versa ! Quelle passion d'exclure !

Décidément, il va falloir que nos journalistes comprennent que leurs fixations idéologiques sont extrêmement dommageables pour nos journaux, pour notre culture et pour notre vie démocratique. Le clivage entre le monde réel du public et le « monde imaginaire » des journalistes francophones du Québec est tellement large et profond qu'il n'y a plus de communication politique. Le jeu corporatif entre syndicats de journalistes et patrons de quotidiens a généré un *modus vivendi* et un statu quo qui ont fini par marginaliser et le public et les acteurs politiques réfractaires à l'orthodoxie nationaliste. De sorte que, finalement, nos journalistes politiques se trouvent seuls, pour ne pas dire en mauvaise compagnie, dans leurs tours d'ivoire. À mon avis, le contrat de confiance entre le public et ses informateurs est bel et bien rompu. À preuve, *La Presse* et le *Journal de Montréal* se sont déchaînés contre le maire de la métropole, Pierre Bourque, alors que le public a décidé de le réélire ainsi que 39 de ses conseillers. À preuve, nos journalistes



politiques ont tout essayé pour dénigrer Jean Charest, alors que l'électorat du Québec lui a accordé plus de voix qu'à Lucien Bouchard. À preuve enfin, les « sondés » ont fini par ridiculiser les tendances prétentieuses et les prétentions tendancieuses de nos « maîtres sondeurs ».

Cet état de choses nous interpelle sérieusement. Car la question qui se pose à nous, citoyens, est assez retorse : devons-nous nous réjouir des déboires de nos journalistes ? Ma réponse est non. Parce qu'une démocratie qui se respecte doit respecter tous ses citoyens. Parce qu'il faut combattre la ruse et le cynisme, il faut défendre l'éthique et la rationalité, si l'on veut mettre un terme à une situation malsaine qui n'avantage personne, ni les journalistes, ni les propriétaires des journaux où ils travaillent, ni les hommes et les femmes politiques, ni le public.

Le 13 novembre 1998, le journal *Le Soleil* faisait preuve de bon sens en s'inquiétant du fait que les journalistes se trouvent parmi les professionnels les moins respectés par les Québécois. Mais le 28 novembre 1998, l'éditeur adjoint de *La Presse* affirmait, nonchalamment, que « les médias sont les boucs émissaires naturels » de la formation politique perdante, quelle qu'elle soit. De sorte qu'une fois de plus, M. Masson a éludé le problème. Dans sa logique à lui, les journalistes sont mal vus par le public mais, *a priori*, cela n'est pas de leur faute (c'est la faute à quelqu'un d'autre !) car, par la nature des choses, les journalistes n'ont jamais « mauvaise presse » ! Ainsi, mine de rien, cet éditeur élude l'article 10 (Clause de conscience - p. 7) du *Guide de déontologie des journalistes du Québec* qui dit expressément : « Les journalistes sont responsables de leurs actes [...] ils ne peuvent rejeter le blâme de leurs propres actions sur les autres » !

Plusieurs observateurs l'ont souligné, les journalistes ont la remontrance facile à l'égard de ceux et celles qui osent les critiquer. Réfractaires à l'autocritique, nos journalistes politiques préfèrent une espèce de fuite en avant qui les conduit à patauger dans un élitisme aussi primaire que dépourvu de fondement. Ils se croient les détenteurs de la vérité, alors qu'ils se dessinent eux-mêmes comme caricatures de l'invraisemblance et de l'incrédibilité. Au point que, devant les caméras de « nos » chaînes de télévision, ils s'interviewent, allègrement, les uns les autres... De montage en simulacre, ils semblent, à la fois, vendeurs et consommateurs d'un incroyable « marché de dupes ».

La situation est si grave qu'il y a lieu de se demander : que peuvent-ils faire, nos journalistes francophones, pour réhabiliter le journalisme politique québécois ? Ma réponse est nette et simple : ils n'auraient qu'à suivre, scrupuleusement, leur *Guide de déontologie* !

Finalement, qu'en est-il de la presse anglophone du Canada ? D'après Anthony Wilson-Smith, on ne peut pas dire que la presse canadienne anglaise soit plus objective ou professionnelle que la presse francophone québécoise, le moment venu, chacune abuse de son patriotisme borné, partial ou discriminatoire. Qui plus est, on ne peut pas prétendre que le journalisme anglophone soit plus « canadien » que le journalisme québécois, quand on sait que 85 % des journalistes du Québec sont bilingues tandis qu'à peine 14 % des journalistes canadiens-anglais réussissent à maîtriser les deux langues officielles du pays. (*Maclean's*, 21 décembre 1998).

Pouvons-nous suggérer aux uns et aux autres de lire attentivemment l'article 3 d) du *Guide de déontologie des journalistes du Québec* ?

> Les journalistes doivent apprendre à départager soigneusement ce qui relève de leur opinion personnelle et l'analyse et l'information factuelle en vue de ne pas engendrer de confusion dans le public. Dans les genres journalistiques comme les éditoriaux, les chroniques et les billets où l'expression des opinions prend une large place, les journalistes doivent tout autant respecter les faits.

Pouvons-nous espérer des uns et des autres qu'ils honorent leur propre dignité et pratiquent une communication politique ouverte, loyale et franche ? ■

Victor Blanc
est professeur retraité de la faculté de médecine de l'Université de Montréal.



Médias québécois et démocratie

ROBIN ARGUIN

La démocratie exige le respect de la vérité. Si les livres, les journaux et les autres médias ne donnent qu'une version des faits et si les intellectuels n'ont pas l'honnêteté ou le courage de dénoncer les mythes ou les mensonges, la démocratie va forcément en souffrir. [...] Il faut lutter.[1]

Dans nos sociétés occidentales, « libres et démocratiques », les médias sont appelés à jouer un rôle des plus importants, soit celui de « chiens de garde » de la démocratie, de « gardiens de la cité » dirait Platon. Trait d'union indispensable entre gouvernants et gouvernés, entre ceux qui détiennent un pouvoir et ceux qui le subissent, l'appareil médiatique se doit non seulement d'informer la population, mais également de dénoncer les abus, gaspillages, fraudes, mensonges et autres bris du contrat implicite existant entre l'État et le citoyen. En d'autres termes, si les médias, plutôt que de surveiller l'appareil étatique, n'en sont que les haut-parleurs, on ne parle plus de démocratie, mais de dictature.

Entre ces deux extrêmes, entre une démocratie en pleine santé ou très malade, voire inexistante, s'étend toute une zone grise dans laquelle se retrouvent les Québécois. En effet, pour reprendre les mots de Pierre Trudeau, en début de texte, la démocratie québécoise souffre. Elle souffre parce que la majorité de nos intellectuels et de nos médias francophones ont un penchant pour entretenir et alimenter les demi-vérités et les mythes plutôt que les dénoncer. Avec une classe politique majoritairement nationaliste et un gouvernement sécessionniste (au moins une fois sur deux), il va de soi que le message gouvernemental cherche constamment à influencer la population dans le sens de ses aspirations. Qui veut la fin prend les moyens, même si ceux-ci consistent à user de démagogie, à jouer avec la vérité et les faits, à créer un climat constant de confrontation, où le « méchant fédéral » fait tout ce qu'il peut pour nuire aux pauvres Québécois. On connaît la chanson. Les couplets changent, mais le refrain reste...

On peut déplorer la malhonnêteté des politiciens, leurs vues bassement partisanes, leur langue de bois, mais on peut aussi les comprendre, car après tout, on ne saurait reprocher aux politiciens de faire de la politique... Là où le bât blesse toutefois, là où notre santé démocratique est menacée, c'est lorsque nos médias, nos professionnels de l'information, non seulement ne dénoncent pas les mythes et faussetés entretenus par le gouvernement et certaines élites, mais en rajoutent. Je pense ici aux médias francophones québécois qui, souvent, plutôt que faire la part des choses entre les procès d'intention et les faits, plutôt que d'éclairer impartialement les citoyens, vont, au contraire, cautionner un discours tendancieux, allant même en remettre. On peut toujours arguer qu'il n'y a pas qu'au Québec, qu'un peu partout les médias sont partiaux, que cela n'a pas beaucoup d'importance, etc. Cela est probablement vrai en général. Sauf qu'en ce qui nous concerne, la menace à volets multiples que représente pour le Canada le projet sécessionniste du PQ est très sérieuse.

À mon avis, la combinaison d'une classe politique prisonnière de son nationalisme, d'un gouvernement biaisé, voire malhonnête dans la promotion de son option, et de médias partiaux et complaisants, peut engendrer un véritable détournement de démocratie. Lentement et sûrement, on nous conduit quelque part où seule une minorité veut vraiment aller, mais où la majorité défraiera les coûts.

---

[1] Pierre Elliott Trudeau, « Trudeau parle », *Cité libre*, vol. XXV, no 2, mars-avril 1997, p. 13.

Préoccupé par l'importance de cet enjeu et par un certain unanimisme de la classe intellectuelle francophone au Québec, j'ai voulu approfondir cette question. À partir d'un événement charnière dans l'histoire politique canadienne, le rapatriement de la Constitution en 1982, j'ai longuement étudié et analysé comment ce rapatriement et la venue parallèle d'une Charte supralégislative des droits et libertés avaient été accueillis par les intellectuels francophones du Québec, et comment ces derniers avaient présenté le tout à la population.[2] Deux groupes ont été ciblés : les universitaires et les journalistes, plus spécifiquement les chroniqueurs politiques et les éditorialistes. J'ai consulté à peu près tout ce que le milieu universitaire a écrit sur le sujet, sur une période de 15 ans. J'ai aussi dépouillé systématiquement les trois quotidiens québécois francophones offrant le plus de contenu politique : *La Presse* et *Le Devoir* de Montréal ainsi que *Le Soleil* de Québec, sur la période chaude du rapatriement, soit d'octobre 1981 à avril 1982.

Quoique peu étonnant, le constat fut brutal : la grande majorité des universitaires et journalistes étudiés ont non seulement décrié systématiquement le rapatriement et l'avènement d'une Charte des droits, mais ils se sont éloignés des faits et ont sombré dans la désinformation, l'exagération et les procès d'intention. Entre autres, leurs prétendues analyses ne tenaient pas compte de l'ensemble des Québécois, y compris les anglophones et les allophones, mais d'un « Québec » mythique et organique, doté de « besoins », « droits » et autres concepts non définis et nébuleux. Je me souviens d'avoir été estomaqué, entre autres, par un chroniqueur qui écrivait, tout naturellement, qu'au chapitre individuel, les Québécois et les francophones hors Québec étaient peut-être mieux protégés qu'auparavant grâce à la Charte, mais que le « Québec », lui, était affaibli et perdant. Sans bien sûr préciser quel était ce « Québec » plus important que les individus le constituant…

En fait, les universitaires et journalistes québécois font probablement un excellent travail en général. Cependant, dès qu'il s'agit de questions aussi viscérales que l'identité, la « patrie », la « reconnaissance » ou la place du Québec dans la fédération, ma recherche démontre que la plupart de nos intellectuels perdent beaucoup de leur rigueur et de leur impartialité. À la lecture de mon étude, même un nationaliste convaincu et reconnu comme l'universitaire Louis Balthazar a dû admettre ce parti pris. Dans son rapport d'évaluation (janvier 1998), il écrivait d'ailleurs : « l'auteur entend souligner que les intellectuels et journalistes sont souvent victimes de leurs préjugés, que leurs analyses sont biaisées par leurs options politiques. Il faut sans doute lui donner raison là-dessus. »

LA MAJORITÉ DE NOS INTELLECTUELS ET DE NOS MÉDIAS FRANCOPHONES ONT UN PENCHANT POUR ENTRETENIR ET ALIMENTER LES DEMI-VÉRITÉS ET LES MYTHES PLUTÔT QUE LES DÉNONCER.

Avec le recul du temps, l'exagération, la déformation et le parti pris des chroniqueurs de l'époque sont encore plus évidents. Dans *La Presse* du 5 décembre 1981, Lysiane Gagnon (qui heureusement semble avoir beaucoup changé depuis) écrivait que la « charte fédérale » était catastrophique pour la paix linguistique, le système scolaire et le français. « La charte fédérale détruit l'aménagement linguistique de la loi 101 et ouvre grandes les portes à l'anglicisation. » Près de 20 ans plus tard, la fausseté de ces propos alarmistes peut être corroborée par tout observateur impartial. Et que penser des propos du chroniqueur politique Raymond Giroux, qui, dans *Le Soleil* du 14 novembre 1981, s'en prend à la nouvelle « charte fédérale » qui menacerait directement la survie du français. Avec un titre aussi sensationnel qu'erroné : « Une langue en danger », Giroux écrit que le problème avec la nouvelle charte est qu'elle « donne satisfaction à tout le monde, sauf aux Québécois francophones et aux "autres"

[2] Voir Robin Arguin, « Le rapatriement de la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés : trois réceptions québécoises », *Mémoire de maîtrise*, Université Laval, 1998, 125 p.

minorités du pays ! » Il ressort de son article que la Charte représente une nouvelle et sérieuse menace à la survie du français au Québec, et que la sécession deviendra peut-être la seule option valable si le Québec veut rester français. Voilà certes des propos extrêmes démentis par les faits et le passage des années. Près de 20 ans plus tard, la Charte des droits et libertés n'a en rien affaibli le fait français au Québec. Quant aux « autres minorités », les anglophones du Québec et les francophones hors Québec, ils sont loin d'être perdants. Au contraire, la Constitution de 1982 a enchâssé à jamais le français et l'anglais comme langues officielles du Canada. Un but qui avait pourtant été poursuivi par des générations de politiciens et d'intellectuels québécois, notamment par Henri Bourassa.

La combinaison d'une classe politique prisonnière de son nationalisme et de médias partiaux et complaisants peut engendrer un véritable détournement de démocratie.

Les exemples de désinformation et d'exagération sont tellement nombreux que je pourrais en noircir plusieurs pages. Quelquefois, on n'en croit carrément pas ses yeux tellement ces intellectuels, qu'ils proviennent du milieu universitaire ou des médias, ont fait passer leurs frustrations et leurs sentiments personnels comme des faits indéniables, exprimés au nom du « peuple » bien sûr. Par exemple, dans son éditorial du samedi 17 avril 1982 (journée historique où Trudeau et la Reine ont officiellement entériné la Constitution canadienne), Michel Roy, de *La Presse*, fait écho aux différents textes – tous négatifs – des intervenants qui s'expriment dans le supplément spécial que son journal consacre à la nouvelle Constitution. « Bilan négatif, écrit-il, au total, en ce Québec plutôt morose d'avril 1982. » Il conclut qu'une société ne peut s'enfermer impunément dans le pessimisme de la défaite et qu'il faudra bien réaliser un nouvel équilibre. Ses derniers mots mentionnent que les Québécois veulent bien rester dans la fédération canadienne, « mais à la condition de rester pleinement Québécois », ce qui ne serait plus le cas avec cette nouvelle Constitution.

Première observation, Roy projette sa morosité personnelle et celle des nationalistes à tout le Québec. Dans la même optique, c'est toute la société qui serait « enfermée dans le pessimisme de la défaite ». Il néglige le fait que pour les anglophones, les allophones et nombre de francophones, dont 72 députés fédéraux québécois et plusieurs députés provinciaux du Québec, il ne s'agit certes pas d'une journée sombre, au contraire. À la rigueur, on pourrait prétendre que pour la grande majorité des citoyens, ce 17 avril ne représente certainement qu'un beau samedi de printemps... Encore une fois, les états d'âme des chroniqueurs deviennent ceux du « Québec ». À noter également que l'éditorialiste ne donne aucune substance à son affirmation voulant que les Québécois ne pourraient rester « pleinement Québécois » avec la nouvelle Constitution. Sommes-nous devenus, près de 20 ans plus tard, moins « Québécois » ?

En fait, on peut ramener à une courte synthèse l'ensemble de ce qu'ont écrit la majorité des intellectuels francophones sur le rapatriement et la Charte : rien de positif ne semble venir d'Ottawa, bien au contraire. La Charte canadienne et la nouvelle Constitution ont été imposées à « un Québec » mythique et organique qui n'en voulait pas, n'en avait pas besoin, qui a été trompé, exclu, humilié, etc. Il faut relever également l'aspect unidimensionnel du contenu des journaux étudiés, qu'il concerne les textes des chroniqueurs eux-mêmes ou les collaborations spéciales de différents intellectuels. Une de ces collaborations parmi bien d'autres : toujours en ce 17 avril, le juriste Robert Décary a droit à une demi page complète de *La Presse*. Son gros titre qui, seul peut-être retiendra l'attention du lecteur, est tout aussi faux qu'univoque : « La nouvelle Charte affaiblit le Québec et n'apporte rien de plus aux citoyens ». Son texte laisse également peu de place aux nuances. Il s'agit d'une charge très critique envers cette « Charte fédérale ». Décary reprend d'ailleurs nombre d'éléments contestables, comme la prétendue supériorité de la charte



Le 17 avril 1982, journée historique où le rapatriement de la Constitution canadienne est officiellement entériné par le premier ministre Trudeau et la Reine Élisabeth. Pour la majorité des chroniqueurs politiques québécois francophones de l'époque, il s'agit presque d'une journée de deuil, alors qu'encore une fois, leur déception et état d'âme personnels deviennent ceux « d'un Québec » mythique, imaginaire.

québécoise (qui n'est qu'une simple loi pouvant être facilement amendée) sur celle du fédéral, pourtant supralégislative, la diminution de la souveraineté de l'Assemblée nationale, et « des miettes aux francophones hors Québec ».

Le lecteur ne dispose donc d'aucun élément positif pour équilibrer la balance. Le tout est présenté de façon simpliste et tendancieuse, sans aucune objectivité. N'y avait-il vraiment rien de positif à écrire sur cette nouvelle Charte, pourtant mise au service des citoyens et perçue ailleurs comme l'une des meilleures au monde ?

Une certaine amélioration

Heureusement, dans ces mêmes médias francophones, on peut observer une évolution positive depuis cette époque. L'unanimisme y semble moins grand. Il y a certes encore nombre d'exemples de déformation des faits et de manque de rigueur, mais on note une amélioration certaine. Je terminerai en mettant en parallèle deux cas éloquents.

Le 24 octobre 1981, en pleine période d'ébullition politico-médiatique, deux semaines avant que toutes les législatures provinciales – sauf celle du Québec – s'entendent avec le fédéral pour rapatrier la Constitution, le gouvernement du Parti québécois publie – encore aux frais des contribuables – une page complète de publicité dans *La Presse*. En très gros titre : « Pourquoi un front commun à l'Assemblée nationale contre le plan d'Ottawa ? » Un second titre en bas de page : « Affaiblir le Québec, JAMAIS ». Quelques sous-titre : « Parce que nos droits sont menacés », « La menace : le plan d'Ottawa », « Ce que dit la Cour suprême », « La MENACE qui pèse sur le Québec », « Des dangers réels ». Cette publicité au contenu aussi extrême que partial dénonçait bien sûr tout ce qui concerne le rapatriement envisagé et particulièrement la « Charte d'Ottawa ». Le plan fédéral, lit-on, « viendra bousculer de fond en comble des façons de faire, viendra annuler des progrès acquis [...]. La Charte d'Ottawa [...] attaque plusieurs des moyens que se

sont donnés les Québécois pour redresser leur économie et améliorer leurs conditions de vie. » Et on donne plusieurs exemples dont la politique d'achat chez nous, la loi 101, les mesures d'égalité des chances, les mesures d'aide à la petite et moyenne entreprise, etc. « C'est tout cela que la Charte d'Ottawa veut remettre en question », ajoutait-on.

Il est facile aujourd'hui de constater à quel point cette publicité n'était qu'un tissu de mensonges. Le pauvre lecteur qui n'en lisait probablement que les gros titres devait avoir l'impression qu'Ottawa l'attaquait bassement sur tous les fronts. Cette démagogie et désinformation auraient toutefois pu être dénoncées par des médias soucieux de ne pas jouer le jeu des péquistes. Pourtant, personne n'a écrit quoi que ce soit pour infirmer ces propos. Au contraire, ma recherche démontre que les médias en ont rajouté…

Près de 20 ans plus tard, un autre gouvernement péquiste revient à la charge. En effet, fin février 1999, plus de 300 000$ d'argent public est gaspillé pour « la bonne cause ». Cette fois, plusieurs pages d'une publicité frauduleuse sont payées dans tous les quotidiens afin de dénoncer de différentes façons le nouveau budget fédéral qui pénaliserait honteusement le Québec. Cette publicité réussit à banaliser l'imposant chèque de 1,4$ milliard que le fédéral vient de remettre au gouvernement québécois, via la péréquation. On prétend plutôt, par des énoncés fallacieux, que l'Ontario est encore une fois la grande gagnante de ce budget, au détriment du Québec. Eh bien surprise! On ne retrouve pas le même unanimisme ni la même complaisance que lors du rapatriement. Nombre de chroniqueurs et d'éditorialistes dénoncent cette publicité partisane et son contenu très discutable. On objecte à la manœuvre et on remet en cause de manière véhémente la plupart de ces supposées vérités. La différence est frappante. Cette fois, les médias ne se contentent pas d'être les haut-parleurs du gouvernement. Même la population n'est pas dupe et réagit, comme le démontrent les courriers des lecteurs.

D'autres signes encourageants suggèrent que les médias francophones du Québec sont plus critiques, qu'ils commencent à dénoncer les mythes plutôt que les entretenir. Le 13 mars dernier, par exemple, l'éditorialiste en chef de *La Presse*, Alain Dubuc, traitant du « modèle québécois » et de ses mythes, écrit : « Ce concept d'un Québec intrinsèquement plus généreux et solidaire est une fabrication. Une croyance qui est devenue, au fil des ans, un mythe identitaire, une autre vache sacrée qui inspire les politiciens et dont personne ne vérifie plus l'authenticité. » Il continue ensuite son éditorial percutant en démolissant, chiffres à l'appui, la prétendue supériorité de ce modèle. Voilà qui est rafraîchissant, car pendant longtemps, ce n'est que dans *Cité libre* que l'on pouvait retrouver ce genre d'information en français…

Deux semaines plus tôt, toujours dans *La Presse* (25 février), Lysiane Gagnon avait elle aussi dénoncé la publicité gouvernementale : « cynisme éhonté, mépris des citoyens, utilisation abusive de fonds publics », déplorait-elle, en ajoutant qu'à en croire les ténors péquistes, « il n'y a pas beaucoup de différence entre le budget Martin et les massacres de Pol Pot »… Peut-être que finalement, à trop en faire et en remettre, à toujours frapper sur le même clou (Ottawa), les péquistes ont de moins en moins de crédibilité. Mais encore faut-il que les médias jouent leur rôle et ne fassent pas le jeu du gouvernement, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas.

Voilà donc des signes encourageants, démontrant que la rhétorique péquiste ne passe plus auprès des médias comme lettre à la poste. Peut-être a-t-on atteint le fond du baril avec l'épisode du rapatriement de la Constitution. Peut-être que la démocratie québécoise va se refaire une santé. On est en droit de l'espérer, mais il convient de rester vigilant. ■

Robin Arguin
a été journaliste et éditorialiste pour un hebdomadaire de l'Est du Québec.



Un air de « déjà vu »

GERTRUDE J. ROBINSON

Dix-neuf ans après le référendum de 1980 et dans la perspective d'une troisième consultation référendaire promise pour le prochain millénaire, il est temps de faire une pause pour réfléchir aux leçons que nous enseignent les deux premières expériences et, en particulier, pour voir en quoi les stratégies visant à influencer l'opinion publique étaient différentes dans les médias francophones et les médias anglophones de Montréal.

Les études de cas relatives au référendum de 1980 confirment que les médias ont davantage de pouvoir de persuasion pendant un référendum que pendant une élection ordinaire. Les politologues prétendent que cette efficacité accrue s'explique par certaines caractéristiques structurelles, comme le fait que les référendums ne servent pas à choisir des candidats pour former un gouvernement et que, par conséquent, chaque vote exprimé influe sur le résultat. Ces règles fondamentales encouragent les parties en présence à mobiliser le plus d'électeurs possible, y compris la fraction abstentionniste de l'électorat. Si l'on veut comprendre les stratégies des médias, il faut être conscient de ces différences au niveau du recrutement, même si elles n'expliquent ni pourquoi ni comment les électeurs se laissent convaincre.

Les théoriciens savent combien il est difficile de motiver le « ventre mou » de l'électorat, et que c'est la télévision qui le fait le mieux grâce à ce que le professeur de sociologie Graham Knight appelle « le style tabloïde » des émissions électorales. Appartenant à une catégorie bien distincte, les nouvelles « style tabloïde » s'inspirent des anciens canards à scandales et à potins, des journaux sportifs et de la presse à sensation du début du XX[e] siècle. Axée sur le « désordre moral » et sur « la personnalisation » des événements politiques, la nouvelle « style tabloïde » doit son accès facile et sa force de persuasion à quatre composantes stylistiques : l'essentialisme, l'hyperactivité, l'hyperréalisme et le populisme, qu'on a toutes retrouvées dans la couverture du référendum de 1980. Les stations francophones et anglophones de Montréal utilisaient des graphiques et des drapeaux pour identifier leurs émissions référendaires. Ces symboles bleus et rouges polarisaient et simplifiaient à l'excès les options politiques complexes offertes aux Montréalais francophones, lesquels pouvaient se répartir en au moins cinq catégories politiques différentes : les partisans du Oui, les partisans du Non, les neutres, les « plutôt favorables » au PQ et les « plutôt contre » le PQ.

L'hyperactivité était manifeste dans les analyses du *Livre blanc*, par exemple lorsque les stations anglophones, pour bien illustrer le « désordre » causé par l'événement, montraient des vitrines défoncées par des fonctionnaires-grévistes manifestant dans un contexte sans rapport avec celui-ci. Rien de tel ne s'est produit dans les bulletins de nouvelles des stations francophones. À la fin des années '70, l'hyper-réalité a rendu le présentateur de nouvelles et son équipement technique beaucoup plus visibles. Un bon exemple de cette démythification de l'auteur a été l'utilisation de gros plans de « politiciens » sur un grand écran vidéo derrière le présentateur. De cette façon, les entrevues en circuit fermé ressemblaient plus à des entretiens, et le téléspectateur s'associait plus facilement aux interprétations que le personnel de la station donnait des événements. Le populisme s'est reflété à la fois dans les façons de parler « plus familières » du personnel de la station et dans ses approches rhétoriques basées sur *le bon sens*, par exemple le « bonsoir » adressé chaque soir au téléspectateur. De plus, le narratif réaliste compare le point de vue qu'une famille ordinaire peut avoir sur les événements par opposition à celui des « puissants », lesquels sont

implicitement les causes du « désordre moral » du monde contemporain.

Aucune étude comparative détaillée n'a encore été menée sur la rhétorique du référendum de 1995, mais on a déjà des raisons de croire que les différences que nous avons constatées en 1980 au niveau de la présentation audiovisuelle entre les bulletins de nouvelles francophones et anglophones se sont maintenues en 1995.[1] Une fois de plus, les stations francophones ont diffusé au total moins d'émissions référendaires que les stations anglophones. Comme en 1980, cette différence est due au fait que, collectivement, les stations francophones ne diffusaient que deux bulletins de nouvelles par jour, et les anglophones, trois. Comme en 1980, les deux groupes de stations ont gardé un style de présentation visuelle différent. Chez les francophones, le narratif du présentateur était plus long que chez les anglophones, et il était accompagné de reportages audiovisuels plus courts. Chez les anglophones, les voix du journaliste, du commentateur et du présentateur se répondaient pour reconstruire les événements de la journée, ajoutant à la variété des effets visuels offerts au téléspectateur.

Comme en 1980, on a eu recours aux « techniques du jeu » pour les émissions électorales. On sait en effet que certaines stratégies permettent de stimuler l'intérêt du téléspectateur pour des reportages qui risqueraient à la longue d'être ennuyeux, qu'il s'agisse de discours électoraux, de dîners-bénéfices ou de rencontres avec divers groupes d'électeurs. Enfin, nous avons constaté qu'il avait fallu accomplir les mêmes exploits narratifs pour assurer la reconstruction de la démocratie et permettre la reprise normale de l'activité politique après une campagne référendaire sous le signe de la dissension. En 1980 comme en 1995, les stations francophones et anglophones y sont parvenues à l'aide de six thèmes, tous orientés vers l'avenir. Les quatre thèmes les plus fréquemment utilisés par les deux groupes de station étaient le fédéralisme renouvelé, la nature de la campagne, les réponses des groupes ethniques et les conséquences économiques. En 1995, ces quatre premiers thèmes étaient le partenariat, le fédéralisme, l'emploi et l'argent. Quand on compare les données des deux référendums, on se rend compte que le fédéralisme renouvelé et l'un de ses volets, le partenariat, ainsi que les conséquences économiques de la sécession étaient des thèmes aussi brûlants en 1995 qu'en 1980. Les raisons des ces similarités thématiques sont évidentes : dans les deux cas, les sondages avaient indiqué que moins de 40 % de l'électorat francophone appuyait ouvertement la souveraineté.

LE FÉDÉRALISME RENOUVELÉ ET L'UN DE SES VOLETS, LE PARTENARIAT, AINSI QUE LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA SÉCESSION ÉTAIENT DES THÈMES AUSSI BRÛLANTS EN 1995 QU'EN 1980.

Deux autres événements politiques importants ont contribué aux résultats des référendums de 1980 et de 1995. Le premier est ce que M. Pinard, R. Bernier et V. Lemieux (*Un combat inachevé*, Montréal, P.U.Q., 1997) ont appelé « la confusion électorale » des francophones qui ne savaient plus qui ils appuyaient en votant Oui. Cette confusion était due en grande partie à l'ambiguïté des questions posées. Pinard a démontré en 1994 que l'appui populaire à l'option péquiste dépendait de la terminologie employée. Les questions référendaires utilisant les mots *souverain* ou *Québec souverain* faisaient augmenter le pourcentage du Oui de sept points, comparées aux questions utilisant les mots *séparation* ou *indépendance*. L'analyse faite par Pinard après le référendum de 1995 a démontré que les électeurs avaient été tout aussi perplexes quant à la signification *réelle* de la question. Après le référendum de 1980, près de la moitié des partisans du Oui ne savaient toujours pas ce que cela voulait dire, comparé au quart au moins après le référendum de 1995. Cette confusion a favorisé le camp du Oui d'au moins cinq

[1] Gertrude J. Robinson, *Constructing the Quebec Referendum : French and English Media Voices*, Toronto, University of Toronto Press, 1998.

points, mais elle a surtout influencé l'issue du vote plus que tout autre facteur stratégique.

Pour les deux référendums, le Parti québécois a cherché à mobiliser « le ventre mou » de l'électorat, les prétendus « néo-fédéralistes » qui privilégiaient le fédéralisme renouvelé par rapport à la sécession brutale. En 1980, on a accroché ces électeurs avec l'offre d'un « partenariat avec le Canada », tandis qu'en 1995, on les a ralliés avec la promesse d'une négociation en vue d'un partenariat économique et politique. Le regain du fédéralisme renouvelé parmi les partisans du PQ a récemment été confirmé par un sondage CROP/CRIC selon lequel un partisan du Oui sur trois était prêt à changer de camp si le Québec obtenait une reconnaissance officielle ou si l'on rééquilibrait la Confédération afin de donner plus de pouvoirs aux provinces.

Le deuxième processus politique qui a contribué à la défaite des deux référendums a fait l'objet de moins d'analyses. Il s'agit des différences dans la façon de voter des deux sexes, différences qu'on a remarquées pour la première fois en 1980 (Robinson, *op. cit.*). Au Canada comme aux États-Unis, les femmes ont tendance à voter plus souvent que les hommes. Et lorsqu'elles le font, elles préfèrent (par une marge de six points) un parti libéral à un parti conservateur car le premier est plus favorable aux lois sociales. Depuis 20 ans, cet écart s'est creusé, et le Parti québécois aurait mieux fait de prendre cela au sérieux pendant la campagne de 1995. Certes, il a essayé de mobiliser les femmes avec des publicités montrant des femmes artistes et en mettant sur pied des comités de consultations régionales, mais tout cela ne touchait pas vraiment les électrices. Les analyses du référendum de 1995 ont montré que, même si la mobilisation référendaire a permis d'atteindre plus de 50 000 personnes, cette initiative n'a pas réussi à faire augmenter le vote des femmes pour le camp du Oui, vote qui s'est maintenu à 41 % comparé à 49 % pour les hommes.

Nous affirmions dans notre analyse de 1980 que le PQ n'avait pas réussi à répondre aux attentes des femmes parce que sa vision et ses pratiques étaient déterminées par le bureau du premier ministre, sans participation des autres membres du Parti. Des documents du Parti indiquent qu'en 1995, on a utilisé la même stratégie quand Lucien Bouchard a assumé la direction de la campagne. Lorsqu'il a pris la parole le 14 octobre 1995 devant un rassemblement de femmes à Montréal, Bouchard, comme ses prédécesseurs, a relégué les Québécoises à un rôle de « procréatrices » plutôt que de « citoyennes », dans sa campagne pour la souveraineté. Il a déclaré que le Québec avait « le taux de natalité le plus faible de toutes les races blanches », et a ajouté que cela « plaçait le lourd fardeau de l'avenir du Québec sur les épaules des Québécoises ». Il a ensuite encouragé celles qui étaient venues l'écouter à aller voter le jour du scrutin « pour que leurs voix se fassent entendre le 30 octobre ». La réapparition de la problématique hommes-femmes révèle une profonde contradiction dans le programme électoral du PQ qui, d'un côté, prône les valeurs de l'inclusion dans un Québec multiculturel et, de l'autre, confine son électorat féminin à un rôle de procréation pour garantir l'avenir du Québec. Il n'est donc pas étonnant que le chef libéral Daniel Johnson ait pu accuser Bouchard de culpabiliser doublement les femmes : une première fois parce qu'elles ne font pas assez d'enfants, une deuxième fois parce qu'elles ont contribué à la défaite du Oui.

Ces accusations rappellent « la gaffe des Yvettes », en 1980, et montrent bien que la problématique hommes-femmes n'a toujours pas été prise au sérieux par les stratèges du PQ, même si, collectivement, ce sont les électrices qui ont déterminé l'issue du vote aux deux référendums. En 1980, le débat à l'Assemblée nationale avait sapé l'avance confortable du Parti libéral. Pour la première fois, les sondages indiquaient que 60 % de francophones appuieraient le PQ, ce qui signifiait que les camps du Oui et du Non étaient ex aequo. D'autres sondages révélaient que les groupes les moins susceptibles d'appuyer la souveraineté-association étaient les électeurs anglophones et les femmes. C'est la ministre péquiste de la Condition féminine, Lise Payette, qui fut chargée de corriger la situation. S'adressant à une foule partisane à Montréal, le 9 mars

1980, elle déclara que les femmes devaient cesser d'avoir peur du changement et de se comporter comme des « Yvettes » dociles et résignées. Jusque-là, Payette n'avait rien dit de politiquement contestable ; mais ensuite, répondant à une question de l'assistance sur le leadership de Claude Ryan dans la campagne du non, elle ajouta spontanément qu'il était précisément le type d'homme qui voulait que le Québec soit rempli d'Yvettes. Et pour comble de maladresse (comme elle le reconnut dans son autobiographie en 1982), elle ajouta : « en plus, il est marié à une Yvette. » Ce qui était, en l'occurrence, tout à fait injuste puisque Madeleine Ryan était connue pour son militantisme social, notamment dans le domaine de l'éducation. La réaction de la presse francophone fut rapide et cinglante : Lise Bissonnette écrivit dans *Le Devoir* qu'en attaquant Madeleine Ryan par l'intermédiaire de son mari, Mme Payette montrait qu'elle était prête à « descendre aux niveaux les plus bas du sexisme pour assurer la victoire du camp du Oui » (10 mars 1980).

On se souviendra que le Parti libéral essaya de tirer parti de la gaffe de Lise Payette en organisant des rassemblements d'Yvettes dans toute la province afin de rallier systématiquement les femmes. En revanche, le PQ se dissocia de sa ministre et la mit sur la touche pendant le restant de la campagne. Contre toute attente, et grâce à ces rassemblements libéraux, les femmes ne modifièrent pas leur *intention* de voter libéral à 44 %, comparé à 38 % pour les hommes. En fin de compte, la campagne des Yvettes permit de *mobiliser* beaucoup de nouvelles électrices et de les convaincre de voter Non, ce qui provoqua la défaite du référendum.[2] Les mêmes différences se sont manifestées lors de la consultation de 1995. Le « facteur Bouchard » semble avoir été beaucoup plus efficace auprès des électeurs que des électrices puisque, finalement, 61 % des hommes ont voté pour lui, comparé à 43 % des femmes. Une campagne mieux ciblée et plus égalitaire, garantissant aux femmes que le PQ protégerait les services sociaux comme les allocations familiales, les garderies d'enfants et l'assurance-maladie, aurait sans doute permis de resserrer cet écart.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Les Québécois continueront-ils de voter pour des partis différents selon qu'il s'agit d'une élection fédérale ou d'une élection provinciale ? Marc Renaud n'est pas le seul à prétendre que ce phénomène résulte du fait que, depuis les années '60, deux processus politiques se sont développés concurremment au Québec : la modernisation de la province ainsi que la renégociation de certaines questions constitutionnelles avec le gouvernement fédéral. Ces deux causes ont été défendues par une nouvelle classe moyenne, technocrate et empreinte d'idées social-démocrates. Elles ont donné naissance à une logique politique qui « a favorisé inéluctablement l'expansion de l'État et qui a suscité des espoirs et des attentes nettement au-delà de ce que pouvaient offrir une économie capitaliste et le système actuel de gouvernement national. »[3] Il ne faut donc pas s'étonner que cette nouvelle classe politique soit prête à risquer d'autres chambardements constitutionnels, ne serait-ce que pour sortir de sa propre impasse politique.

Quant à savoir si le Parti libéral de Jean Chrétien réussira à composer avec les revendications de ces élites, c'est une question dont la réponse déterminera la survie du Canada au XXIe siècle. Les médias continueront à cet égard à jouer un rôle stratégique, à la fois en contribuant à l'élaboration des programmes politiques des partis et, surtout, en *rendant plausibles* des options politiques applicables aux femmes et aux hommes d'un Québec multi-ethnique. ■

Gertrude J. Robinson est professeure de communication à l'Université McGill.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

[2] Évelyne Tardy, « Les femmes et la campagne référendaire », dans *Un pays incertain*, R. Boily (dir.), Montréal.

[3] Marc Renaud, « Québec's New Middle Class in Search of Social Hegemony », dans *Quebec since 1945*, Michael D. Behiels (dir.), Toronto, Toronto University Press, 1987, p. 48-75.



Suicide et médias au Québec.

WALTER MOSER[1]

Un double malaise est à l'origine de ce texte. Il provient d'abord des statistiques, rapportées dans les médias, à l'occasion de la semaine de prévention du suicide de février 1999, prenant acte de notre différence québécoise en termes de vie et de mort : « Le suicide équivaut à une véritable hécatombe au Québec où il constitue la première cause de mortalité chez les hommes de 15 à 40 ans. Ce courant a augmenté de 78 % au cours des 20 dernières années ! Trois hommes en moyenne, chaque jour, choisissent de mettre fin à leurs jours, soit plus de 1600 par an ! » (*Le Devoir*, 15 février 1999). On apprend aussi que le taux québécois de suicide se situait en 1996 à 19,4 pour 100 000 contre 9,4 en Ontario. (*La Presse*, 17 avril 1998) Deux semaines plus tôt, le Bureau de la statistique du Québec publiait des chiffres sur la situation démographique au Québec : « Les naissances touchent un creux, les avortements un sommet » (*La Presse*, 30 janvier 1999). Le cumul de ces informations statistiques produit un effet de choc : dans quelle société vivons-nous ? Quelles sont les valeurs d'une société qui semble si peu aimer la vie, si peu vouloir donner la vie ?

Ensuite, ce fut la manière dont les médias, surtout écrits, rapportèrent certains cas de suicide. C'est que, comme le disait une lettre de lecteur dans *La Presse* du 15 février 1999, « ces derniers mois, le Québec a perdu plusieurs personnalités connues à cause du suicide. » Allusion est faite ici aux décès du philosophe Maurice Champagne, de la chanteuse Pauline Julien et du journaliste-animateur vedette Gaëtan Girouard qui ont fourni aux quotidiens la matière de véritables manchettes et de « stories » en première page. Le *Journal de Montréal* a consacré six pages à Gaëtan Girouard à l'occasion de son suicide. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce genre de couverture médiatique fait sortir les médias d'une discrétion dont ils faisaient traditionnellement preuve face au geste d'« auto-éjection » d'un des membres de la société. Depuis quelque temps on assiste en fait à un traitement très actif mais néanmoins ambivalent du suicide par certains médias québécois. C'est ce phénomène que nous souhaitons examiner ici.

Nous nous concentrons sur la presse écrite du Québec des derniers mois, avec de rares échappées vers un passé plus reculé, et aussi vers d'autres médias comme la télévision. En schématisant, on peut affirmer que, dans la presse écrite, le phénomène du suicide est pris en charge par trois types de discours qui ont chacun une place et des fonctions spécifiques. À ces trois discours correspondent, grosso modo, trois voix, celles du journaliste professionnel, du spécialiste et du grand public des lecteurs.

La voix du journaliste présente le phénomène ou l'événement dans un discours mixte de récit et de commentaire. Il peut soit rapporter un cas particulier qui relève de l'actualité soit commenter le phénomène globalement, à un niveau plus général et plus abstrait et avec un certain recul par rapport à l'actualité. La voix du spécialiste intervient en général dans les commentaires et articles d'analyse. Elle est censée insérer le phénomène du suicide dans un savoir (par exemple, celui de la psychologie, de la sociologie ou encore de cette nouvelle discipline appelée suicidologie) et dans un savoir faire (celui du travailleur social ou de toutes les personnes dont nous avons pris l'habitude de subsumer la fonction sous la désignation nébuleuse d'intervenant). Il est rare que les spécialistes du suicide prennent directement la parole dans la presse écrite, leur discours est plutôt rap-

[1] En collaboration avec Monique Verrey-Moser, professeure de lettres à l'Université Laval.

porté par les journalistes, cité comme provenant d'une autorité compétente, parfois rassurante. Car, suivant en ceci le principe d'une division du travail très complexe qui caractérise les sociétés modernes, notre société s'est dotée d'experts scientifiques pour la question du suicide. La voix du grand public se manifeste surtout dans la rubrique « Lettres des lecteurs ». C'est dans cette rubrique que le journal nous donne à lire des opinions ou des témoignages d'individus ou de groupes. Il s'agit de lettres envoyées au journal – puis sélectionnées par lui pour publication – en réaction soit à un fait d'actualité soit à un article paru dans le journal même. Dans ce dernier cas, la lettre constitue la boucle de rétroaction permettant d'ajuster le tir, de compléter une information ou encore de la répercuter. C'est aussi une espèce de caisse de résonance de l'opinion publique. Ces trois types de discours cohabitant dans le journal ont pour fonction commune de rapporter, d'expliquer et de donner à comprendre un fait qui se présente à première vue comme une expérience radicalement dénuée de sens : le fait qu'un membre de notre société ait décidé de ne plus vivre et ait passé à l'acte de s'enlever la vie.

« Pour une personne qui se suicide, il y a deux hospitalisations pour tentative, 23 personnes qui tentent de se suicider et 169 qui ont eu des idées suicidaires sérieuses »

Lorsqu'il est pris en charge par le langage d'un quotidien, le suicide, tout comme d'autres faits sociaux, se présente à la limite sous deux formes opposées. On peut en rendre compte statistiquement ou narrativement. Les statistiques sont basées sur une traduction numérique des faits et travaillent avec les grands nombres. Devenu une donnée statistique, le fait vécu perd sa dimension d'expérience subjective et d'événement particulier. Cette quantification a pour effet de neutraliser le bouleversement inhérent à chaque cas individuel et de le faire entrer dans l'ordre d'une série : 1600 suicides équivalant à un taux de 19,4 pour 100 000. La saisie statistique des réalités sociales réduit les pires tragédies vécues à la régularité des grands nombres et permet ainsi de traiter du phénomène du suicide sans avoir à faire face à la souffrance humaine que chacun des 1600 cas a infligée à l'individu suicidaire et a jetée sur son entourage.

La mise en récit, elle, travaille avec des cas spécifiques. Elle ne connaît que l'histoire particulière. Ses ingrédients sont l'événement singulier, le protagoniste individuel, le pathos et l'affect, l'intrigue, la décision irrévocable, le geste fatal. Elle dégage un pathos très puissant. Dans ce sens, chaque cas particulier de suicide comporte en principe le potentiel pour une bonne *story*, susceptible de figurer dans un quotidien. Si par dessus le marché il s'agit de « personnalités connues », les conditions sont réunies pour porter l'histoire à la une. Les suicides de Pauline Julien et de Gaëtan Girouard ont ainsi trouvé le chemin pour venir s'inscrire en première page de plusieurs quotidiens. C'est donc par la voie de la narration du cas individuel qu'une mauvaise nouvelle et une réalité socialement insupportable, comportant souffrance humaine et échec, ont pu se muer en une bonne histoire journalistique, apte à faire vendre le journal. La mise en récit du suicide comporte donc le danger d'en faire un simple fait divers, particulièrement chargé d'émotion, certes, et par là capable de susciter l'intérêt du lecteur. On voit comment la logique intrinsèque gouvernant le média peut entraîner une banalisation du suicide.

À part cet effet de banalisation, la version narrative dans le traitement médiatique du suicide comporte une profonde injustice. Elle accorde à un cas particulier une couverture privilégiée par rapport à tous les autres cas restant dans l'anonymat statistique. Ces autres cas, dans un certain sens plus typiques pour le phénomène global, ne génèrent pas moins leur lot de souffrance et d'angoisse, et pour la personne suicidée avant son acte, et pour son entourage après le geste fatal, et ceci sans parler des tentatives de suicide, car « pour une personne qui se suicide, il y a deux hospitalisations pour tentative, 23 personnes qui tentent de se suicider et 169 qui ont eu des idées suicidaires sérieuses ». (*Le Devoir*, 9 avril 1998).

Toutefois, on rencontre de plus en plus de cas où les statistiques s'animent et s'incarnent dans l'histoire d'un suicidé « ordinaire », soit dans le cri de douleur d'une lettre de lecteur, soit dans une chronique comme celle de Pierre Foglia, dans *La Presse*. Dans ces cas, on dirait en fait que les statistiques se mettent à parler, car il s'agit le plus souvent de l'histoire d'un jeune suicidé. C'est comme si on donnait au suicidé inconnu un nom, un visage, un drame vécu. Ces histoires, qui ne font évidemment pas la une des quotidiens, obéissent alors à une logique de l'exemple représentatif dans lequel peut se cristalliser la figuration d'un mal général affectant la société.

D'UNE TOLÉRANCE ACCRUE POUR LE SUICIDE, EN PASSANT PAR LE RESPECT POUR LE SUICIDÉ, VOIRE PAR UNE ADMIRATION DE SON GESTE, ON A PU PARVENIR À DONNER UN SENS POSITIF À CE MAL DE NOTRE SOCIÉTÉ.

Revenons au traitement médiatique des suicides de « personnalités connues ». C'est ici qu'on peut observer le fait troublant d'une certaine glorification du suicide (voir *La Presse*, 14 octobre 1998). Cette formulation peut paraître choquante, mais voyons comment d'une tolérance accrue pour le suicide, en passant par le respect pour le suicidé, voire par une admiration de son geste, on a pu parvenir à donner un sens positif à ce mal de notre société. Nous verrons que cela ne va pas sans une forte dose d'ambivalence.

Le cas de Pauline Julien : au début du mois d'octobre 1998, la célèbre chanteuse atteinte d'une maladie irréversible a mis fin à ses jours à l'âge de 70 ans. En raison de sa notoriété, son suicide a fait les manchettes. Il a fait l'objet de récits et de commentaires, qui ont à leur tour suscité beaucoup de réactions. C'est probablement le cas le plus révélateur du traitement médiatique du suicide au Québec. Le choc de cet événement a eu pour effet d'activer un grand nombre de discours qui circulent dans la société québécoise contemporaine et de provoquer une cristallisation de leur état et interaction momentanés, avec toutes les tensions et ambivalences que ceci implique.

Il y a d'abord eu l'expression de l'émotion : émotion devant le fait même de la mort violente et de la détresse qu'elle exprime. Émotion évidemment amplifiée par la célébrité de la suicidée. Comme cette célébrité était attachée à la cause souverainiste que la chanteuse avait défendue avec vigueur et à laquelle elle avait prêté sa voix, surtout dans les années 1970 et 1980, la nouvelle de ce décès a déclenché une prise de conscience, non sans accents nostalgiques. Pauline Julien avait commencé à glisser dans l'oubli, son art vieillissait, son style de chanson n'avait plus les faveurs du grand public, la cause souverainiste aurait-elle aussi vieilli ? Son suicide fut un dur réveil : le geste de mettre fin à sa vie sonnerait-il le glas pour la cause incarnée par cette vie ? La ferveur des témoignages pour Pauline Julien comporte une part de dénégation de ce soupçon. Il s'agit de rétablir l'ethos du combat pour la bonne cause en rétablissant la figure d'une *pasionaria*. On a donc représenté son geste suicidaire comme un geste de courage, de dignité, voire de bravoure (« On a glorifié son courage et sa bravoure », *La Presse*, 14 octobre 1998). Ne citons, à titre d'exemple, que ces paroles maintes fois rapportées. Lise Payette : « C'est un à zéro pour Pauline », et Louise Forestier : « Pauline a eu le courage de ne pas imposer sa déchéance aux autres » (*Le Soleil*, 9 octobre 1998 et *Le Devoir*, 7 novembre 1998). C'est ainsi qu'on a sauvé l'héroïne qui s'est enlevé la vie en faisant d'elle l'héroïne de son propre suicide. Pour honorer la personne et les causes qu'elle a défendues, on a ainsi glissé dans l'éloge du suicide. Du moins est-ce ainsi que, dans une multitude de lettres de lecteurs et de commentaires, la couverture médiatique du suicide de Pauline Julien a été perçue.

Ces lettres et commentaires, qui complètent la couverture médiatique par la boucle de rétroaction constitutive du fonctionnement des médias modernes, sont remarquablement nuancés. En général, ils font la part de l'effet de l'émotion et s'inclinent devant la souffrance entourant l'événement, mais la

cible de leur intervention n'en est pas moins le malaise suscité par le traitement médiatique. On y perçoit en fait « un éloge sans équivoque de cette forme de mort violente que constitue le suicide » (*Le Soleil*, 9 octobre 1998). On s'étonne du fait que « les témoignages d'estime dégénèrent en une apologie, à peine voilée, du suicide intentionnel qui se voit assimilé à une victoire sur la mort » (*Le Soleil*, 1er décembre 1998). De telles interventions percent les ambivalences qui habitent certains discours rapportés dans les journaux à l'occasion du suicide de Pauline Julien pour dénoncer un effet peut-être non-intentionnel mais pas moins réel de ces discours. Finalement, la question de la responsabilité des discours sur le suicide est soulevée. Ceci surtout à la lumière de l'effet d'entraînement que peuvent avoir cet éloge et cette glorification implicite du suicide : « Le grand danger de cette approbation douteuse et inquiétante de son geste de désespoir est d'en faire, consciemment ou inconsciemment, un exemple à imiter et d'encourager ainsi le suicide » (*La Presse,* 23 novembre 1998). Voici le nœud du problème. « Suicide et médias » : tel est le titre d'un colloque organisé par l'Association des médecins psychiatres au mois de mai 1998. Comment concilier la liberté de la presse avec la prévention du suicide ?

AU BOUT DU COMPTE, TOUTES LES AMBIVALENCES DU DISCOURS MÉDIATIQUE SUR LE SUICIDE NE SAURAIENT CACHER CETTE ÉVIDENCE : LE SUICIDE EST UN ÉCHEC.

Du point de vue des réalités médiatiques, le triste cas du suicide de Gaëtan Girouard présente la particularité qu'il s'agit de quelqu'un qui appartenait au milieu professionnel des médias, de la télévision en particulier. Les médias avaient donc à rapporter l'histoire de quelqu'un de leur milieu, qui avait mis fin à ses jours et à s'interroger sur le désespoir d'un des leurs. Ils avaient à se pencher sur l'échec et la réussite d'un des leurs, car malgré une réussite professionnelle unanimement reconnue, il avait échoué dans sa vie. Encore une fois, certains discours entourant ce suicide, mus par le désir d'honorer le décédé, de lui donner la stature d'un héros, n'ont pas réussi à empêcher que l'éloge de sa personne et de son œuvre ne glisse dans l'approbation de son suicide. Ne fût-ce que dans cette phrase, apparemment anodine, qu'on a aussi entendue au sujet de Pauline Julien : « on accepte son choix ». C'est dans cette phrase que se manifeste la tolérance de notre société face au suicide. Elle déplace le problème social dans la sphère de la personne individuelle et décrète, implicitement, presque un droit de la personne au suicide. On est loin des temps où le suicide était perçu comme une violence faite au corps social. La réponse à cette phrase n'a pas tardé à se faire entendre dans une lettre de lecteur. Ce sont des « intervenants » en milieu scolaire, travaillant quotidiennement avec des jeunes, qui ont explicité le second message qui s'en dégage : « Dire qu'on accepte le choix du suicide, cela laisse croire à certains qu'on accepte le suicide comme solution à la détresse » (*La Presse,* 15 février 1999). Encore une fois : si c'est là le discours sur le suicide que produit notre société et que répercutent nos médias, comment alors dissuader les jeunes en détresse de choisir cette solution présentée comme acceptable, sinon honorable pour s'en sortir ? Par cette phrase on a donc accordé, posthumément, à Gaëtan Girouard le statut d'agent autonome mais aussi solitaire dans son désespoir. À sa notoriété de journaliste de la télévision s'est ajoutée celle conférée par son geste fatal, les deux données étant désormais indissociables. Surtout, elles sont amplifiées par les canaux des médias dans une ambivalente figure de réussite-et-échec, une réussite professionnelle qui se termine en échec existentiel et un échec existentiel qui se transforme en réussite médiatique. : la triste nouvelle du suicide de Girouard fait la une des quotidiens, elle remplit des pages entières et fait le tour des canaux de télévision. Voilà comment, dans une boucle fermée, les médias produisent aujourd'hui des figures de notoriété publique, leurs propres héros dans la réussite et dans l'échec.

La caisse de résonance des médias aidant, la notoriété ainsi atteinte ne manque pas de déclencher « l'effet d'entraînement », selon lequel « « les médias peuvent devenir le fac-

teur précipitant, le déclencheur » (*Le Droit*, 2 octobre 1998) du suicide. On parle aussi de « l'effet miroir » des médias qui fait en sorte que « le suicide devient alors légitime, permis » (*Le Soleil*, 15 mai 1998). C'est ce phénomène que confirme Pierre Giard de Suicide-Action Montréal : « Depuis le décès de Gaëtan Girouard [...] nous avons dû tripler le personnel sur nos lignes téléphoniques. Chaque jour nous sommes intervenus auprès de plus d'une centaine de personnes ayant des intentions suicidaires sérieuses. » (*La Presse*, 28 janvier 1999). Situé en première ligne du phénomène du suicide au Québec, Giard y reconnaît « un indicateur incontournable de l'état de santé d'une société ». Il parle de la « détresse actuelle dans notre société » où cette « contre-performance s'accentue ».

Pour honorer la personne et les causes qu'elle a défendues, on a ainsi glissé dans l'éloge du suicide.

Au bout du compte, toutes les ambivalences du discours médiatique sur le suicide ne sauraient cacher cette évidence rappelée par Marc Chabot : « Le suicide est un échec » (*Le Devoir*, 14 mars 1998). Du moins est-ce le cas dans notre société moderne où la catégorie du suicide altruiste, déjà identifiée à la fin du siècle dernier par Émile Durkheim dans son étude sur le suicide, n'a guère cours, bien qu'on ait essayé d'introduire des motifs altruistes dans le suicide de Pauline Julien pour sauvegarder la positivité de la personnalité connue qu'elle était. Le suicide est un décrochage de la vie. En tant que tel, il est bien plus irrévocable que le décrochage scolaire, autre indicateur de contre-performance sociale et désolante mesure de la différence québécoise. Et pourtant ces deux formes de décrochage se côtoient et se font écho dans notre société. Elles sont pareillement banalisées dans certains discours. Si on y ajoute encore le décrochage du mariage, pour lequel la société québécoise atteint également un des plus hauts scores statistiques, on pourrait se demander, à l'instar de Henry Aubin (*The Gazette*, 20 janvier 1999), si nous sommes en train de développer une culture du décrochage. D'autant plus que le divorce est souvent présenté comme une analogie et comme un modèle positif pour illustrer un objectif politique qui nous occupe intensément et qui, inséré dans la logique de cette culture, devient le décrochage d'un pays.

Selon le mot d'ordre de la Semaine du suicide de 1999 : « Il faut oser en parler », il y a aujourd'hui dans les médias québécois un discours sur le phénomène du suicide. La parole sur le suicide circule, sous toutes sortes de formes, comme nous venons de le voir. Le fait que, dans le débat public, on ose en parler a-t-il un effet préventif ? Peut-on même s'attendre à un effet de thérapie collective ? C'est loin d'être sûr. Il a tout au plus un effet de conscientisation. Mais en même temps, au-delà du fait désolant du suicide, ce discours public et médiatique sur le suicide produit à son tour un profond malaise. Car si nous nous sommes affranchis d'un traitement résolument négatif du suicide, typique des sociétés traditionnelles, traitement qui va du tabou jusqu'à la criminalisation, avons-nous pour autant atteint une meilleure voie d'accès à la compréhension et peut-être même à l'élimination de ce phénomène ? Nous nous trouvons ainsi inclus dans des tendances lourdes dont participent la plupart des pays occidentaux avancés, mais les questions deviennent particulièrement insistantes pour la société québécoise du fait de notre position tristement en pointe dans les données statistiques sur le suicide, qu'un journaliste a qualifié de « championnat peu enviable » (*Le Devoir*, 15 février 1999).

Les réponses et réactions à ces données et aux réalités qu'elles signalent ne sont pas très satisfaisantes jusqu'à aujourd'hui, et parfois elles sont carrément décevantes. Une première réaction consiste à questionner la validité des données : on fait valoir que l'écart statistique entre l'Ontario et le Québec serait dû au fait que... le Québec produit des données plus fiables (*L'actualité*, 15 décembre 1998). On s'attaque ainsi au message et aux méthodes de son établissement plutôt qu'au problème du suicide. C'est une opération de relations publiques qui consiste à améliorer l'image du Québec en ramenant le score des autres au niveau du Québec, selon une logique de dénégation

que connaît bien qui a élevé des enfants : « C'est pas moi, mais les autres aussi ! »

Une autre réaction est l'institutionnalisation et la prise en charge par une gestion spécialisée du suicide. Elle va de la science appelée « suicidologie » en passant par tous les « intervenants » spécialistes de la question, jusqu'aux organismes et structures mis en place. Réaction tout à fait normale d'une société moderne face à un problème spécifique, mais qui n'en comporte pas moins les germes d'une bureaucratisation du problème qu'on refile ainsi en dernière instance à l'État. Le Québec a fait de grands pas sur cette voie : le ministre délégué à la Santé, aux services sociaux et à la protection de la jeunesse, Gilles Baril, a parlé en février 1999 de la « Stratégie québécoise d'action face au suicide ». Nous avons notre semaine de prévention des suicides. Il existe au Québec 31 centres de prévention du suicide. Nous avons une Association québécoise de suicidologie qui organise régulièrement des colloques. Des organismes tel qu'Action-suicide Montréal ont vu le jour, sans parler de la panoplie d'initiatives locales et moins officielles. Mais quel est et quel a été l'impact de cette approche institutionnelle ? Est-elle inefficace ou faut-il croire que, sans elle, les statistiques seraient encore plus alarmantes ?

NE SOMMES-NOUS PAS UN PEU TROP ENCLINS À CROIRE AU MIRACLE QUI CONSISTERAIT À RÉGLER UN MAL SOCIAL, VOIRE EXISTENTIEL PAR VOIE MÉDICALE ?

Une autre réponse, encore, se fait entendre de plus en plus fort de nos jours. Voici comment Martine Turenne l'a résumée dans un article de synthèse « Pourquoi les jeunes se suicident » : « La solution, dit-on de plus en plus, viendra du monde médical. La prévention aussi. On parle de former les médecins de famille pour qu'ils sachent faire la distinction entre crise d'adolescence et dépression majeure. Entre une rébellion et un cerveau qui disjoncte. » (*L'actualité,* 15 décembre 1998) Le front médical est, en fait, à nouveau très actif. Après une phase de méfiance face aux solutions médicales, et en particulier pharmaceutiques, aux problèmes de psychopathologie, c'est de nouveau la médecine qui semble offrir les meilleures solutions aux problèmes sociaux. Les progrès de la recherche médicale et ceux de l'industrie pharmaceutique sont en fait impressionnants. Mais ne sommes-nous pas un peu trop enclins à croire au miracle qui consisterait à régler un mal social, voire existentiel, par voie médicale ? L'aide efficace et indéniable qu'apporteront les médecins à la prévention du suicide et à l'allègement des dépressions, ne risque-t-elle pas de nous offrir un prétexte pour nous dispenser de poser les questions que le phénomène inquiétant du suicide dans notre société nous envoie avec une insistance qui ne cesse de croître ? Comment notre société a-t-elle pu générer ce phénomène ? Comment le Québec en particulier est-il venu à se placer dans le peloton de tête de ce « championnat peu enviable » ? Nos spécialistes savent peut-être de mieux en mieux soigner la dépression, mais comprenons-nous pourquoi notre société produit tant de dépressions ? Ils sont en mesure de contrôler certains symptômes d'un mal social dont le suicide est la manifestation la plus désolante, mais avons-nous accès aux vraies causes de ce mal ? Et souhaitons-nous, en tant que société et en tant qu'individus, vraiment connaître ces causes ?

Nous avons vu que, si le discours public et plus spécifiquement médiatique sur le suicide au Québec est en train de s'affranchir des tabous et des gênes morales qui entouraient traditionnellement le suicide, il n'en dégage pas moins un profond malaise. Ce malaise consiste entre autres choses dans le fait que ce discours médiatique, abondant, varié et complexe, semble en dernière instance aussi servir à éviter les questions de fond qui portent sur notre fonctionnement en tant que société et sur ses valeurs, en particulier sur celle de la vie : la vie n'est-elle pas une valeur en soi ? ■

Walter Moser
est professeur de littérature comparée
à l'Université de Montréal.

L'imaginaire souverainiste et le vaste monde

CLAUDE PÉCLET

À force de répétition, des perceptions et des images pénètrent les esprits et se fondent dans le paysage. Elles sont reprises comme des quasi-vérités dans la vie quotidienne. Quand ce n'est pas le vocabulaire qui doit se plier aux susceptibilités partisanes des conjonctures particulières, c'est la réalité qu'il décrit qui porte à confusion. Toutefois, lorsque les catégories nationalistes rencontrent celles du langage et des valeurs politiques universelles, il se produit quelque chose *d'irréel*. On a l'impression de ne pas vivre dans le même monde.

Les mots et concepts perdent leur sens ordinaire dans le contexte de la petite guerre que livrent les péquistes contre Ottawa. Des ministres comme Bernard Landry répètent machinalement des accusations sur les « complots » du fédéral, nous donnent des leçons sur ce qu'est le « vrai » pouvoir, nous indiquent qui sont les vrais Québécois, qui sont ceux qui aiment le Québec et ceux qui l'insultent, le trahissent, etc. La propagande nationaliste fabrique des démons « anti-Québec » : Pierre Elliott Trudeau, Jean Chrétien, Guy Bertrand, Stéphane Dion, pour n'en nommer que quelques-uns. Des attaques contre la personne ou la simple référence à des noms décriés tiennent lieu d'argumentation et de preuve. L'Histoire réelle et complexe, les idées critiques ou la simple analyse subissent la censure de la confrérie souverainiste. Elles sont régulièrement filtrées par des actes de foi et des interprétations tendancieuses quand elles ne sont pas outrageusement fallacieuses. La Conquête, la Confédération, la crise d'Octobre, le rapatriement constitutionnel de 1982, l'échec de l'accord du Lac Meech sont transformés en contentieux perpétuels et servent à résumer l'Histoire entière.

Tous ces éléments regroupés constituent un *imaginaire souverainiste* dont les manifestations font maintenant partie de la vie courante. L'intelligentsia nationaliste les a tellement repris et rabâchés dans les écoles, les livres, les films, les spectacles, dans les journaux, à la radio et à la télé, qu'à moins d'être extrêmement vigilant, le simple citoyen les prend pour acquis : l'idéologie nationaliste imprègne la spécificité québécoise. Qu'elles soient le fruit d'exagérations, de frustrations, d'astucieuses ambitions politiques ou de mensonges éhontés, les manifestations de cet imaginaire sont difficiles à recenser exhaustivement tant il y en a d'accumulées au bout de 30 années de querelles linguistiques et d'agitation indépendantiste.

Mario Dumont, le jeune chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), sut comment en tirer profit lorsqu'au cours du débat des chefs en novembre 1998, il put marquer des points auprès des fédéralistes « mous », tout simplement en associant son adversaire, le chef du Parti libéral du Québec Jean Charest, au ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion. Ainsi donc, sans la moindre analyse politique, le simple fait de mentionner les noms de deux hommes stigmatisés par les souverainistes, suffit pour faire gagner des votes à l'ADQ au détriment du Parti libéral du Québec. Pauvre homme, ce Jean Charest, il a dû en essuyer des coups ! On nous avait déjà avertis, du temps où il était encore chef du Parti progressiste conservateur du Canada et qu'il grugeait le vote du Bloc québécois durant la campagne fédérale de 1997, que son vrai nom n'était pas Jean mais John. Nous n'avions encore rien entendu ! Au cours de la dernière campagne provinciale, Lucien Bouchard s'est empressé de nous faire savoir, guère plus subtilement, qu'en tant que chef du PLQ, Jean Charest ne pouvait pas aimer le Québec puisque c'était l'homme d'Ottawa.

Les souverainistes québécois montent aux barricades à chaque fois que nos conci-

toyens anglo-canadiens se prononcent sur les visées de la politique péquiste. N'essaie-t-on pas de nous faire croire que nous sommes déjà un autre pays? Que nous sommes seuls à pouvoir décider de notre avenir et, par voie de conséquence, de celui des autres Canadiens qui croient encore que le Québec fait partie du Canada? Quand des caricaturistes anglophones ont le malheur de faire de l'humour sur le nationalisme d'ici, la gent souverainiste se mobilise pour dénoncer leur prétendu *Québec-bashing* et pour jurer de venger l'humiliation qu'ils font subir au peuple québécois. Cela se passe comme si tout le Québec était péquiste et devait automatiquement cautionner les avatars successifs des Parizeau, Bouchard et Duceppe et les croisades de leurs copains. Les souverainistes vous diront que les catégories sociales et politiques canadiennes ne sont pas celles de leur Québec. Certains ici les croiront sans doute, mais la situation cesse d'être aussi évidente lorsque des personnages étrangers se trouvent involontairement impliqués dans les querelles Québec/Ottawa. Dès qu'on quitte la scène strictement québécoise et que l'on se retrouve sur un terrain neutre, celui de la scène internationale par exemple, ou celui où on accueille un dignitaire étranger en visite, les manifestations de cet imaginaire deviennent franchement embarrassantes. Confrontées aux catégories universelles, les «vérités», les catégories et la conscience des souverainistes déclenchent parfois un scénario comique.

Jordi Pujol et la persécution linguistique

Lucien Bouchard avait retardé son départ en vacances à l'été 1996 pour recevoir en grande pompe M. Jordi Pujol, dirigeant de la Catalogne espagnole. Loin de répondre aux attentes du gouvernement péquiste, qui voyait en lui un appui prestigieux à la cause indépendantiste, ce dernier provoqua un incident lorsqu'il déclara au cours d'une réception que les Québécois ne savaient pas ce qu'était la vraie persécution linguistique. Lucien Bouchard et ses amis venaient de recevoir une douche froide. L'autonomiste catalan ne faisait que constater l'évidence: le français n'est ni persécuté au Canada comme l'a été le catalan en Espagne, ni menacé, mais au contraire il s'y porte relativement bien. Les francophones du Québec et du reste du Canada occupent des fonctions-clefs dans la société canadienne, leur talent et leurs succès s'étendant largement au-delà même des frontières du pays.

LA PROPAGANDE NATIONALISTE FABRIQUE DES DÉMONS « ANTI-QUÉBEC » : PIERRE ELLIOTT TRUDEAU, JEAN CHRÉTIEN, GUY BERTRAND, STÉPHANE DION, POUR N'EN NOMMER QUE QUELQUES-UNS.

Dans un dossier spécial sur l'Espagne publié en décembre 1996, la revue *The Economist* s'attardait sur le régionalisme catalan. On y apprenait entre autre que M. Pujol serait heureux d'obtenir les pouvoirs dont jouit actuellement le Québec, affirmant que la Catalogne accepterait volontiers de vivre dans un État multinational espagnol faisant lui-même partie d'une fédération supranationale, l'Union européenne, et qu'il serait heureux d'avoir droit aux prérogatives souveraines et aux privilèges législatifs que possède déjà le Québec. En dépit de toute la sympathie exprimée pour le Québec lors de la récente visite de Lucien Bouchard en Catalogne, Jordi Pujol réitéra cette idée. Selon le journaliste Christian Rioux, Pujol «envie l'autonomie dont jouit le Québec au sein du Canada». (*Le Devoir*, 15 mars 1999).

Lionel Jospin et le multiculturalisme

Le choc des visions contradictoires fut encore plus frappant lors de la visite d'un «cousin de France». Au cours de sa visite officielle au Canada en décembre 1998, Lionel Jospin, premier ministre français, eut le malheur de faire l'éloge du multiculturalisme. Le multiculturalisme, déclara-t-il, est un concept généreux et respectueux des différences culturelles des immigrants dans les pays riches. Comme le Canada est aujourd'hui un des pays qui compte la plus forte proportion d'immigrants au sein de sa population, Lionel Jospin ne pouvait mieux rendre hommage aux politiques fédérales d'intégration. Les paroles du premier ministre français eurent vite fait de traverser la rivière des Outaouais. Lorsqu'il arriva à Québec le lendemain, il fut contraint de

nuancer ses propos de la veille. M. Jospin comprit vite qu'il fallait qu'il s'adapte à l'univers du gouvernement péquiste. Le multiculturalisme étant associé ici aux politiques promues par Pierre Elliott Trudeau, il n'en faut pas plus pour que les souverainistes le qualifient de formule anti-Québec et qu'ils le rayent de leur vocabulaire. Rappelez-vous la propagande de naguère, qui faisait du multiculturalisme l'arme fédéraliste par excellence pour banaliser les aspirations québécoises.

Le renouveau nationaliste s'est bâti en s'acharnant contre le multiculturalisme sous sa forme bilingue. Pourtant, les nationalistes ont toujours prétendu défendre la diversité culturelle.

« Le multiculturalisme est une aberration, au même titre que le bilinguisme institutionnel et constitutionnel », écrivait encore récemment l'ex-premier ministre Jacques Parizeau. (*Pour un Québec souverain*, VLB éditeur, 1997, p. 19) . Pour contrer le multiculturalisme canadien, l'unilinguisme français allait devenir la marque de commerce du Québec. La minorité anglophone de la province, les immigrants et les autochtones devaient s'y soumettre.

Pour ne pas froisser la susceptibilité de ses hôtes et éviter de s'interposer dans le vif du débat canado-québécois, Lionel Jospin crut bon de rectifier le tir : « Je suis venu avec des mots universels, de ma propre conscience, ils ont pu rencontrer d'autres concepts, mais ce n'était que l'effet du hasard ». (*La Presse*, 19 décembre 1998). Le pauvre Jospin venait de découvrir que sa conscience civique et ses catégories universelles se heurtaient à la vision des souverainistes ! L'habile politicien s'empressa de rétablir l'harmonie et de retomber dans les bonnes grâces des péquistes cousins d'Amérique : « Qui pourrait être, plus que le Québec, le partenaire de la France pour promouvoir à travers le monde l'indispensable diversité des cultures ! » (*Le Devoir*, 20 décembre 1998). Le renouveau nationaliste s'est bâti en s'acharnant contre le multiculturalisme sous sa forme bilingue. Pourtant, les nationalistes ont toujours prétendu défendre la diversité culturelle. Disons plutôt qu'ils la défendent... à leur manière, comme nous le verrons dans ce qui suit.

Louise Beaudoin et la « diversité » !

En février 1998, l'émission « 60 minutes », fleuron des émissions d'affaires publiques du réseau américain CBS, se penchait sur la politique linguistique du Québec. Les agissements de la « police de la langue », gardienne de la loi 101, furent tournés en ridicule devant quelque 20 millions de téléspectateurs. Pour défendre la politique de son ministère, sa bureaucratie et ses fonctionnaires, Louise Beaudoin devait pourtant déclarer au cours de l'émission : « On croit à la diversité des identités, et la langue en fait partie. Tout le continent est anglophone, nous sommes différents, nous voulons rester différents en Amérique du Nord. Pourquoi pas ! ». (*La Presse*, 9 février 1998). Voilà qui confirme à rebours la justesse de l'affirmation de M. Jospin, d'autant plus que dans le nouveau gouvernement de Lucien Bouchard, Mme Beaudoin est désormais titulaire du ministère des Relations internationales. Vous avez bien lu, le Québec dispose de son propre ministère des Relations internationales ! M. Jospin se tromperait cependant s'il venait à penser que Mme Beaudoin lui sera d'un grand appui. La « diversité culturelle » n'a pas le même sens ici qu'ailleurs dans le monde. Ceux qui auront entendu parler du syndrome NIMBY (*Not In My Back Yard* - pas dans ma cour !) trouveront que celui-ci ressemble, on ne peut mieux, à ce que Mme Beaudoin fait de la diversité culturelle. Dans ses nouvelles fonctions, la ministre se fera porte-parole des politiques et de la pratique de son parti. La diversité des cultures perdra son lustre, elle sera un peu moins noble et un peu moins généreuse. Ici, « nous » sommes pour la diversité et la différence, mais ce sont « notre » diversité et « notre » différence, auxquelles celles des autres pourront toujours s'intégrer.

Gilles Rhéaume, victime d'un « génocide linguistique »

Examinons une autre manifestation internationale de l'imaginaire souverainiste. Cette

fois, c'est Gilles Rhéaume, vice-président du Mouvement souverainiste québécois (MSQ), qui en est la vedette. Notre héros des batailles linguistiques au Québec a piloté un mémoire accusateur déposé auprès de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme à Paris (*Le Devoir*, 20 décembre 1998). Ce document s'attaque à la plainte de ceux qu'il qualifie d'intégristes de la langue et il demande à la Fédération de faire enquête sur le sombre cas des francophones du Canada. Comme « preuves » de la gravité de la situation, Rhéaume cite le président d'Alliance Québec (groupe de défense des droits des anglophones), William Johnson, qui osa se présenter au défilé nationaliste de la Saint-Jean. Il cite également l'animateur de radio Howard Galganov, le commentateur sportif Don Cherry, l'écrivain Mordecai Richler qui ne se privent pas pour dire quelques vérités gênantes au sujet des droits des anglophones au Québec, le premier ministre de l'Ontario Mike Harris et autres démons des guerres linguistiques. Gilles Rhéaume y trouve l'illustration parfaite d'un « génocide linguistico-culturel » fomenté par les « Anglais » du Canada.

L'ASSIMILATION DE FRANCOPHONES À L'ANGLOPHONIE EST SANS DOUTE RÉELLE AU CANADA. MAIS ELLE RÉSULTE BEAUCOUP PLUS DES FORCES D'INTÉGRATION NORD-AMÉRICAINES ET DES CHOIX PERSONNELS QUI S'OUVRENT AUX INDIVIDUS.

La démonstration du MSQ frappa un mur. Elle reposait sur moins que rien. Le MSQ devra se rendre à l'évidence que, – même si au fil des ans les souverainistes sont parvenus à vendre, auprès de larges couches de la population ici, l'idée que pour valoriser la langue et la culture françaises, il fallait brimer l'expression des autres langues, – ce simple étalage de l'imaginaire souverainiste à l'étranger ne risque pas d'ébranler les catégories universelles des droits de l'homme – ni la réputation du Canada en ces matières. Le comité des droits de l'homme de l'ONU avait déjà indiqué au gouvernement québécois, en 1993, qu'il était tenu de respecter les droits linguistiques des minorités, notamment le droit à l'affichage dans leur langue.

L'assimilation de francophones à l'anglophonie est sans doute réelle au Canada, mais elle résulte beaucoup plus des forces d'intégration nord-américaines et des choix personnels qui s'ouvrent aux individus qu'à des politiques systématiques et délibérées d'anglicisation. Même un Québec devenu souverain serait confronté à ces réalités. Nous ne sommes plus à l'époque du rapport Durham qui prônait l'anglicisation, n'en déplaise à M. Rhéaume et au MSQ. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick qui, à plusieurs égards forment un peuple distinct, ont résisté à l'assimilation. S'ils ont pu le faire et prospérer en demeurant canadiens, tout comme l'ont fait, le font et le feront les Québécois qui choisissent de parler et de vivre en français, c'est qu'ils en doivent une bonne partie à leur propre volonté et une autre bonne partie aux politiques et initiatives canadiennes sur le bilinguisme et le multiculturalisme.

Les mythes et croyances souverainistes qui s'infiltrent si facilement dans le paysage font beaucoup plus de tort que de bien, ici même au Québec ainsi que dans le reste du Canada et à l'étranger. Ils entretiennent l'ignorance, insultent la raison et projettent un exclusivisme social et politique folklorique. Ceux qui combattent pour la libération et l'émancipation des esprits à l'approche d'un nouveau millénaire, pourront toujours compter sur l'évolution des forces qui façonnent la modernité. Ce sont ces forces universelles qui poussent les nations, les peuples et les pays vers plus d'unité. La constitution d'une communauté européenne nous en fournit un bel exemple.

Face à ces forces, les politiques et les entreprises qui découlent d'un imaginaire nationaliste sont des embûches qui entravent la marche et le devenir réel des peuples. ■

Claude Péclet
est professeur d'économie.



La fin des mythes

NADIA KHOURI

Lors d'une conférence commémorant le 50[ième] anniversaire de la *Loi sur la citoyenneté canadienne*, le doyen des politologues du Canada, Alan Cairns, résuma en ces termes l'humeur de la nation au lendemain du flop référendaire de 1995 au Québec : « En 1995, il y a eu un déclic. » Le fait qu'une nation tolérante et civilisée ait été prise en otage par un premier ministre provincial sans scrupules qui voulait la démanteler, alors qu'un gouvernement fédéral incroyablement timoré se comportait aussi maladroitement qu'un gouvernement étranger sur la défensive, nous a vraiment fait sortir de notre torpeur. Nous venions de nous rendre compte avec effroi que la désobéissance civile était une menace tout à fait plausible. Pire, que nous ne pouvions pas compter sur les politiciens pour défendre la Constitution et nos droits, même en présence d'une confrontation intergouvernementale aussi grave que celle-ci. C'est à ce moment-là que nous, c'est-à-dire des centaines de Québécois de toutes origines, sommes intervenus pour forcer les gouvernements provincial et fédéral à respecter les droits et libertés que la Charte garantit à tous les Canadiens.

Je n'oublierai jamais notre première assemblée en janvier 1996, à l'hôtel Westin de Montréal. Après un hommage émouvant aux liens qui nous unissent tous par-delà les origines ethniques et les tribalismes locaux, nous avons créé un mouvement de citoyens afin d'aider l'avocat Guy Bertrand à contester devant la Cour supérieure et devant la Cour suprême le droit de Jacques Parizeau de faire une déclaration unilatérale d'indépendance (DUI). Plutôt que de risquer de se faire devancer par des citoyens ordinaires sur une question de la plus haute importance nationale, le gouvernement fédéral n'eut d'autre choix que de nous emboîter le pas. Des représentants d'autres provinces et de groupes autochtones décidèrent de participer aux délibérations. Et depuis, tout a changé. En août 1998, la Cour suprême a jugé qu'une DUI par une province allait à l'encontre du droit canadien et du droit international. Elle a de plus énoncé clairement les conditions dans lesquelles une majorité de Québécois pouvaient obtenir l'indépendance, si tel était leur souhait, et a défini le cadre qui permettrait de protéger les droits de tous les citoyens advenant la séparation d'une province. Les Canadiens sont maintenant parés pour un nouveau référendum. La décision de la Cour suprême constitue en effet un brillant énoncé des mesures qu'il convient de prendre pour éviter le chaos que provoquerait inévitablement une DUI. Mais elle a surtout réussi à amener toutes les parties en cause à réfléchir sur la Constitution et sur la Charte canadienne des droits et libertés, dont émanent indubitablement nos droits et notre légitimité.

Nous savions que la lutte allait être dure, face à une puissante mythologie politique. Trente années de « nationalisme rentable » par le Parti libéral du Québec et par le Parti québécois, un militantisme souverainiste intense des élites intellectuelles et syndicales dans les milieux universitaires et professionnels, la mentalité obsidionale des médias francophones, sans oublier l'appui moral que des universitaires séparatistes ont soutiré à des collègues crédules d'autres provinces, tout cela a contribué à faire du nationalisme et de sa conséquence implicite, l'indépendance, un droit acquis. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un premier ministre sécessionniste, passablement autoritaire de surcroît, ait décidé de son propre chef d'usurper les pouvoirs de l'Assemblée nationale pour déclarer l'indépendance unilatéralement et abroger la Constitution. Pour ceux d'entre nous qui voyions les manœuvres des sécessionnistes purs et durs régulièrement déjouées par une population non séparatiste, il ne s'agissait plus du petit jeu du « couteau sur la gorge »



Les juges de la Cour suprême du Canada

de Robert Bourassa ou même de René Lévesque. C'était véritablement un coup d'État. Jacques Parizeau et le PQ se plaçaient au-dessus de la loi, berçant les électeurs de promesses douteuses, compromettant frauduleusement les droits et libertés que la Charte canadienne garantit aux Québécois, notamment à l'article 2 (libertés fondamentales), à l'article 3 (droits démocratiques), à l'article 6 (liberté de circulation et d'établissement partout au Canada), à l'article 7 (garanties juridiques), à l'article 15 (droits à l'égalité), et au paragraphe 24 (1) (recours en cas d'atteinte aux droits et libertés).

L'objectif de nos poursuites judiciaires était triple. Premièrement, nous voulions effacer les stigmates dont nos politiciens provinciaux et l'élite intellectuelle avaient marqué la Constitution de 1982, et réaffirmer que la Charte et l'état de droit sont les principes fondamentaux de notre citoyenneté et de notre protection. Deuxièmement, nous voulions que les tribunaux invalident le mythe nationaliste selon lequel il suffirait qu'une majorité simple de l'électorat y soit favorable pour qu'une province puisse se séparer unilatéralement du Canada, laissant la grande majorité des Canadiens, y compris les Québécois non séparatistes, se débrouiller tout seuls. Troisièmement, nous espérions qu'en clarifiant les règles du jeu, notre action contribuerait à rompre avec la tradition nationaliste du « couteau sur la gorge », cause de crises détestables et de divisions sociales. Nous étions convaincus qu'avec le temps, la décision de la Cour suprême serait le point de départ d'une nouvelle révolution tranquille au Québec. La Cour suprême a renversé de façon magistrale dix grands mythes nationalistes et a réinjecté une solide dose de réalisme dans le discours public, malgré les fanfaronnades des politiciens et les tactiques des sécessionnistes. Mais de quels mythes s'agit-il ?

Mythe 1 : L'Assemblée nationale est un organe indépendant qui peut adopter ses propres lois et faire comme bon lui semble.

Réalité : Comme toutes les autres assemblées provinciales, l'Assemblée nationale émane de la Constitution, sans laquelle elle n'existerait pas. Il s'ensuit qu'une déclaration unilatérale d'indépendance par une assemblée provinciale est un coup d'État perpétré par des politiciens qui veulent se servir des pouvoirs que leur confère la Constitution pour détruire la légitimité constitutionnelle, conduisant ainsi à l'anarchie et au despotisme.

Mythe 2 : Puisque l'Assemblée nationale a refusé de signer la Constitution de 1982, celle-ci n'a ni légitimité ni force exécutoire.

Réalité : Étant donné que les assemblées provinciales et le gouvernement fédéral émanent de la Constitution, ils y sont assujettis (paragraphes 71 et 72 de la décision). Avec sa Charte des droits et libertés, la Constitution de 1982 va plus loin en obligeant tous les gouvernements, au-delà des frontières provinciales, à protéger de façon uniforme les droits et libertés qui sont garantis à tous les citoyens par la Charte, notamment le droit d'être protégé contre des abus potentiels de la part des gouvernements fédéral et provinciaux.

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS PROTÈGE, NON PAS LA VOLONTÉ DES ASSEMBLÉES PROVINCIALES, MAIS LES DROITS ET LIBERTÉS DES MINORITÉS, DES AUTOCHTONES ET DES CITOYENS, D'UN OCÉAN À L'AUTRE.

Mythe 3 : La volonté de l'Assemblée nationale est prépondérante. C'est ce que prétendent bon nombre d'intellectuels nationalistes en affirmant que la « légitimité politique » de l'État québécois l'emporte sur « les arguties juridiques ».

Réalité : La Charte canadienne des droits et libertés protège, non pas la volonté des assemblées provinciales, mais les droits et libertés des minorités, des autochtones et des citoyens, d'un océan à l'autre. Le gouvernement fédéral a le devoir d'intervenir pour protéger ces droits de façon juridique et politique (paragraphes 46, 79, 81 et 82 de la décision).

Mythe 4 : En tant que démocratie, le Québec peut déclarer son indépendance si un référendum démontre qu'une majorité simple de ses électeurs y est favorable.

Réalité : La démocratie existe au niveau national autant qu'au niveau provincial. La notion de « majorité », surtout lorsqu'il s'agit de l'avenir du pays tout entier, ne peut être circonscrite à la volonté majoritaire d'une seule province ; elle s'applique aussi à la volonté majoritaire des autres provinces et territoires ainsi qu'au niveau fédéral. Même si les séparatistes obtenaient une majorité simple au Québec, elle ne constituerait qu'un élément des majorités simples qu'il faut obtenir ailleurs au Canada pour que le Québec puisse se séparer de façon démocratique et pacifique (par. 66).

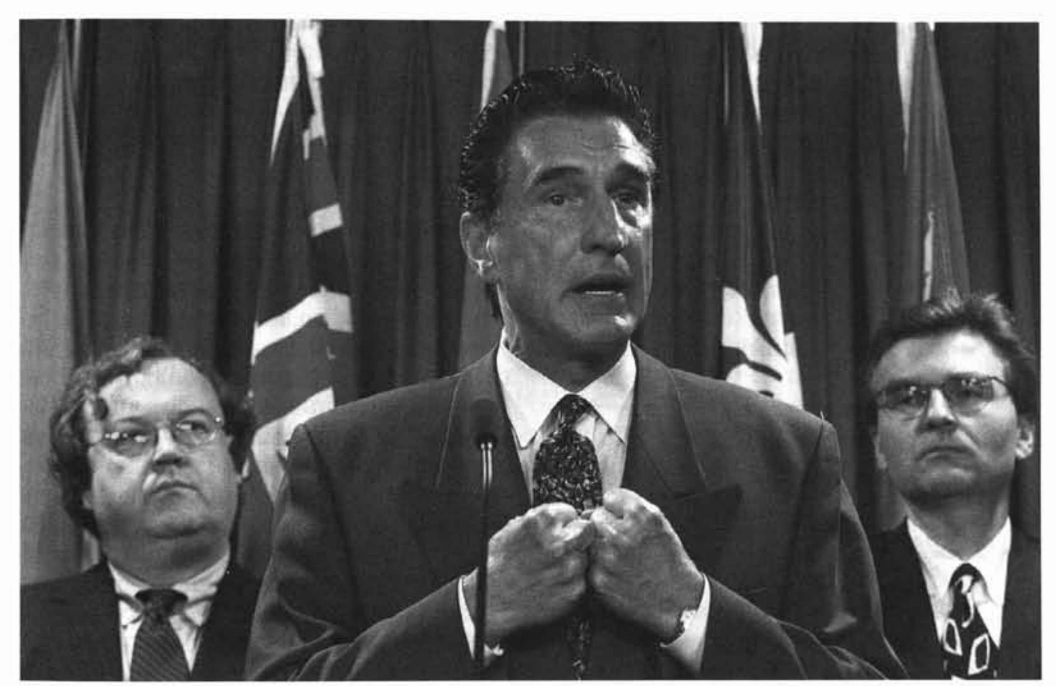
Mythe 5 : Un peuple a droit à l'autodétermination, c'est une « aspiration légitime ». Par conséquent, le Québec a le droit de se séparer unilatéralement.

Réalité : Autodétermination n'est pas synonyme de droit de se séparer unilatéralement d'un État souverain. La notion d'« aspiration légitime » s'applique à tous les Canadiens et inclut leurs aspirations légitimes à décider de l'avenir de leur pays, lorsqu'une province veut faire sécession (par. 104). Les aspirations du Québec ne sont pas plus légitimes que celles des autres provinces. On peut donc affirmer que la règle de la majorité inclut au moins deux majorités légitimes : celle du Québec et celle de l'ensemble du Canada (par. 75, 76 et 93).

Mythe 6 : Les Canadiens ne sont pas un peuple, mais les Québécois en sont un. C'est ce que prétendent les nationalistes parce que c'est aux « peuples » que le droit international donne le droit à l'autodétermination. En conséquence, le groupe qui l'invoque doit remplir la condition préliminaire, c'est-à-dire être qualifié de peuple.

Réalité : Même si « peuple » peut s'entendre d'une partie seulement de la population d'un État existant (le Canada), les ententes et conventions internationales ne donnent pas une définition officielle très détaillée de « peuples », d'où le flou relatif qui entoure sa signification précise. La Cour suprême évite de parler de catégories ethniques. Pour rester proche de la réalité québécoise, elle ne parle que de « la population autochtone au Québec » et de « la population entière de la province ou seulement une partie de celle-ci », ce qui sous-entend que la notion de « peuple québécois » ne se prête pas à une définition stricte (par. 123, 124 et 125).

Mythe 7 : Le Québec doit se séparer d'abord et négocier ensuite un « partenariat » avec « le reste du Canada ».



En janvier 1996, le Mouvement des citoyens pour la nation (CDN) a été créé afin d'aider l'avocat Guy Bertrand à contester devant la Cour suprême le droit de Jacques Parizeau de faire une DUI.

Réalité : « Le reste du Canada » n'est pas une entité de négociation en soi. Seules les assemblées fédérales et provinciales créées par la Constitution et dûment élues ont un mandat de négocier. On ne peut pas négocier un « partenariat » avant de négocier la sécession. Comme la Constitution ne prévoit pas qu'une province a le pouvoir de quitter la Confédération, le mandat de négocier une telle sécession nécessite une modification constitutionnelle, laquelle nécessite à son tour une entente entre toutes les parties qui y sont assujetties (par. 83, 84, 86, 87 et 88). Les représentants de toutes les parties sont tenus de négocier : nul ne peut quitter la table et se séparer sans compromettre du même coup la possibilité d'une négociation (par. 92 et 95).

Mythe 8 : Lorsqu'il sera souverain, le Québec n'aura qu'à négocier la dette nationale.

Réalité : Après 131 ans de Confédération (à la date de la décision), le Canada a atteint un niveau d'intégration très élevé dans toutes sortes de domaines. Les négociations couvriront inévitablement toutes les ressources partagées, les institutions économiques, politiques et sociales, ainsi que les frontières, d'autant plus que ces dernières deviendront des frontières internationales (par. 96 et 139). Sont directement concernés : les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, le territoire du Nunavut et les terres autochtones. On s'attend à une forte opposition à la sécession dans la région qui s'étend de l'Outaouais jusqu'à l'est de l'île de Montréal, et probablement dans certains secteurs des Cantons de l'Est. Voici ce que dit le paragraphe 96 de la décision : « Nul ne peut sérieusement soutenir que notre existence nationale, si étroitement tissée sous tant d'aspects, pourrait être déchirée sans efforts selon les frontières provinciales actuelles du Québec. »

Mythe 9 : Peu importe si le Canada refuse de reconnaître un Québec indépendant. La France le fera, et le Québec pourra finalement entrer dans « le concert des nations ».

Réalité : La Charte des Nations-Unies n'autorise pas un groupe ou une région à déclarer unilatéralement son indépendance et à démembrer l'État souverain dont il fait partie. En tant qu'État souverain et en tant que membre des Nations-Unies, le Canada a le droit de protéger son intégrité territoriale et

a le droit de demander une protection internationale (par. 120, 129 et 130). Autres faits pertinents : la France et le Canada, et d'autres grandes démocraties occidentales comme les États-Unis, sont membres d'organisations internationales telles que l'OTAN et le G-8. Il est fort peu probable que la France ait l'audace ou l'envie de reconnaître un Québec unilatéralement indépendant, car cela l'amènerait à s'opposer directement à un pays allié souverain.

AUTODÉTERMINATION N'EST PAS SYNONYME DE DROIT DE SE SÉPARER UNILATÉRALEMENT D'UN ÉTAT SOUVERAIN.

Mythe 10 : Les Québécois n'accepteront jamais la décision de juges nommés par Ottawa.

Réalité : Depuis que la décision a été rendue l'an dernier, tous les sondages effectués dans la province sur la question de la souveraineté indiquent que les Québécois tiennent au respect de l'état de droit et des droits et libertés de tous, y compris le droit des Québécois non séparatistes de continuer de faire partie du Canada. Selon un sondage CROP effectué entre les 11 et 21 mars dernier, alors que Lucien Bouchard était en visite en Catalogne et en France pour faire la promotion de l'indépendance du Québec, 76 % de Québécois estiment que Québec et Ottawa devraient s'entendre à l'avance sur le libellé d'une question référendaire. Selon 55 % d'entre eux, Québec et Ottawa devraient définir ensemble les règles permettant la sécession. Qui plus est, 59 % des partisans de la souveraineté estiment qu'il serait préférable de créer une commission fédérale-provinciale indépendante pour définir les règles applicables à une sécession. Quant au pourcentage de voix requis pour valider une sécession, à peine 30 % des répondants estiment qu'une majorité simple de 50 % plus un est suffisante. Par ailleurs, 75 % reconnaissent que la consultation référendaire devrait être surveillée par des représentants canadiens et des représentants québécois. Pas moins de 76 % jugent aussi légitime de vouloir rester au Canada que de vouloir s'en séparer (*La Presse*, 27 mars 1999).

On peut tirer trois conclusions de ce qui précède :

1) Les droits et pouvoirs des gouvernements se distinguent des droits et libertés des citoyens. Un bon gouvernement s'efforce d'harmoniser les deux ; par contre, un gouvernement autoritaire est toujours tenté de donner la primauté non pas à l'État de droit mais aux pouvoirs qui lui sont conférés. La tentative de coup d'État de Parizeau est un exemple flagrant d'abus de pouvoir.

2) Il est dans l'intérêt des sécessionnistes d'alimenter des mythes et d'entretenir la confusion. Au fur et à mesure que les mythes se désintègrent, la réalité se fait plus claire et les risques de démembrement national s'éloignent.

3) La Charte, que Pierre Trudeau qualifiait à juste titre de « pacte des citoyens » pour la distinguer du pacte des politiciens, est notre police d'assurance collective, l'instrument de notre engagement de citoyens les uns envers les autres, notre référence commune pour définir nos valeurs morales, le pacte qui fait de nous un peuple au-delà des tribalismes des sociétés distinctes et des tactiques racistes des politiciens régionaux et des démagogues. Et la Cour suprême en a donné une illustration superbe. En tant que citoyens de plein droit, les Québécois savent pertinemment que la Constitution de 1982 et la Charte qui l'accompagne ont beau être vilipendées par leurs élites nationalistes, elles ne leur confèrent pas moins des droits et libertés bien supérieurs à ce que leur reconnaîtrait n'importe quelle mythologie ethnique. La décision rendue l'an dernier par la Cour suprême leur permet d'appréhender l'articulation complexe qui les unit à leurs compatriotes de l'ensemble du Canada, eux aussi citoyens de plein droit. ■

Nadia Khouri
enseigne la philosophie au collège Dawson, à Montréal.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Renouveau papal au Mexique

ANDRÉ SELEANU

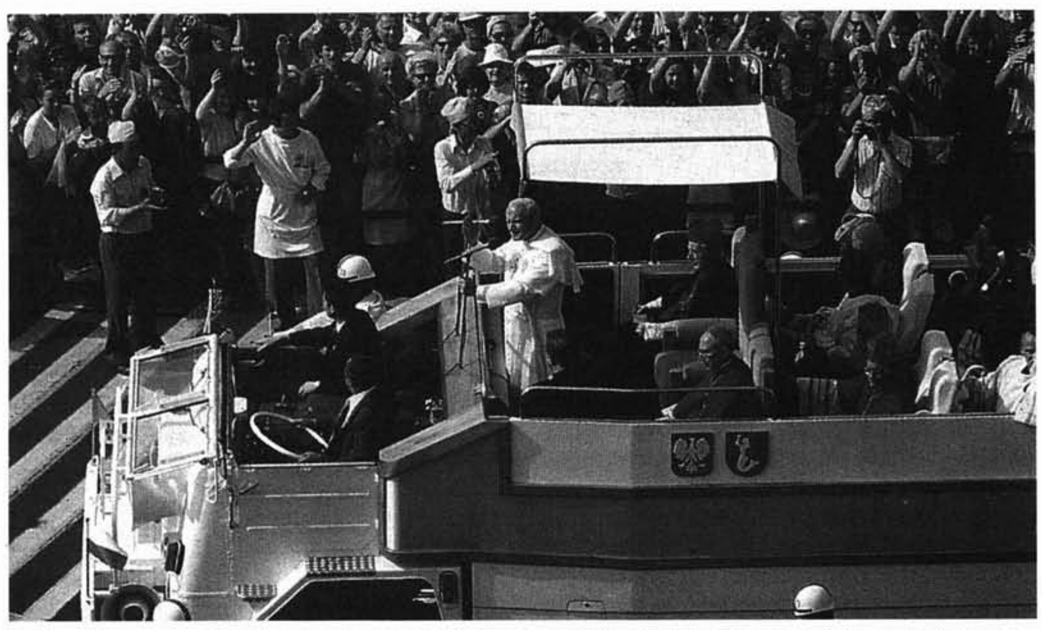
Le message que le pape Jean-Paul II a livré à Mexico est d'une importance considérable, même s'il a parfois été occulté par toute la pompe qui a entouré la visite et par les images télévisées de millions de fidèles venus saluer le souverain pontife pendant sa visite de quatre jours. Les allées et venues de la « papemobile » qui ont paralysé la circulation dans la métropole la plus peuplée du monde ont en effet été abondamment retransmises et commentées par les médias locaux et internationaux. Les agences de presse nord-américaines ont fait toutes sortes de reportages « colorés » au sujet de cet événement, au détriment du message que le pape était venu livrer : *la révision par le Vatican d'anciennes prises de position à l'égard de questions brûlantes.* En revanche, plusieurs quotidiens sérieux de Mexico, comme *Excelsior* et *El Universal*, ont abondamment commenté le document pontifical.

L'allocution prononcée par Jean-Paul II dans la basilique Notre-Dame de Guadalupe, la sainte patronne du Mexique, et l'exhortation apostolique publiée le 23 janvier 1999 constituent une mise à jour radicale de la doctrine du Vatican et une volte-face idéologique de la part du Saint-Père. « L'Église en Amérique » énonce les grandes lignes de l'action de l'Église pendant les premières années du nouveau millénaire. On est surpris d'y trouver un langage moderne, des emprunts manifestes à la théologie de libération et des échos de l'idéologie encore plus récente de l'indigénisme. Le message pontifical s'écarte d'un certain nombre de positions conservatrices, notamment lorsqu'il se porte à la défense des droits fonciers des Amérindiens, lorsqu'il dénonce la violence contre les enfants des rues et contre les femmes, et lorsqu'il exprime une préoccupation profonde pour l'intégrité de l'environnement. Depuis 20 ans, seuls les théologiens de libération osaient aborder ces thèmes, en associant le message chrétien de la rédemption à une analyse sociologique, historique et économique des conditions de vie dans les pays du tiers monde. Ce document pontifical doit être considéré comme l'héritage de ce qui pourrait être la dernière visite de Jean-Paul II au Mexique, voire dans les Amériques.

Comme on pouvait s'y attendre, Samuel Ruiz, l'évêque de San Cristobal de Las Casas, capitale de l'État du Chiapas, voit dans le choix des thèmes abordés dans « L'Église en Amérique » un appui manifeste à ses propres idées. Le prélat catholique est généralement considéré comme un allié, voire un conseiller, du Comandante Marcos, le célèbre chef masqué de la guerilla zapatiste qui n'hésite pas à faire sa publicité sur Internet. Dans une conférence de presse à Mexico, le 25 janvier, Samuel Ruiz, qui défend les droits des Indiens mayas du Chiapas, a parlé des concepts catholiques de « la guerre juste, la cause juste » et les a reliés aux thèmes de « L'Église en Amérique ». L'activisme de Ruiz a ses racines dans la théorie de libération, qui a été proposée en 1973 par le penseur péruvien Gustavo Guttierez. La première réaction de Ruiz au document pontifical a été positive. Il sera intéressant de voir comment la hiérarchie ecclésiastique réagira aux déclarations de l'évêque et, par la suite, aux positions de ceux qui acclameront le message réformiste du souverain pontife.

Évolution de la position du pape

Lors d'une séance d'information dans l'avion qui le conduisait au Mexique, Jean-Paul II avait curieusement condamné la théologie de libération et les « nouvelles théories indigénistes embryonnaires » parce qu'elles sont directement inspirées du marxisme, que le pape a toujours rejeté. Lorsqu'il était évêque en Pologne, il a combattu le régime appuyé par les Soviétiques et a conservé la même position dans les années '80 lorsqu'il a imposé « une année de



L'allocution prononcée par Jean-Paul II au Mexique constitue une mise à jour radicale de la doctrine du Vatican et une volte-face idéologique de la part du Saint-Père.

silence » – dans ses écrits et ses prédications – au Brésilien Leonardo Boff, théologien de libération, qui a, depuis, quitté l'ordre des Franciscains. Plusieurs instituts d'enseignement de la théologie de libération ont d'ailleurs fermé leurs portes depuis l'élection de Jean-Paul II. Tout en qualifiant les concepts marxistes d'« insuffisamment critiques » en 1986, le pape a également souligné, la même année, devant une assemblée d'évêques brésiliens, « le caractère nécessaire et utile de la théologie de libération ». On peut constater ici, sinon l'ambiguïté, du moins l'évolution des positions du Saint-Père.

S'il a été amené à aborder une foule de sujets dans « L'Église en Amérique », c'est à la suite des préoccupations exprimées par les évêques latino-américains face à la paupérisation des populations, à la dépréciation des monnaies brésilienne, mexicaine et argentine, entre autres, aux guerres civiles qui ont secoué l'Amérique centrale dans les années '80 et aux désastres économiques chroniques qui provoquent des déplacements de populations sans précédent. Élaboré en 1998 par une équipe d'économistes, de sociologues et de dignitaires ecclésiastiques conduite par le cardinal mexicain Iniguez, le document dénonce une nouvelle catégorie de ce qu'il qualifie de « péchés sociaux ». Il s'agit notamment du commerce de la drogue, du blanchiment de l'argent, de la terreur et de la violence sociales, de la corruption des systèmes judiciaires par des intérêts spéciaux, de la course aux armements, de la discrimination raciale et sexuelle et de « la destruction irraisonnée de la nature », que le document attribue à « la perte du sens de Dieu ». Le pape y dénonce également ce qu'il appelle « la culture de mort » de la société contemporaine.

En particulier, le souverain pontife défend les droits fonciers des autochtones dans toutes les Amériques. Au Mexique, au Brésil, au Guatemala et ailleurs, ces gens-là ont été expulsés, avec violence et sans indemnisation ou presque, des terres dont ils étaient propriétaires par traité ou par titre depuis la colonisation espagnole. En cela, le pape aborde un thème important de l'indigénisme, idéologie qui valorise la culture autochtone et l'histoire pré-colombienne, et qui préconise la reconquête des terres usurpées. Le Saint-Père condamne « toute tentative de marginaliser les peuples autochtones », faisant ainsi écho aux résolutions du Congrès des premières nations indigènes qui s'est tenu à Mexico en octobre

1996, et aux documents que publie régulièrement l'ordre réformiste des Jésuites, comme ceux qui ont été présentés à leur conférence mondiale de Mexico, en novembre 1996. L'exhortation apostolique critique «les visions économiques de l'homme, qui font du bénéfice économique et des lois du marché des paramètres absolus, au détriment des peuples et des personnes».

Dans un passage crucial, «L'Église en Amérique» se rallie aux critiques féministes en Amérique latine pour dénoncer la violence sexuelle contre les femmes, qu'elle attribue aux stéréotypes de «la prépondérance masculine» (machismo). Le message pontifical condamne les assassinats systématiques des enfants des rues et des vagabonds par des escadrons de la mort, en Colombie et au Brésil, et s'insurge contre «la marginalisation et l'élimination des faibles».

L'analyse est nouvelle dans la mesure où elle intègre une foule de concepts nouveaux, mais les solutions offertes se fondent toujours sur la doctrine sociale de l'Église. On y souligne le rôle important des fidèles laïcs dans l'aide à apporter aux pauvres, la solidarité sociale, ainsi que le devoir de l'État d'instaurer une démocratie véritable, de combattre la corruption et de promouvoir l'ordre public, la paix et «la convivialité sociale». Le principal changement réside dans le langage direct employé dans le document. Féminisme, indigénisme, écologisme sont des mots qui ont été créés par d'autres mouvements, mais, sans hâte excessive comme il se doit, l'Église a fini par les intégrer à sa doctrine: elle veut conserver son rôle de leader en Amérique latine. Le vocabulaire nouveau qu'elle utilise (comme les péchés sociaux) va peut-être interpeller la conscience de millions de Latino-Américains et avoir des conséquences encore imprévues. ■

André Seleanu
est journaliste à Montréal
et s'intéresse particulièrement
à la politique latino-américaine.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Trudeau et les politiques publiques

MALCOLM MACLURE

L'action sociale se prête-t-elle à une approche scientifique ? C'est à la fin des années '80 que j'ai commencé à réfléchir à cette question, alors que j'étais l'assistant, à Harvard, du Dr Bernard Lown, lauréat du prix Nobel et fondateur de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire. Pour lui, le militantisme pacifiste devait s'inspirer de la rigueur scientifique, c'est-à-dire qu'il fallait présenter des preuves pour pouvoir réfuter des mythes. Cela m'a amené à analyser en quoi les principes scientifiques avaient inspiré Gandhi dans sa stratégie de la désobéissance civile.

Après 10 années de recherche à Boston, je suis retourné chez moi, à Victoria, et suis entré au ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, où je participe aujourd'hui à des simulations de politiques. Fort de cette expérience, je suis aujourd'hui convaincu que l'action sociale se prête à des approches scientifiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du gouvernement, conformément à la logique contre-intuitive établie par Karl Popper. Pour tester cette idée et la mettre au point, j'ai interviewé un certain nombre de penseurs-activistes, notamment Pierre Trudeau.

En 1968, le Canada a accepté un paradoxe qui exerce encore une influence déterminante sur notre avenir. Dans le premier numéro de *Cité libre*, il y a près de 50 ans, Pierre Trudeau écrivit que « nous devons dénoncer les mythes et renverser les totems » ; peu après, il devint le premier dirigeant d'un gouvernement quelque peu sclérosé. Porté par la vague de la trudeaumanie, il devint aussi un mythe vivant, une célébrité énigmatique, et il se servit de sa popularité pour défendre ce que certains appellent le totem du fédéralisme canadien. Je lui ai demandé si, pendant qu'il était premier ministre, il ne se sentait pas en porte-à-faux vu qu'il représentait l'autorité après avoir lui-même contesté l'autorité. « Oui, je l'ai nettement ressenti », m'a-t-il répondu. « Les intellectuels doivent aller jusqu'au bout de leur raisonnement, mais un bon chef, tout en se gardant de suivre, ne doit pas trop devancer son peuple. »

Bon nombre de gens pensent que les contestataires sont des nihilistes ou des hypocrites parce que toute croyance sous-entend la foi en une autorité ou une autre. Ce n'est pas l'opinion des chercheurs constructifs, logiques mais contestataires, pour qui l'authentification scientifique ultime ne vient pas de l'autorité mais de la mise à l'essai des preuves réunies. Les grandes expériences sont celles qui invalident des idées fausses. Tout au long de sa vie, Pierre Trudeau a toujours cherché à tester ses forces physiques et intellectuelles ; une fois au pouvoir, il a suivi la même approche : c'est la mise à l'essai, et pas seulement l'appui électoral, qui authentifie les politiciens, les partis et les politiques. Ses réunions de cabinet étaient de véritables séminaires universitaires. « Aviez-vous pour principe de tester vos politiques ? », lui ai-je demandé. « Bonne question... », a-t-il répondu. « J'ai été très étonné de voir que l'appareil gouvernemental... ne pouvait pas nous donner des projections... Nous n'avions pas les ressources nécessaires pour évaluer les politiques, alors il nous a fallu mettre en place un système. » Pour lui, le fédéralisme était un processus de mises à l'essai entre les divers paliers de gouvernements. Son objectif était de renforcer le pouvoir du gouvernement fédéral afin de contenir l'expansion des pouvoirs des gouvernements provinciaux. Et la Charte des droits et libertés, a-t-il ajouté, « est un document contestataire... dans la mesure où les ministres doivent s'assurer que toute nouvelle loi est tout à fait conforme à la Charte. »

Les idées contestataires de Pierre Trudeau expliquent en partie ses prises de position à l'égard de la souveraineté du Québec. C'est en 1948, pendant son voyage autour du monde, qu'il commença à « se méfier du tribalisme ». À son retour au Canada, il constata que les intellectuels québécois acceptaient l'autoritarisme tribal, et que les nationalistes voyaient dans les institutions de l'Église et, plus tard, de l'État, les gardiens de la culture québécoise. Lui, au contraire, estimait que l'authenticité de la culture émanait de l'expérience et non de l'autorité. Il a reconnu que, tout au long de sa carrière, il a cherché à démontrer que le séparatisme est un mythe. « J'en suis parfaitement conscient... La plupart des intellectuels étaient contre moi. Le bilinguisme est un rêve impossible, disaient-ils. » Il leur a démontré qu'ils se trompaient, avec preuves à l'appui. Il les a privés d'arguments rationnels pour justifier la séparation. « Alors maintenant, ils essaient de faire vibrer des émotions, de glorifier la famille ethnique, et là, c'est le vide intellectuel absolu... Malheureusement, face à un démagogue qui sait déchaîner les passions, un leader rationnel gagne rarement. Et à ce moment-là, tout dépend, dans une certaine mesure, si les médias se montrent rationnels ou émotifs. »

Quelles leçons pouvons-nous en tirer? Les émotions séparatistes essaient actuellement de s'accrocher à une notion encore plus vague : les Québécois seront plus riches s'ils sont plus souverains. Comme c'est le cas des théories scientifiques vagues, cette notion est plus difficile à réfuter que le vieux mythe que Pierre Trudeau a fait voler en éclats, à savoir que le fédéralisme est mauvais pour les Québécois. Il appartient maintenant aux fédéralistes de mettre en valeur les preuves existantes et d'en produire de nouvelles qui démontreront qu'une souveraineté accrue des gouvernements provinciaux s'accompagne d'une réduction des droits et des chances des personnes, des familles et des organisations. ■

Malcolm Maclure
a enseigné l'épidémiologie à l'Université de Harvard. Il travaille aujourd'hui pour le régime d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

Immigration et loyauté au Canada

ANNETTE PAQUOT

Pour beaucoup de nationalistes québécois, il ne saurait y avoir de bonnes raisons de ne pas partager leur « opinion ». Pour eux, le fait de trouver des avantages au fédéralisme ou d'être attaché au Canada ne peut s'expliquer que par des motivations viles, comme l'intérêt bassement matériel, ou méprisables, comme la peur, ou par des préjugés indignes ou futiles, comme un sentimentalisme primaire. Il leur est littéralement inconcevable qu'un idéal authentique ou des convictions politiques raisonnées puissent orienter des intellectuels dans un sens opposé au leur ou déterminer des citoyens ordinaires, mais avertis, à ne pas rallier leur camp ou à vouloir combattre leur projet.

Cette incompréhension est particulièrement profonde lorsqu'il s'agit des Canadiens d'origine étrangère, que, dans le meilleur des cas, l'on s'obstine à appeler « immigrants » – mot qui exprime une action présente – même quand leur immigration remonte à plusieurs dizaines d'années. Le lien établi par Jacques Parizeau entre le vote ethnique, l'argent et le fait d'avoir voté Non au dernier référendum est dans toutes les mémoires et personne ne me contredira, je crois, si j'affirme qu'au sujet des « immigrants », les idées reçues parmi les mieux ancrées sont : 1) qu'ils sont venus au Canada mus par la seule préoccupation de leur intérêt matériel et 2) que c'est pour cette raison qu'ils sont en grande majorité favorables au fédéralisme canadien.

Pour montrer le caractère sommaire et injuste de ces préjugés, je vais essayer d'énumérer et d'expliquer quelques-unes des raisons qui peuvent motiver le choix initial de s'établir au Canada et les plus importantes de celles qui, à mon avis, peuvent expliquer les convictions anti-nationalistes de beaucoup des Canadiens nés à l'étranger et venus au Canada à l'âge adulte. Je ne suis pas spécialiste de la sociologie de l'immigration et je ne sais pas s'il existe des enquêtes sur ces questions ; les quelques lignes qui suivent ne sont donc que le résultat d'une modeste réflexion personnelle. De plus, les considérations évoquées ici sont de nature et d'importance diverses et elles s'entremêlent ; j'espère que le lecteur y trouvera cependant une certaine cohérence.

Pourquoi les « immigrants » ont-ils choisi ou choisissent-ils de s'établir au Canada ? Chaque nouvel arrivant a une histoire singulière et la décision de changer de pays répond souvent, sans aucun doute, à des préoccupations strictement personnelles, qui n'ont rien à voir avec la politique : elles peuvent être liées à la vie sentimentale, aux relations familiales, à l'ambition professionnelle, au goût de l'aventure, que sais-je encore. On peut croire cependant que chacun d'eux a réfléchi aux attraits du pays qui s'offrait à son choix. Il me semble que l'on peut présenter l'objet de cette réflexion en distinguant entre divers niveaux de considérations. Il y a d'abord des raisons positives liées à ce qu'est le Canada en lui-même, réellement, matériellement : c'est un pays ouvert, jeune, riche (les idées reçues ne sont pas totalement fausses !) et développé ; c'est un pays qui a une géographie grandiose et des paysages magnifiques. On le voit, ce sont là des raisons concrètes, qui résident dans ce que le Canada offre au plus grand nombre de ses citoyens : de vastes horizons, un niveau de vie relativement confortable et une protection sociale réelle. C'est ce genre de considérations que reflète le titre de « meilleur pays au monde », qui fait la fierté des uns et suscite les sarcasmes des autres, mais qui est largement véridique . Il y a ensuite des raisons qui tiennent à ce que le Canada est dans son fonctionnement politique quotidien : c'est un pays démocratique, dont les citoyens sont libres et à l'abri des tracasseries et des persécutions de l'État et qui a trouvé une façon civilisée et pragmatique de régler ses

conflits internes. La complexité de son système, coûteuse et sophistiquée (au point d'en être parfois – soyons honnête ! – exaspérante) est même, en soi, un gage de règlement pacifique de ces conflits. On ne s'entre-tue, c'est bien connu, que pour des objectifs simples. Deux mots résument ces considérations : fédéralisme canadien.

LE CANADA EST UN PAYS DONT L'EXISTENCE CONSTITUE L'UNE DES TENTATIVES LES PLUS RÉUSSIES DE TRANSCENDER LES DIFFÉRENCES ETHNIQUES ET RELIGIEUSES ET DE GÉRER LEUR COEXISTENCE.

Il y a enfin des raisons qui tiennent à ce que le Canada bilingue représente symboliquement et philosophiquement : c'est un pays qui est le résultat d'une histoire pacifique et courageuse et qui a trouvé une façon originale d'incarner les espoirs du Nouveau Monde ; c'est un pays dont l'existence constitue l'une des tentatives les plus réussies de transcender les différences ethniques et religieuses et de gérer leur coexistence. La meilleure expression contemporaine de ces principes fondamentaux réside, à mon avis, dans le *Préambule* que l'ex-premier ministre P. E. Trudeau avait proposé après le référendum de 1980 pour la future Constitution du Canada ; la Charte des droits et libertés de 1982 en est la traduction juridique.

Ces raisons d'apprécier, et donc de choisir, le Canada peuvent, bien sûr, être des raisons de lui être loyal quand on l'a choisi. Mais il y en a d'autres, qui sont, je crois, à la fois plus profondes et plus directement reliées à l'immigration elle-même. Les « ethniques », j'en suis fermement convaincue, n'ont pas en tête que les raisons que je viens d'énumérer lorsqu'ils s'opposent à la partition du Canada que constitue la sécession du Québec. Pour quelles autres raisons donc sont-ils le plus souvent loyaux au Canada et si rarement favorables au projet des nationalistes québécois ? La première de ces raisons est liée aux définitions plus ou moins implicites du Canada et du Québec qui s'opposent dans le débat sur la question nationale et aux conceptions qui leur sont sous-jacentes. Comme je l'ai montré par des articles universitaires déjà un peu anciens, dans le discours public sur cette question, le Canada est le plus souvent perçu et présenté de façon inclusive, tandis que le Québec, objet du culte des nationalistes, est conçu le plus souvent comme excluant[1].

Dans un ensemble de plus de 100 textes traitant du *Préambule* mentionné ci-dessus, sur 56 définitions du Canada, neuf seulement étaient excluantes pour les « immigrants » alors que sur 33 définitions du Québec, 26 l'étaient. J'ai la nette impression que les choses n'ont pas changé. Voici un exemple de définition incluante, due à M. P. E. Trudeau : « Décrire le Canada comme un pays abritant un ensemble de citoyens, le peuple du Canada, qui regroupe deux communautés linguistiques et culturelles principales et d'autres moins nombreuses. » Et en voici un de définition excluante, parue dans *le Devoir* et signée par un M. Beaudry : « Le Québec est le seul État capable de répondre aux aspirations du peuple canadien-français, le seul territoire susceptible d'être façonné à son image… » Cette définition est excluante, mais – comme presque toujours – de façon implicite, sans s'avouer telle : elle se contente de présenter le Québec en le caractérisant de façon restrictive, par une seule des diverses composantes ethniques de sa population. Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler le fait que la qualité de Canadien n'est jamais déniée ni contestée aux « immigrants » qui ont acquis leur citoyenneté, tandis que celle de Québécois fait encore et toujours l'objet de discussions alambiquées et tortueuses : on n'a pas fini de répondre à la question « Qui est Québécois ? » et on peut même être amené à conclure que, selon les mots de la romancière et professeure Régine Robin, on ne devient pas Québécois.

La deuxième raison tient au mode d'intégration qui est proposé, au Canada, d'une part, et au Québec, d'autre part. L'obtention de la

[1] Cf. Annette Paquot, « Les mécanismes discursifs de l'exclusion et de l'inclusion dans un corpus journalistique québécois » dans *Langage et société* (Paris), 34, décembre 1985, pp.35-55.



À la différence des Canadiens de naissance, les immigrants ont voulu *devenir Canadiens. Peut-on leur reprocher de tenir à leur nouveau pays ?*

citoyenneté canadienne est la conclusion d'un pacte clair de loyauté réciproque, reposant sur la confiance : le nouveau citoyen s'engage à respecter les lois et les principes qui les sous-tendent ; il apporte sa contribution à la vie économique, politique et sociale et bénéficie en retour de la protection de la loi et, depuis 1982, de la Charte des droits et libertés. On ne lui demande pas de s'assimiler à la « canadianitude » ni de s'incorporer à une quelconque communauté plus ou moins culturelle et à une culture vaguement « commune » : le Canada l'accepte et, à ma connaissance, n'essaye pas de le changer ou de le convertir. Il n'en va pas de même, semble-t-il, en ce qui concerne ses relations avec la Province de Québec. Dans un petit ouvrage très intéressant sur l'immigration au Québec, dont le sous-titre est *Histoire d'un kidnapping culturel*, Bruno Mègre (*Les enjeux de l'immigration au Québec*, Montréal, Balzac-Le Griot, 1998) montre comment le nouvel arrivant est « un otage culturel », comment les institutions publiques et privées le mettent devant un ultimatum : « participez au combat [nationaliste], sinon vous serez rejetés » et comment les organismes québécois chargés de l'intégrer vont jusqu'à définir la « culture publique » à laquelle il est sommé de se conformer. Ces politiques sont relativement récentes et leurs résultats probablement encore incertains, mais je doute qu'elles aient l'effet escompté par leurs inventeurs ; il est vraisemblable même qu'elles ont un effet contraire.

La troisième raison est plus abstraite. À la différence de ceux qui sont canadiens tout simplement et tout naturellement parce qu'ils sont nés canadiens, les « immigrants » ont *voulu* le devenir. Pour eux, leur qualité de Canadien ne va pas de soi ; elle ne leur a pas été donnée sans qu'ils la demande ; elle est le résultat d'un choix et l'aboutissement désiré d'une démarche personnelle parfois longue. Il est aisé de conclure, à l'instar du ministre Stéphane Dion (interview à RDI, le 21 août 1998), qu'objet « d'adhésion volontaire », le Canada n'en a vraisemblablement que plus de valeur à leurs yeux. De plus, comme tout choix, le choix de devenir canadien est l'exercice d'une liberté individuelle. Cette liberté, les « immigrants » l'ont exer-

cée, on veut le croire, de manière réfléchie puisqu'il s'agit d'une matière importante, qui les engage pour longtemps, celle de la citoyenneté. Cela permet de supposer qu'ils ont réfléchi aussi à l'importance de la liberté individuelle dans la vie civique et que, nécessairement, ils attachent un certain prix à cette liberté. Or, dans le débat nationalisme-fédéralisme, de quel côté sont les défenseurs de la liberté individuelle ?

D'autre part, tout choix présuppose la possibilité d'un choix autre. Donc, choisir le Canada, c'est admettre que l'on aurait tout aussi bien pu ne pas le choisir, ce qui relativise l'appartenance à un pays en particulier et l'appartenance nationale en général en la rendant plus contingente (ce qui n'empêche pas la loyauté). Ceci m'amène à évoquer une dernière considération, liée également à l'immigration elle-même, quel que soit le pays de destination choisi. Le fait d'immigrer est lourd aussi de signification lorsqu'il est vu sous son autre angle : immigrer c'est avoir émigré. Émigrer suppose provoquer ou accepter une coupure, une rupture d'avec le pays d'origine. Émigrer s'accompagne souvent – en tant que cause ou en tant que conséquence, selon les cas – d'une forme de négation ou de rejet du déterminisme national et du conditionnement de la naissance. Émigrer, c'est faire l'expérience du caractère non nécessaire, non vital, de ces fameuses racines si chères aux idéologies identitaires. Émigrer aussi, c'est passer à l'acte, c'est faire une expérience concrète de la liberté individuelle.

Quel que soit donc l'angle, immigration ou émigration, sous lequel on l'envisage, cette expérience suscite, par sa simple existence, une réflexion sur la liberté, d'une part, et sur la contingence des appartenances nationales, d'autre part. Elle rend *ipso facto* manifeste la possibilité et l'importance d'un autre niveau d'appartenance et révèle à celui qui la vit sa nature potentiellement cosmopolite. Or, les valeurs humanistes et universalistes du cosmopolitisme sont, me semble-t-il, éminemment compatibles avec la citoyenneté canadienne. Elles le sont beaucoup moins avec les théories nationalistes de l'enracinement et avec les autres métaphores identitaires dont le discours nationaliste québécois nous rebat les oreilles depuis des lustres et dont la rhétorique dépassée du *Projet de loi sur la souveraineté* est l'exemple le plus achevé. Tous les « ethniques » savent que, comme l'écrit Guy Scarpetta, (*Éloge du cosmopolitisme*, Paris, Grasset, 1981) « lorsqu'un nationalisme n'est pas autre chose que lui-même, lorsqu'il n'est pas le signifiant localisé de valeurs d'universalité, la barbarie risque toujours de resurgir ».

Certes, plusieurs se détourneront des conceptions universalistes, qu'il jugeront trop abstraites ou carrément utopiques, et préféreront voir dans le Canada le lieu d'un souhaitable ré-enracinement culturel. Cette voie ne leur est pas fermée non plus : la doctrine du multiculturalisme et la façon dont elle est appliquée par l'État fédéral leur permet (mais ne leur impose pas) cette option puisque, au Canada, il n'y a pas de culture officielle et qu'ils pourront rester de culture bretonne, haïtienne, italienne ou ukrainienne tout en devenant des Canadiens. Bruno Mègre (*op. cit.*) a bien montré que les choses sont beaucoup plus floues en ce qui concerne la conception dite interculturelle de la Province de Québec, qui « confond trop souvent intégration fonctionnelle et intégration culturelle », qui définit « les droits et le devoirs du nouvel arrivant face à la (je souligne) culture d'accueil » et qui lui assigne « le rôle d'outil de renforcement de cette culture ».

Ne peut-on conclure de tout ce qui précède qu'elles sont nombreuses et dignes d'estime les raisons d'être favorable à la survie du Canada ? Ne peut-on aussi penser que l'échec canadien serait non seulement l'échec des Canadiens qui y sont nés, mais qu'il serait aussi celui de tous ceux qui l'ont choisi ? Allons plus loin : ce serait aussi celui de tous ceux qui, un jour, dans un rêve adolescent, ont caressé l'idée d'y venir et même celui de tous ceux qui, dans l'avenir, pourraient concevoir et nourrir ce projet et s'en verraient privés. Le Canada est une réalité ; il est aussi une idée. La mort de l'idée serait aussi grave que la disparition de la réalité. ■

Annette Paquot
est professeure au département de langues, linguistique et traduction de l'Université Laval.



L'OTAN, les Serbes et les Albanais

JEAN-PIERRE DERRIENNIC

Ce texte est écrit le 15 avril 1999, alors que les bombardements contre la Yougoslavie et le nettoyage ethnique au Kosovo se poursuivent, et alors que ni un changement de politique de la part du gouvernement serbe ni un changement de stratégie de la part de l'OTAN ne semblent être en vue. Quand il sera publié la situation aura, espérons-le, changé. Je ne cherche donc pas ici à donner aux décideurs du Canada ou de l'OTAN des conseils qui arriveraient trop tard, mais à contribuer à notre réflexion de citoyens, dont la responsabilité est engagée dans cette affaire puisque notre gouvernement y est impliqué.

Était-il juste de bombarder les Serbes pour venir en aide aux Albanais du Kosovo ? La réponse à cette question générale dépend de celle qu'on apporte à deux séries de questions plus spécifiques portant sur la légitimité des objectifs poursuivis et sur le caractère approprié des moyens utilisés.

L'OTAN devait-elle intervenir en Yougoslavie ?

Parmi les nombreuses objections qui ont été faites à l'opération de l'OTAN, deux au moins sont très sérieuses et doivent être abordées brièvement : cette opération constitue une intervention dans les affaires intérieures d'un État souverain, la Yougoslavie ; et elle est injuste envers les Serbes, puisqu'existent ailleurs d'autres situations aussi tragiques que celle du Kosovo, où on laisse des États maltraiter leur propre population sans intervenir.

La souveraineté des États n'est pas une valeur absolue qui devrait être respectée dans tous les cas, mais une norme provisoirement nécessaire dans un monde imparfait. Il est permis d'espérer qu'un jour les humains seront capables de bâtir un ordre mondial plus juste où la notion de souveraineté étatique aura disparu. Mais nous en sommes loin, et le respect des souverainetés restera pendant encore longtemps une norme utile pour réduire les risques de guerres entre États. Tout ce qui affaiblit cette norme comporte des dangers et ne devrait être entrepris qu'avec précautions et pour des raisons très sérieuses. Le droit international commence d'ailleurs à accepter qu'il est permis de passer outre la souveraineté d'un État pour empêcher une violation massive des droits fondamentaux d'un grand nombre de personnes.

C'est bien ce dont il s'agit au Kosovo, mais cela ne suffit pas pour écarter complètement la première objection. En 1995, l'intervention de l'OTAN en Bosnie avait pour objectif de défendre la souveraineté de ce pays en imposant aux Serbes bosniens une autonomie sans indépendance complète. Si aujourd'hui l'OTAN intervient pour aider les Albanais du Kosovo à se séparer de la Serbie, il est inévitable que beaucoup de Serbes se sentent victimes d'une injustice. On pourrait leur dire que les buts des deux interventions ne sont pas très différents, puisque l'autonomie sous protection internationale demandée par l'OTAN pour les Albanais du Kosovo ressemblerait à la situation présente des Serbes de Bosnie. Mais cet argument n'est pas très réaliste : l'utilisation de la force rendra plus difficile à l'avenir une citoyenneté commune des Serbes et des Albanais en Yougoslavie ; elle rend donc moins probable l'autonomie et plus probable l'indépendance du Kosovo. En 1995, le principe de la souveraineté des États a été invoqué contre des nationalistes serbes en Bosnie ; il est écarté aujourd'hui quand ce sont des nationalistes serbes qui l'invoquent. C'est là une des difficultés morales et politiques de l'opération présente. Pour qu'elle aide à établir une certaine forme de paix entre Serbes et Albanais, il ne suffira pas qu'elle soit juste à nos yeux. Il faudra qu'elle puisse un jour apparaître comme juste, ou au moins comme pas trop injuste, aux Serbes eux-mêmes.

Pour avoir le droit d'intervenir au Kosovo devrait-on agir de la même façon dans toutes les autres situations plus ou moins comparables ? Un argument de ce type est souvent utilisé à propos d'un grand nombre de conflits. Il part d'un principe correct : l'idée d'universalité est inhérente à la notion de justice. Mais il en fait une application peu raisonnable. Le monde où tous les humains auraient effectivement les mêmes droits est un idéal qui doit guider notre réflexion sur la justice. Il n'est pas la réalité d'aujourd'hui. Si nous exigeons que notre gouvernement n'agisse sur la scène internationale que dans les cas où son action respecte scrupuleusement le principe de l'égalité entre tous les humains, nous choisissons l'inaction complète. Il vaut mieux qu'il intervienne là où il croit pouvoir lutter efficacement contre certaines injustices, même s'il ne peut rien faire ailleurs. C'est seulement ainsi que seront possibles les progrès de la justice et la diminution des inégalités de droits entre les humains.

La préoccupation humanitaire ne peut pas remplacer entièrement l'analyse politique. Il ne suffit pas qu'un conflit fasse un grand nombre de victimes pour qu'une intervention soit justifiée. Il faut aussi que celle-ci ait des chances raisonnables d'améliorer et non d'aggraver les choses. En 1995, les Tchétchènes ont été victimes en Russie d'une répression aussi injuste et plus brutale que celle qui s'exerce aujourd'hui contre les Albanais en Serbie, mais l'OTAN n'a pas bombardé Moscou. Il n'aurait pas été raisonnable de déclencher une guerre nucléaire pour aider les Tchétchènes. Des Serbes penseront sans doute que cet argument est très injuste envers eux : parce que plus faibles que les Russes, ils sont traités avec plus de sévérité. Ce sont plutôt les Tchétchènes qui ont, par nécessité, été victimes d'une injustice, puisqu'ils ont été moins aidés que les Bosniaques ou les Albanais.

Dans certains cas, le refus d'intervenir ne résulte pas de la puissance du pays concerné, mais de la complexité des situations conflictuelles : qui sait ce qu'il faudrait faire pour mettre fin aux guerres qui ravagent le Soudan, le Congo ou l'Angola ? En revanche, dans certaines situations la passivité est



Pleurs, souffrances, désarroi pour des centaines de milliers de victimes du nettoyage ethnique des troupes de Milosevic.

beaucoup moins excusable. Des forces de l'ONU étaient présentes au Rwanda en 1994 ; si au lieu de les retirer dès le début des massacres on les avait renforcées, elles auraient pu sauver des centaines de milliers de personnes. Au moment où commencent les bombardements de l'OTAN en Serbie, une guerre a lieu entre l'Éthiopie et l'Érythrée, sans que les institutions internationales s'en préoccupent très activement ; il s'agit pourtant d'une guerre classique entre deux États très pauvres, forme de conflit où ces institutions peuvent intervenir plus efficacement que dans une guerre civile.

Ces remarques pessimistes ne sont pas des raisons de s'occuper moins du Kosovo. Elles sont des raisons de s'occuper davantage des conflits et des malheurs de l'Afrique. Depuis un demi siècle, les humains ont commencé à apprendre quelles sont les institutions et les méthodes qui permettent d'éviter ou de limiter les guerres entre les États. On sait beaucoup moins bien comment lutter contre le fléau des guerres civiles. Plusieurs tentatives ont été faites en ce sens au cours des années récentes, au Cambodge, en Angola, en Bosnie, en Irlande du Nord, et maintenant au Kosovo. À partir des succès et des échecs rencontrés dans ces pays, on apprendra peut-être comment il faut s'y prendre pour éviter ou limiter aussi les guerres civiles.

L'intervention de l'OTAN au Kosovo a d'autres aspects positifs. En 1991, les cyniques ont pensé que la guerre contre

l'Irak pour libérer le Koweït ne s'expliquait que par la présence de pétrole dans ce pays. Beaucoup croient que le soutien américain à Israël, l'isolement diplomatique de l'Iran et cette guerre contre l'Irak sont dus à une hostilité systématique des occidentaux envers les musulmans. Il n'est pas mauvais que ces deux idées soient démenties par les événements présents : il n'y a au Kosovo ni ressource économique rare ni position stratégique importante, et la plupart des Albanais sont musulmans. Les véritables raisons de l'intervention de l'OTAN ne sont ni sinistres ni cachées. Il s'agit d'essayer d'empêcher une catastrophe humanitaire qui pourrait avoir des conséquences politiques assez graves : un exode de réfugiés et un risque d'extension du conflit aux pays voisins. Mais ce dernier risque n'était pas très grand ; il pouvait être assez facilement contrôlé sans faire la guerre à la Yougoslavie, en aidant l'Albanie et la Macédoine à protéger leurs frontières et en abandonnant les habitants du Kosovo à leur malheur.

Je pense donc qu'une intervention militaire contre la Yougoslavie pour protéger les Albanais du Kosovo est justifiable, malgré les dangers que comporte toute atteinte au principe de la souveraineté des États, malgré le risque d'injustice envers les Serbes, malgré l'impression d'égoïsme européen que cette opération peut donner à des Africains, et à condition que cette intervention soit faite d'une façon qui en limite le nombre des victimes et permette d'améliorer effectivement la situation des populations concernées.

Fallait-il intervenir de cette façon ?

Il est assez facile de reconstituer la démarche qui a conduit à choisir de faire une guerre aérienne contre la Yougoslavie plutôt que d'utiliser d'autres moyens. La décision a d'abord été prise de faire quelque chose pour arrêter la répression et empêcher le nettoyage ethnique contre les Albanais. On a menacé le gouvernement de Belgrade d'utiliser la force, pour l'obliger à accepter une sorte de protectorat international sur le Kosovo. Montrer la force pour ne pas avoir à s'en servir est la façon la plus efficace d'utiliser la puissance militaire, celle qui donne les meilleurs résultats politiques en faisant le moins de victimes. Mais le gouvernement yougoslave a refusé de céder, et on en est arrivé au point le plus difficile de ce type de stratégie, celui où pour rester crédibles les menaces doivent commencer à être mises à exécution.

La souveraineté des États n'est pas une valeur absolue qui devrait être respectée dans tous les cas, mais une norme provisoirement nécessaire dans un monde imparfait.

Une invasion terrestre du Kosovo serait, à cause de la nature du terrain, une opération difficile et coûteuse en vies humaines. Alors que les Américains possèdent des avions, des missiles de croisière et des bombes guidées contre lesquels les soldats serbes ne peuvent à peu près rien. Ces armes coûtent de l'argent, ce qui compte peu pour des pays riches, et elles permettent de faire la guerre presque sans risque pour les soldats. Au moment où j'écris, il semble qu'aucun aviateur de l'OTAN n'ait perdu la vie dans la guerre contre la Yougoslavie.

Pour l'armée d'un pays démocratique, épargner les vies de ses propres hommes est une préoccupation honorable. Bien plus méprisable était l'attitude des gouvernements du passé, qui traitaient leurs soldats en chair à canon. Au cours du XXe siècle, dans les pays démocratiques, s'est développé le respect de la vie des citoyens en uniforme. Et c'est fort bien : c'est une marque de civilisation et cela rend plus difficile pour les gouvernements d'entrer en guerre. Mais on ne devrait pas tout subordonner à cette préoccupation légitime. Déjà, en 1991, l'obsession de réduire les risques pour les soldats américains et alliés a sans doute eu pour conséquence qu'on a tué bien plus de soldats irakiens qu'il n'était nécessaire pour libérer le Koweït. Pour la même raison, on a choisi contre la Yougoslavie une méthode d'action qui risque de donner des résultats désolants.

Le premier effet de la guerre aérienne a été de créer des circonstances qui ont amplifié

le nettoyage ethnique, c'est-à-dire les massacres et les brutalités destinées à faire fuir les Albanais du Kosovo. Cela n'excuse en rien les coupables directs de ces crimes. Mais leur culpabilité ne supprime pas non plus la responsabilité de ceux dont le but était de venir en aide aux Albanais, et qui les ont laissés sans protection face à des ennemis rendus plus dangereux par les bombardements.

Il y avait en effet au Kosovo deux freins au nettoyage ethnique, qui le limitaient sans l'empêcher complètement. Le premier était la présence de témoins gênants, les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Pour éviter qu'ils soient pris en otages, ils ont été retirés avant le début des attaques aériennes. Le second était la conscience morale des Serbes. Il semble qu'ils sont pour la plupart des nationalistes attachés, comme le sont les nationalistes partout ailleurs dans le monde, aux « frontières sacrées » de leur patrie. Mais on peut aussi supposer que la majorité d'entre eux ne sont pas prêts à approuver n'importe quelle forme de violence. La minorité brutale décidée à massacrer ou à chasser les Albanais devait éviter de choquer trop ouvertement la majorité qui condamnerait ces méthodes. Les attaques aériennes ont fait sauter ce deuxième frein au nettoyage ethnique. Bombardés par ceux qui déclarent vouloir aider les Albanais, des Serbes sont moins prêts à prendre la défense de ces derniers contre d'autres Serbes.

Le nettoyage ethnique contre la population albanaise du Kosovo était souhaité par certains, préparé, déjà en cours de manière rampante. L'attaque aérienne a beaucoup aggravé les choses en laissant le champ libre aux nationalistes serbes les plus extrémistes. Le précédent de la Bosnie et un peu de psychologie sociale élémentaire auraient dû permettre de le prévoir. « Affaiblir l'armée serbe », qui semble être un des objectifs déclarés des bombardements, n'empêche en rien les crimes contre les populations civiles, qui peuvent être commis sur une très grande échelle par des petits groupes d'hommes avec des armes très rudimentaires. Cet objectif aurait un sens s'il s'agissait d'appuyer une opération militaire terrestre au Kosovo, opération qui serait, elle, efficace pour protéger les populations. Commencer les bombardements sans avoir préparé une opération terrestre était une erreur, qu'on aggraverait beaucoup en les poursuivant pendant des semaines, seulement pour attendre que cette opération soit prête.

LES VÉRITABLES RAISONS DE L'INTERVENTION DE L'OTAN NE SONT NI SINISTRES NI CACHÉES. IL S'AGIT D'ESSAYER D'EMPÊCHER UNE CATASTROPHE HUMANITAIRE QUI POURRAIT AVOIR DES CONSÉQUENCES POLITIQUES ASSEZ GRAVES.

Les décideurs de l'OTAN auraient sans doute préféré obtenir un résultat par la seule menace de la force et sans avoir à l'utiliser effectivement. Il est donc incompréhensible qu'ils aient tant répété qu'il n'était pas question d'opération terrestre, alors que cette menace aurait probablement été plus efficace que celle d'une attaque seulement aérienne. Très peu de gouvernements dans le monde accepteraient de se faire imposer un contrôle étranger sur une partie de leur territoire, pour éviter de se faire détruire quelques usines ou quelques ponts. La résistance du gouvernement yougoslave n'est donc pas étonnante. La menace d'une opération terrestre l'aurait placé devant le choix suivant : ou bien accepter une présence militaire internationale au Kosovo, qui garderait un lien avec la Yougoslavie, ou bien cette présence militaire serait imposée de force, et, dans ce cas, la séparation risquerait d'être complète et irréversible. Cette menace aurait eu de meilleures chances d'être prise au sérieux et d'éviter la guerre. Sinon, son éventuelle mise en œuvre aurait été plus efficace pour protéger les habitants du Kosovo.

Un autre aspect de ces bombardements est très choquant : le choix de certaines cibles qui n'ont presque rien à voir avec la puissance de l'armée yougoslave et rien à voir avec ses moyens d'action au Kosovo, comme des usines ou des ponts sur le Danube. Si cette guerre a une justification,

elle est d'empêcher l'État yougoslave de traiter en parias ses citoyens albanais. Elle comporte le risque de faire des Serbes une nation de parias, ce qui aurait pour longtemps des conséquences morales et politiques très graves au cœur de l'Europe. Ce processus est, j'en ai peur, déjà très avancé. Mais il faut évidemment éviter tout ce qui l'aggrave inutilement, comme, par exemple, de détruire l'infrastructure économique de la Yougoslavie. Cette faute a été commise en 1991 en Irak et c'est une des raisons pour lesquelles ce pays reste une source de problèmes pour ses voisins.

La guerre contre la Yougoslavie est une faute, non à cause de ses objectifs mais à cause de la méthode utilisée.

Enfin, comme toute guerre, celle-ci fait des victimes qu'on préfèrerait éviter, qu'exploitent les propagandes et dont les dirigeants s'excusent en parlant de bavures ou d'erreurs « inévitables ». Nous ne devrions pas accepter facilement ce type d'excuse. Si des miliciens sont envoyés dans des villages pour en chasser les habitants, il est inévitable que des femmes soient violées. Si des avions sont envoyés détruire des ponts, il est inévitable qu'il y ait un jour ou l'autre un train qui passe sur un pont au moment où il est attaqué. Dans les deux cas, les décideurs sont responsables des conséquences, prévisibles puisque « inévitables », de leurs décisions. C'est pourquoi une action de guerre n'est acceptable que si elle poursuit des objectifs justes, ce qui est, je crois, le cas de l'intervention de l'OTAN au Kosovo, et si elle est conduite de façon à atteindre ces objectifs, ce qui n'est pas le cas de cette intervention au moment où j'écris.

La guerre contre la Yougoslavie est une faute, non à cause de ses objectifs mais à cause de la méthode utilisée. On saura un jour pourquoi cette faute a été commise. Au moins deux explications sont probables. La première est la tendance naturelle des militaires à conduire une opération en fonction de leurs propres préférences techniques ou stratégiques et en perdant de vue son contexte et ses objectifs politiques. Cette tendance existe chez tous les professionnels dans tous les domaines d'activité. La seconde est la lourdeur du processus de décision dans une coalition comme l'OTAN. Il est difficile de bâtir un consensus entre plusieurs gouvernements sur une forme d'action. Si, au bout d'une semaine, il devient évident qu'elle ne donne pas les résultats escomptés, on n'ose pas en changer parce qu'il faudrait bâtir un nouveau consensus qu'on ne serait pas sûr d'obtenir. Mais il est choquant de penser que tant de Serbes et d'Albanais sont présentement victimes de ces dysfonctionnements organisationnels et politiques.

Une opération militaire terrestre et aérienne limitée au Kosovo et à ses abords immédiats aurait été moins agressive envers le peuple serbe dans son ensemble et plus efficace pour protéger les Albanais. Mais elle aurait été plus difficile à mettre en œuvre pour les armées de l'OTAN. Je ne suis pas moi-même soldat et ce n'est pas moi qui risquerai ma vie. Je n'ai donc peut-être pas le droit de recommander que d'autres risquent la leur. Mais je peux quand même dire que, si on ne voulait pas accepter les risques d'une opération terrestre, il ne fallait peut-être pas utiliser du tout la force militaire contre la Yougoslavie. Pour aider les Albanais, il aurait alors fallu employer les formes de réprobation et de pressions qu'on utilise le plus souvent contre les États qui maltraitent leur propre population. Elles sont peu efficaces, mais elles n'aggravent pas les choses, comme sont en train de le faire ces bombardements. Quand ce texte sera publié, il semblera peut-être exagérément pessimiste aux lecteurs. Je souhaite que ce soit le cas. ■

Jean-Pierre Derriennic
est professeur de science politique
à l'Université Laval

La grande pitié des universités québécoises

MARC ANGENOT

Il doit y avoir un certain nombre de choses que vous avez toujours voulu savoir sur l'état des universités québécoises sans oser le demander. Bien que depuis quatre ans, des coupures massives ont succédé à un sous-financement rampant, la presse a été, jusqu'à tout récemment, discrète sur la question.[1] Elle n'a répercuté qu'en sourdine les cris d'alarme lancés tour à tour par les principaux, recteurs et doyens. Les journaux nous ont pourtant appris que la direction de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) avait laissé installer des « gratteux » de Loto-Québec dans ses couloirs et que l'Université de Montréal (U. de M.) avait vendu son âme et ses locaux à Pepsi-Cola. Ces moyens douteusement créatifs de faire un peu d'argent ont de quoi laisser perplexe...

La campagne électorale québécoise d'octobre 1998, qui a exploité les angoisses du public face aux urgences encombrées et aux délais excessifs, n'a jamais abordé la question de la décomposition de l'enseignement supérieur, – question qui paraissait ésotérique pour l'homme de la rue, électoralement peu rentable et où le délicat problème des frais d'inscription risquait de vous mettre à dos les associations étudiantes.

Voici donc ce que je vais essayer de faire voir : après les coupures de 1995-1998, qui ont succédé à une situation endémique de sous-financement, l'université québécoise est en ruine. J'ajoute, sans jouer aux Cassandre, qu'elle ne se relèvera pas aisément de ses ruines car en ce domaine, on démolit infiniment plus vite qu'on ne parvient à reconstruire. On démolit en trois mois et on reconstruit (à supposer que la volonté et les moyens existent) en 30 ans. Or, tout ce qui avait été péniblement édifié entre 1965 et 1995 se trouve à refaire.

Je vais fournir une réponse aussi informée que possible à deux questions : – Quelles sont les conséquences sur le terrain des coupures budgétaires, des politiques actuelles du gouvernement péquiste et de celles bricolées sous pression par les administrations universitaires aux abois ? – Ensuite, seconde question, car nous savons qu'il y a eu des compressions dans toutes les provinces canadiennes et aux États-Unis : la situation au Québec, devons-nous nous demander, relève-t-elle du malheur des temps, est-elle grosso modo comparable à celle qui prévaut ailleurs, ou si vraiment la politique universitaire menée par le gouvernement de la province n'aurait pas par hasard un *caractère distinct* ?

Je donnerai tout de suite ma réponse à cette dernière question. Oui, nous ne formons peut-être pas une « société distincte », mais nous avons, si ceci peut vous consoler, un gouvernement bel et bien distinct à l'échelle de la fédération et du continent tout entier – distinct et même « unique » par le caractère brutal, irresponsable et désastreux de sa gestion de l'enseignement supérieur. Nous avons aussi, complémentairement, une opinion publique « née pour un petit pain », apathique, entraînée à prendre des vessies pour des lanternes et des politiques de droite frottées de populisme pour de la social-démocratie.

Sur le diagnostic global en ce début de 1999, le pessimisme que je vais montrer ne m'est pas personnel. Mon diagnostic rejoint

[1] Les 6, 7, 8 et 9 mars 1999, André Pratte, le chroniqueur scientifique de *La Presse*, a écrit une série d'articles intitulés « Universités : l'autre urgence », articles qui recoupent et confirment plusieurs des énoncés de synthèse auxquels je suis arrivé dans le présent texte. Il est le premier journaliste qui, après avoir interviewé les uns et les autres, donne la pleine mesure, dans la presse quotidienne du moins, du désastre qui nous frappe.

celui de *tous les recteurs et principaux* qui ont renoncé depuis plusieurs mois à des précautions diplomatiques vaines et inutiles. « La situation des universités québécoises est catastrophique », écrivaient les recteurs Lacroix, Shapiro et Tavenas, le 24 novembre dernier (*La Presse*). Ils ajoutaient : « les assises mêmes de la Révolution tranquille et de tous les efforts déployés depuis sont remis en question à l'heure actuelle. »

Retard historique québécois

Je me rencontre encore avec le recteur Lacroix sur un bilan du XXe siècle universitaire québécois : c'est bien à l'échelle du siècle écoulé qu'il faut voir la situation actuelle. Jusque dans les années 1960, la province, ou plus justement la société canadienne-française de la province, se caractérisait par un retard important sur toute l'Amérique du Nord, retard tant quantitatif (nombre restreint de campus, nombre insuffisant d'étudiants) que qualitatif (faibles exigences à l'égard du corps professoral, archaïsme des disciplines enseignées, très petit nombre de centres et laboratoires de recherche à la pointe du progrès en quelque domaine que ce soit). On ne peut qu'adhérer au jugement exprimé par les recteurs de nos trois grandes universités : « le Québec a [...] raté le pari de l'éducation dans la première moitié du XXe siècle et il souffre encore de cette erreur historique » (*La Presse*, 24 novembre 1998). Les compressions brutales de 1995 sont venues s'attaquer à un système qui était récent de création, fragile et encore peu développé en certains secteurs. Une nouvelle erreur historique vient parachever celle de la « Grande noirceur » et y faire retour.

De la fin des années 1960 à la fin des années 1980, le Québec francophone a connu un vaste rattrapage, qui constituait la dernière et décisive étape de cette modernisation qu'on a appelée la « Révolution tranquille ». Beaucoup de disciplines, presque tous les secteurs de recherche avancés commencèrent à zéro dans les années 1970. Dans certains cas – mais fatalement pas dans tous – cela donnera de brillants résultats et hissera l'université franco-québécoise au niveau de la crédibilité scientifique internationale. Ce rattrapage toutefois, si rapide qu'il paraisse, correspondait à une expansion massive des universités dans tout l'Occident. Or, il faut le dire, dans la comparaison avec les autres provinces canadiennes, le Québec continuera, tout le long même des années fastes, à *tirer de l'arrière*. Claude Ryan au temps du dernier gouvernement libéral l'avait admis : le Québec se caractérisait par un sous-financement de son système universitaire qui le plaçait assez loin derrière l'Ontario et les provinces de l'Ouest. En 1989, l'écart avec le reste du Canada, selon les observateurs, se situait au niveau de 100 millions de dollars annuels.

Après les coupures de 1995-1998, qui ont succédé à une situation endémique de sous-financement, l'université québécoise est en ruine.

Le développement des universités franco-québécoises s'est trouvé freiné par quelques erreurs politiques qu'on peut juger impossibles à corriger. La syndicalisation d'un corps professoral francophone qui, au début du moins, était inadéquat par la formation et par les capacités de recherche, a créé un personnel dont la charge d'enseignement est demeurée nettement moindre que celle qu'on trouve au Canada anglais et dont les conventions collectives prévoient des dégrèvements innombrables, inconnus ailleurs dans le monde. Pour combler les vides, l'université francophone a créé alors un vaste sous-prolétariat de chargés de cours, enseignant à la pige, mal payé, privé de moyens de recherche, – chargé de faire les cours que les professeurs ne faisaient guère. Ce sous-prolétariat se divise en deux groupes : d'une part des gens aussi qualifiés que les professeurs titulaires, gens que le « malheur des temps » va maintenir indéfiniment sur une voie de garage où leur qualification première ne sera ni revivifiée par de la recherche ni stimulée par un statut professionnel digne de ce nom ; d'autre part, une moitié de gens peu qualifiés, qui sont là pour boucher les trous, dont rien ne justifie l'engagement mais qui, corvéables à merci, sont commodes à manipuler et dont la présence, désormais,

est bétonnée à son tour sous forme de conventions collectives.

Conséquences multiples des coupures

Je ne m'étendrai pas sur la chronologie des coupures et compressions depuis 1994. Voyons tout de suite à quoi elles nous ont conduit. En mai 1999, les compressions péquistes ont atteint un demi-milliard, soit le tiers des subventions du gouvernement et le cinquième des revenus totaux de l'enseignement supérieur. D'autre part, les frais de scolarité étant gelés, ils ont objectivement baissé en dollar constant de 10 %... Et au bout de ces coupures aveugles, le Québec demeure, avec Terre-Neuve, la province la plus endettée du pays, 65 % du PIB (produit intérieur brut) passant dans la dette, – ce qui est presque le double de l'Ontario.

Mises au pied du mur dès le lendemain du referendum, dès décembre 1995, les universités québécoises francophones (les anglophones ayant commencé à être coupées bien auparavant) ont eu quelques semaines pour s'adapter à la suppression imprévue de centaines de millions qui allait être suivie de centaines d'autres. Dire que les universités s'y sont pris sans aucun plan d'ensemble et avec beaucoup de maladresse et parfois de lâcheté, avec du reste peu de marge de manœuvre, ne vous surprendra pas. Quelque 900 professeurs ont été poussés vers la porte depuis 1995. C'est l'équivalent du personnel académique d'une grande université comme l'UQAM. Cela fait plus d'un enseignant sur dix, et dans les lettres et les sciences humaines, cela monte à un enseignant sur cinq. Certaines universités, les meilleures et les plus développées, ont été le plus durement touchées : l'U. de M. a dû supprimer 333 chaires d'enseignement, 20 % de ses effectifs. Elle a aussi sabré 600 postes d'employés et ouvriers, et 10 % de postes de bibliothécaires.

Au bout de ces coupures de postes effectuées sans la moindre stratégie scientifique, les universités, victimes du pelletage provincial, n'ont même pas pu équilibrer leur budget. Fin 1998, le déficit additionné des universités était de 300 millions.

NOUS AVONS UN GOUVERNEMENT BEL ET BIEN DISTINCT ET MÊME « UNIQUE » PAR LE CARACTÈRE BRUTAL, IRRESPONSABLE ET DÉSASTREUX DE SA GESTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Depuis longtemps, le Québec ferme la marche (il se place au rang de 8ième sur 10) des provinces canadiennes en matière de salaires professoraux. Aujourd'hui, l'écart historique est devenu un abîme. Attirer des chercheurs étrangers de qualité est du même coup devenu une gageure. Maintenir dans la province les chercheurs de renom en est une autre alors que d'autres universités canadiennes vont leur offrir un salaire supérieur de 25 % – et de meilleures conditions de recherche. À l'Université de Montréal, dans le propre département d'économie d'où provient le recteur Lacroix, sept professeurs ont quitté au cours des trois dernières années au profit d'autres universités canadiennes ou américaines. L'Université du Québec à Trois-Rivières a trouvé un lamentable expédient que le syndicat des professeurs local a avalisé : les rares nouveaux engagés le sont selon des conditions salariales inférieures à celles dont bénéficient les professeurs en place. C'est, dénonce une syndicaliste, l'application au secteur universitaire des fameuses « clauses orphelin ».[2]

J'ai signalé plus haut comme un trait pervers propre aux universités franco-québécoises (à quoi se joint Concordia), le recours massif à des chargés de cours. Dans certaines universités de cette province, 65 % et plus des cours de premier cycle sont assurés par ces pigistes qui n'ont jamais fait

[2] Voir l'article de Paule des Rivières dans *Le Devoir* du 13 février 1999, interprétation contredite par le recteur Jacques A. Plamondon dans le même journal, 3 mars1999, qui conteste la catégorie de « clauses orphelin » mais décrit cependant pour conserver un plancher d'emploi « plus favorable », un système salarial différent pour les nouveaux engagés – « approche intelligente », la qualifie-t-il, justifié par des compressions budgétaires massives et la mise à la retraite prématurée de 42 professeurs.

l'objet d'un recrutement avec des critères sérieux ni publics. Un étudiant montréalais a plus de chance d'avoir reçu ses cours de titulaires de doctorat au cégep qu'en passant au premier cycle de l'Université du Québec. Il y a au Québec quelque 8000 professeurs et… 9700 pigistes, sans moyens de recherche, certains ayant un travail ailleurs, mais d'autres tirant le diable par la queue, acceptant n'importe quel cours, les uns aussi qualifiés que les professeurs à temps plein qui gagnent *quatre fois plus qu'eux* – ce qui est un premier scandale, – les autres fort peu qualifiés – ce qui est un second et complémentaire scandale.

DEPUIS LONGTEMPS, LE QUÉBEC FERME LA MARCHE DES PROVINCES CANADIENNES EN MATIÈRE DE SALAIRES PROFESSORAUX.

Beaucoup d'universités ont dû se résoudre à fermer des départements entiers. Études médiévales et aussi géologie à l'U. de M. Démantèlement, à la même université, de son remarquable département de littérature comparée, qui était l'un des meilleurs en Amérique. Mais ce sont surtout les centres de recherche, les laboratoires spécialisés qui ont été emportés par la vague. Tout ce qui était à la fine pointe dans les disciplines respectives, tout ce qui met 15 ans à se fonder et à démarrer et qui ne prend que quelques mois à fermer et à disperser.

Il faudrait également consacrer tout un développement à la grande misère spécifique des bibliothèques universitaires québécoises, tombées en dessous de toutes les normes continentales, ayant interrompu par douzaines leurs abonnements aux revues scientifiques, faute de crédits – et des bibliothèques publiques, insuffisantes en nombre et en moyens. Dans ce paysage d'analphabétisme et d'inculture d'État, le projet de création mégalomane d'une Très Grande Bibliothèque à Montréal (à l'instar de Paris !) fait figure de provocation.

En trois années, le système québécois a donc perdu 900 professeurs et il encadre cependant un nombre sensiblement égal d'étudiants. Vous me permettrez d'affirmer que l'encadrement en souffre considérablement et que les effets de démoralisation et de stress sur les gens qui restent dans un système démantelé et dysfonctionnel vont s'aggraver au cours des prochaines années. Ne plaignons pas les profs si vous voulez, mais plaignons une génération d'étudiants infiniment moins encadrés, aidés et soutenus dans leurs études qu'il y a cinq ou dix ans. Moins de cours offerts, nombreux enseignements spécialisés disparus avec le prof qui l'enseignait, plus d'étudiants par cours, moins d'encadrement de recherche et de thèse, moins d'équipes de recherche subventionnées où, en se faisant recruter comme assistant, on apprend véritablement le métier et le travail sur le terrain.

Le monde universitaire, je ne vous surprendrai pas en le signalant, n'est pas composé de Mozart et de Rimbaud. Le génie poétique et musical vient peut-être à 15 ans ou même à 6, mais la pleine compétence et l'autorité scientifique sont le produit d'une longue patience. Dans les meilleurs des cas, l'université est composée de chercheurs ayant acquis *vers la cinquantaine* une véritable crédibilité internationale. C'est pourtant le moment de leur carrière qui a été choisi par des administrateurs aux abois pour pousser vers la sortie tous ces quinquagénaires compétents et reconnus de leurs pairs, en leur offrant d'alléchants plans de retraite… qui grèveront d'ailleurs le budget desdites universités pendant les 30 prochaines années.

Écart croissant avec les autres provinces

Vous rencontrez un péquiste, il vous dira : hélas notre Lucien a dû opérer quelques rationalisations qui lui fendent le cœur, mais cet effort de « solidarité » nationale social-démocrate n'a rien à voir avec les infâmes politiques de droite de l'Ontario, de l'Alberta et autres provinces du ROC (Reste du Canada). Vous vous dites, voyons un peu, puis vous demandez aux syndicats et associations professionnelles confits en orthodoxie séparatiste : avez-vous fait une *comparaison systématique* entre le Québec du « social-démocrate » Bouchard et l'Ontario du néo-libéral Mike Harris, son intime ami par ailleurs ? Il ne l'ont pas faite et même ils n'y ont pas songé car ce serait blasphémer,

le Québec ne se compare pas ! Je vais essayer de l'esquisser, cette comparaison.

On peut trouver des chiffres en cherchant. L'ennui c'est qu'en dépit de politiques effectivement de droite des dirigeants ontariens, les chiffres sont tous défavorables à l'Empire bouchardiste. En bloc, l'enseignement supérieur au Québec a perdu, depuis cinq ans, 21 % des subventions provenant de son gouvernement provincial. Le chiffre moyen des coupures de cette nature dans le ROC est 11 % selon des données officielles. Par ailleurs, les frais d'inscription ont augmenté dans le reste du Canada (sauf en Colombie Britannique) de 44 % en moyenne, tandis qu'au Québec cette contribution a baissé en chiffres absolus. Aucune université hors du Québec n'enregistre ainsi une perte de revenu globale en comparaison d'il y a cinq ans. Mike Harris a infligé une cure d'amaigrissement en Ontario, certes, mais les coupures à l'enseignement supérieur furent de 280 millions en 1996-97 pour une *population universitaire qui est double*. Le Council of Ontario Universities (qui ne porte pas Harris dans son cœur) établit à 460 millions les coupures de subventions gouvernementales cumulées depuis 1992. Ceci est à comparer au chiffre établi fin 1998 par le recteur Lacroix, de 488 millions pour les universités québécoises pour les coupures effectuées entre 1994 et 1999 – or, ce chiffre n'inclut **pas** les coupures au collégial et il s'étend sur une période plus courte. En somme, en chiffres bruts, les coupures et compressions dans notre petite patrie « social-démocrate » dépassent *le double* de ce qui s'est fait de pire ailleurs !

En résumé, on peut affirmer, avec la revue *L'actualité* de novembre 1998, que « pas une université ailleurs au Canada n'a de revenus moindres aujourd'hui qu'il y a cinq ans » – alors que toutes les universités du Québec ont au contraire un revenu moindre de 20 % – et plus si on présente les choses en dollars constants. Généralisons : *La Presse* signale en première page, le 8 mars de cette année, que « Le Québec investit 41 % de moins que les États-Unis en éducation primaire et secondaire ». Or, non seulement ceci est désolant, mais il n'en est pas toujours allé ainsi : le Québec dépassait au contraire la moyenne des États américains en 1981-82. Depuis 18 ans, la chute a été constante et régulière. Cet écart croissant fixe l'ordre de grandeur de la manière dont la province, mal gérée, tire de l'arrière et il justifie un grand pessimisme : les investissements nécessaires à un rattrapage seraient énormes et la volonté politique est simplement absente.

EN TROIS ANNÉES, LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS A DONC PERDU 900 PROFESSEURS ET IL ENCADRE CEPENDANT UN NOMBRE SENSIBLEMENT ÉGAL D'ÉTUDIANTS.

Comme je l'ai indiqué plus haut, l'Université de Montréal a dû supprimer 333 chaires d'enseignement depuis que nous bénéficions de « l'autre façon de gouverner » ; dans le même temps, Toronto est passée de 2450 à 2405 professeurs permanents, soit une réduction de 45 postes – et Toronto a repris le remplacement des professeurs qui partent. Encore une fois, on ne compare pas du tout les mêmes *sortes* de politiques : dans le cas du Québec, il faut parler de **démantèlement du système académique**.

La question des frais d'inscription

Vous me direz : si les coupures des budgets globaux, au bout du compte, en Ontario ont été nettement inférieures, et si l'Ontario ouvre des postes académiques alors que le Québec en ferme toujours, c'est en partie parce que le néo-libéral Harris a permis aux universités d'augmenter les frais d'inscription qui sont aujourd'hui doubles et triples de ceux gelés au Québec – et ce, au désavantage des étudiants ontariens les plus démunis. C'est un problème qu'il n'est pas question de contourner. On y rencontre un dogme que dans le langage péquiste on appelle l' « accessibilité ». Accessibilité à une université de troisième ordre, mais accessibilité tout de même, j'en conviens ! Mais ce n'est pas une question simpliste ni qui appelle une réponse démagogique et ignorante de toute analyse.

Le Québec a toujours eu un nombre bas d'étudiants d'une classe d'âge entrant à l'université, une fois encore en comparaison avec ses voisins – 11,7 %, pour 14,2 % en

Ontario (*La Presse*, 13 avril 1995). Il n'est pas du tout sûr que le fait de ne pas demander d'effort financier personnel aux entrants favorise le succès et stimule le nombre. Ce peut être le contraire. Car, première remarque : dans l'Ontario brutalisé par les coupures et la déréglementation harrissiennes, le nombre total des étudiants s'est maintenu. Sur une période de dix ans, on le découvre même en croissance de 8 % et plus. Au Québec, avec les frais de scolarité les plus bas de tout le continent, le nombre des inscriptions a chuté depuis trois années de 5 %. Le gel des frais de scolarité étrangle un système exsangue où il y a de moins en moins de professeurs, d'équipements et d'équipes de recherche. Mais il n'augmente pas *ni ne maintient* le nombre des entrants et même semble contribuer à le réduire.

EN CHIFFRES BRUTS, LES COUPURES ET COMPRESSIONS DANS NOTRE PETITE PATRIE « SOCIAL-DÉMOCRATE » DÉPASSENT* LE DOUBLE *DE CE QUI S'EST FAIT DE PIRE AILLEURS !

Voyons en outre, s'il est civilement bien justifiable. Des économistes soutiennent, chiffres à l'appui, que loin de répondre à la justice sociale, le gouvernement du PQ répond aux demandes des familles riches qui font subventionner l'éducation de leurs enfants par les familles pauvres. En ne payant que 5,5 % de ce qu'il coûte à la collectivité, il me semble vrai que l'étudiant québécois moyen fait subventionner ses études (et la probabilité d'obtenir un jour un salaire élevé) par les 89 % de contribuables qui n'ont pas accédé ou n'accèderont pas à l'enseignement supérieur. Cet étudiant est parfois issu de milieux pauvres, mais ne nous leurrons pas et ne faisons pas de roman sentimental. Statistiquement, il sort de la petite bourgeoisie qui fait assumer ainsi à la société entière le soin d'assurer à sa descendance un revenu futur plus élevé que la moyenne. Évidemment, si j'avais une solution à proposer, ce ne serait pas de perpétuer, en vue des « conditions gagnantes », cette taxe levée par les relativement à l'aise sur de plus pauvres que je choisirais ! J'opterais pour un *système de bourses au mérite*, un système qui assurerait la pleine gratuité et même le vivre et le couvert aux meilleurs. Dans une province où la *majorité* des nouveaux titulaires de doctorats n'ont qu'un emploi précaire deux ans après leur diplôme (c'est le résultat d'une enquête sociologique de 1997, *Le Devoir*, 14 mai), il y a peut-être « accessibilité » au plus médiocre rejeton de la petite bourgeoisie pour traîner ses savates quatre ou cinq ans en vain sur un campus, mais il n'y a pas accessibilité à un travail décent pour la minorité réellement formée !

Il serait vain de faire preuve en guise de conclusion d'un optimisme même limité, que rien ne justifie. Le développement scientifique et académique, ce n'est pas comme un interrupteur de courant, – on éteint un moment et puis on rallume. Les départements, centres et laboratoires qui ont fermé ou qui sont décimés, ne rouvriront pas et ne reprendront pas leurs progrès là où ils se sont arrêtés – à supposer même, scénario totalement improbable, qu'on réinvestisse soudain tout ce qu'on a coupé. Jolie entrée sans fanfare dans le XXI[e] siècle et dans ce que pompeusement les journalistes nomment « l'Économie du savoir ». ■

Marc Angenot
est professeur de lettres
à l'Université McGill



ÊTRE OU NE PAS ÊTRE… UN PEUPLE

Ceux qui ont besoin d'être un peuple

BARBARA KAY

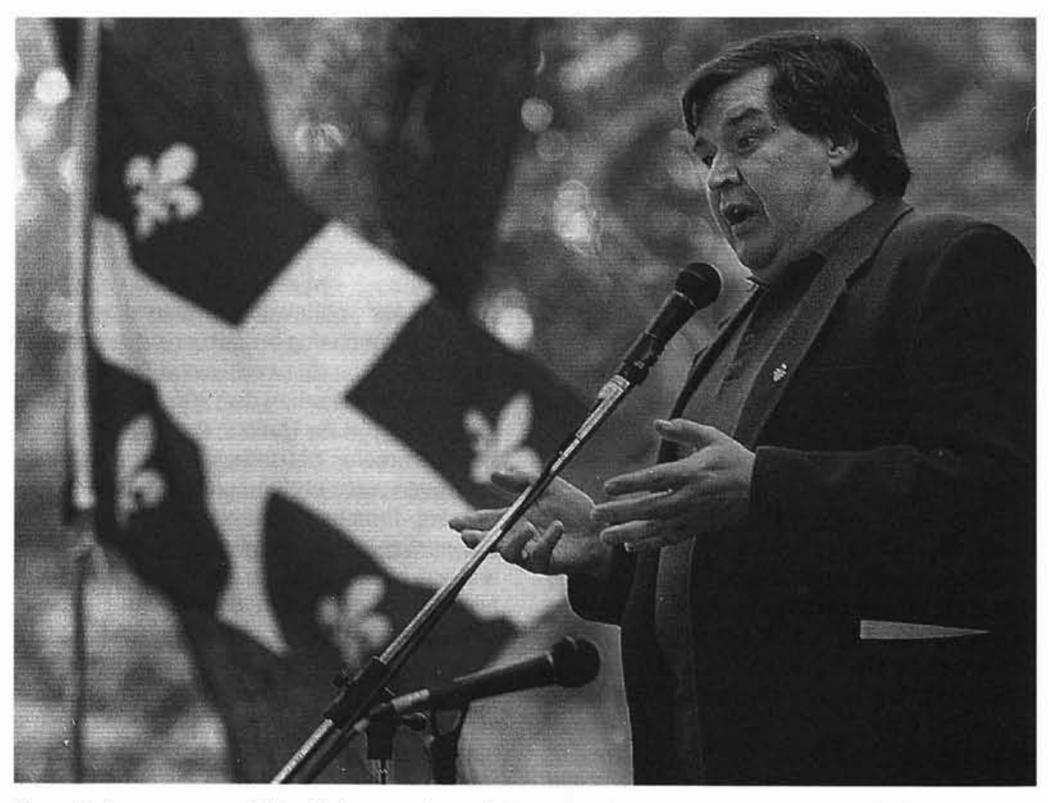
En janvier dernier, pendant trois jours, j'ai entendu à la station de radio CJAD de Montréal un certain Claude Gauthier, chansonnier québécois, se présenter comme le porte-parole du 50[ième] anniversaire du *fleurdelisé*, le drapeau « national » du Québec. La beauté du *fleurdelisé*, disait-il, est qu'il « nous identifie et fait de nous un peuple, quels que soient notre lieu d'origine, notre langue ou nos convictions ». De tels propos déclenchèrent en moi une colère peut-être excessive mais néanmoins constructive car, peu importe qu'elle se soit adressée à son utilisation évangélique de mes impôts ou à mon inclusion non sollicitée dans son grand rassemblement métaphorique, cette colère m'a amenée à réfléchir à ce que signifie appartenir à un peuple.

Qu'est-ce qu'un peuple ? Doit-on absolument appartenir à un peuple ? Peut-on appartenir à plusieurs à la fois ? Qui détermine si vous faites partie d'un peuple : vous ou « le peuple » ? Le Concise Oxford Dictionary en donne la définition suivante : « ensemble de personnes composant une communauté, une tribu, une race, ou une nation… personnes émancipées ou ayant qualité de citoyens. » Manifestement, ces entités sont toutes distinctes les unes des autres. Ainsi, la race blanche ne peut pas être un peuple, c'est évident. La communauté de Westmount, l'une des nombreuses communautés dont je prétends faire partie, n'est pas un peuple. Le Canada est une nation, mais les Canadiens sont-ils un peuple ? Mis à part l'obligation morale qui l'accompagne, j'estime que la nationalité, cet attribut qu'on acquiert ou échange en fonction de sa relation civique avec un gouvernement, n'est pas synonyme d'appartenance à un peuple. Et je suis sûre que les Premières Nations, qui sont toutes canadiennes et qui reconnaissent mon statut de compatriote canadienne, ne m'incluraient pas dans l'un de leurs peuples.

Lorsque les politiciens qui gouvernent vous *informent* que vous appartenez à un peuple, il est important de savoir ce qu'ils entendent par là. Le référendum de 1995 a failli aboutir à la sécession du Québec à cause des pompes à trémolos patriotiques qu'on a fait vibrer avec cette notion confuse pour influencer les fameux 20 % d'électeurs indécis. J'appartiens déjà à un peuple vieux de 5 000 ans, qui ne cherche pas à désigner des membres parmi ceux qui n'ont pas manifesté le désir d'en être. Juive, j'estime que mon identification à ce peuple ancien et plein d'histoire comble amplement mes besoins rituels et spirituels. Canadienne, j'estime que ma nationalité, en garantissant le respect de mes droits et libertés démocratiques, est un atout précieux. Ex-Ontarienne, je suis reconnaissante à la ville de Toronto d'avoir formé la personne que je suis devenue. Québécoise (depuis 35 ans), je suis heureuse d'avoir pu vivre et élever ma famille dans cette province belle et vibrante du Canada. Le Québec a contribué à notre prospérité et à notre épanouissement culturel. Si l'on doit me donner une « identité » québécoise, alors je suis montréalaise : instruite, bilingue, citadine et cosmopolite dans l'âme. Mais les Montréalais ne sont pas un « peuple ».

Pas plus que, n'en déplaise à Alliance Québec, les anglophones du Québec ne sont un peuple, à moins qu'on n'accepte que des groupes linguistiques établis à l'intérieur des frontières régionales d'un pays puissent ou doivent se définir comme des peuples. Avec le même raisonnement, il faudrait reconnaître que les Franco-Ontariens sont un peuple et que les Franco-Albertains en sont un autre. En s'appropriant le terme de façon aussi arbitraire, on ne fait qu'embrouiller les cartes. Mais il faut bien commencer quelque part quand on veut définir quelque chose. Mes définitions à moi sont partiales, indémontrables, empiriques et grandes ouvertes à la contestation.





Pour plusieurs, comme Gilles Rhéaume, vice-président du Mouvement souverainiste québécois, l'appartenance à un « peuple » est une question viscérale.

Ce qui fait qu'un clan ou une tribu devient un peuple, c'est qu'après une *très* longue période, ses membres sont parvenus à un consensus sur un destin commun forgé à partir des *sancta* ou choses sacrées qui les ont accompagnés tout au long d'une histoire commune. Les *sancta* prennent naissance au sein d'un groupe, de façon organique et inconsciente. Elles ne peuvent pas être imposées d'en haut. Ce sont les objets, les valeurs, les buts, les territoires, la ou les langues, l'art et les coutumes auxquels les membres d'un peuple s'identifient, qu'ils jugent indispensables à leur survie et auxquels ils ne sont pas prêts à renoncer facilement, même sous la contrainte.

Plusieurs peuples peuvent partager les mêmes valeurs, comme la démocratie, la justice, le sabbat, l'unicité de Dieu ou les Dix Commandements. Mais chaque peuple a sa propre « constitution » : pour les Juifs, c'est la Torah, pour les musulmans, c'est le Coran, pour les Premières Nations, ce peut être une tradition orale, des mythes historiques, des légendes ou des traités. Cette « constitution » est généralement associée à une religion, laquelle peut être partagée avec d'autres peuples ; mais au sein d'un peuple, la religion commune peut aussi bien être une force d'union qu'une force de division. À preuve, l'impitoyable combat que se livrent les extrémistes religieux, les « haredim », et la majorité israélienne, plus laïque, pour diriger ce pays. Même dans la diaspora, les « hassidim » et les juifs libéraux comme moi sont séparés par un fossé infranchissable, chacun voyant en l'autre une aberration historique. Et pourtant, malgré nos points de vue très polarisés, nous appartenons à la même civilisation du peuple juif. En revanche, la religion catholique au Québec, qui fut la force dominante de la vie canadienne française jusqu'à il y a 30 ans, a véritablement implosé en l'espace d'une génération. Si les Québécois forment un peu-



ple, c'est un peuple sans religion ou tout au moins sans « constitution » vraiment à lui.

Chaque peuple a un territoire qui lui est sacré. Pour les Juifs, c'est Israël. Si le fait de vivre en dehors de ce territoire, ou de le quitter, oblitère votre identification à ce peuple, j'estime qu'au départ vous n'étiez pas vraiment membre de ce peuple. Songez aux traumatismes qu'ont dû vivre les peuples autochtones lorsque les circonstances les ont arrachés à leurs terres ancestrales, leurs langues et leurs cultures, pour les réinstaller dans nos grandes villes. Comparez ces souffrances à la vitesse et à l'insouciance avec lesquelles les émigrants canadiens français ont assimilé le mode de vie américain en l'espace d'une génération. Il fallut dix ans à peine au Franco-Américain Jack Kerouac, qui parla *joual* jusque dans la vingtaine, pour devenir le symbole de la *Beat Generation* de l'Amérique. La Grande dépression provoqua un exode massif de Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre mais, aujourd'hui, seuls leurs noms trahissent leur lieu d'origine.

J'ESTIME QUE LA NATIONALITÉ, CET ATTRIBUT QU'ON ACQUIERT OU ÉCHANGE EN FONCTION DE SA RELATION CIVIQUE AVEC UN GOUVERNEMENT, N'EST PAS SYNONYME D'APPARTENANCE À UN PEUPLE.

Une langue est indispensable à un peuple, mais une langue ne fait pas un peuple. Celle qu'un peuple considère comme sacrée n'est pas nécessairement sa langue de tous les jours. L'hébreu a survécu pendant 1 000 ans comme langue de prière et d'étude, alors que les Juifs parlaient toutes sortes de dialectes du monde. On parle souvent de sa renaissance miraculeuse, aujourd'hui, mais sa persistance tenace en tant que langue « virtuelle » est encore plus miraculeuse : nul besoin de décret, nul besoin de loi 101 pour la protéger. *Au contraire*, l'hébreu a perduré, rarement grâce à des encouragements et souvent malgré la répression, car c'était et c'est encore la langue sacrée, la langue qui rassemble tout un peuple. Si le français était une langue sacrée pour les Québécois, on n'aurait pas besoin d'une loi 101. On n'impose pas l'amour d'une langue avec une loi, on ne renforce pas une langue en affaiblissant les autres qui l'entourent, et on ne rassemble pas un peuple uniquement avec un drapeau et de grands mots.

Dans une démocratie comme le Canada, on peut fort bien vivre sans appartenir à un peuple, quel qu'il soit, tout simplement parce que les droits individuels l'emportent sur ceux de la collectivité, sauf au Québec. Si vous appartenez à un peuple, il n'y a pas de conflit d'intérêt entre vos obligations à l'égard de ce peuple et vos devoirs de citoyen ; c'est une chose qu'il faut bien comprendre. Tout peuple aux valeurs humanistes qui vit dans une nation démocratique n'a pas besoin de revendiquer un statut privilégié ; en cas de conflit de valeurs, c'est la loi du pays qui s'applique. Tout comme le ferait une serre, un statut spécial va peut-être forcer la floraison, mais une plante ne peut pas survivre sans des racines solidement ancrées dans une terre naturellement exposée au vent et à la pluie. La force et la vitalité d'un peuple viennent de l'intérieur, de ses propres ressources ; il n'a pas besoin de la reconnaissance officielle (spontanée ou contrainte) d'autrui. La notion même de « reconnaissance » a d'ailleurs une connotation plutôt péjorative pour le peuple juif : n'évoque-t-elle pas les ghettos, l'étoile jaune et l'horrible tragédie qui s'en est suivie ? Par contre, le « peuple » québécois, dans sa quête perpétuelle d'une reconnaissance dont il a fait une condition *sine qua non* de son existence, semble souffrir d'une anémie politique chronique et ne devoir sa survie qu'à des respirateurs contrôlés par des forces externes.

À ceux qui prétendent qu'on peut appartenir à la fois à un peuple vieux de 5 000 ans et à un peuple « québécois », je réponds que cela est impossible : on ne peut pas appartenir à plus d'un peuple. On appartient à un peuple par la naissance ou le mariage, ou encore par des cérémonies, des professions de foi publiques. Et on n'a aucun contrôle sur cette appartenance, comme on n'a aucun contrôle sur l'antisémitisme, la couleur de sa peau ou son sexe. Il en est ainsi. Appartenir à un peuple, ce n'est pas recevoir un certificat bureaucratique quelconque comme une



carte d'assurance-maladie ou un permis de conduire. On ne recense pas un peuple à partir d'une base de données fiscales. On ne devient pas membre du « peuple » québécois en déménageant de Hawkesbury à Vaudreuil !

SI LE FRANÇAIS ÉTAIT UNE LANGUE SACRÉE POUR LES QUÉBÉCOIS, ON N'AURAIT PAS BESOIN D'UNE LOI 101. ON N'IMPOSE PAS L'AMOUR D'UNE LANGUE AVEC UNE LOI.

Même George Orwell, selon moi l'antinationaliste le plus éloquent du XXe siècle, savait qu'un peuple, son peuple anglais, ce n'était pas seulement une nation ou un territoire. Il le décrivait comme « une créature immortelle dont les tentacules se déploient dans le passé et dans l'avenir et qui, comme toutes les choses animées, a le pouvoir de se métamorphoser tout en restant la même ». Orwell était un patriote, ce que je suis aussi. J'aime mon pays, le Canada, et comme les autres patriotes, ce que j'apprécie le plus, c'est qu'il nous inclut tous et chacun, avec nos loyautés et nos attachements multiples. Tous les Canadiens sont des Canadiens *pure laine*. Mais je sais pertinemment qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Il y a à peine 50 ans, la politique d'immigration du Canada à l'égard des Juifs, à la période la plus sombre, était l'exclusion quasi totale : « il y en a toujours trop ». Et même si je suis convaincue qu'une telle attitude a disparu à jamais du pays que j'aime, je n'abandonnerai pas le peuple qui aurait été mon seul refuge lors de maints épisodes de l'histoire de l'Occident. C'est pour cette raison, et en hommage aux sacrifices qu'ont faits mes ancêtres pour que j'aie le droit de choisir un pays autre que celui de mon peuple, que je choisis de ne pas choisir : je choisis les deux. Et que le Québec veuille m'empêcher de choisir autre chose que le Québec, je ne l'accepte pas.

M. Gauthier et ses compagnons souverainistes veulent tous nous faire croire à l'impossible notion de peuple territorial. D'une naïveté désarmante, cette présomption participe aussi d'une arrogance incroyable. Certes, on peut soutenir qu'il existe un peuple canadien-français, qui comprendrait naturellement *tous* les Canadiens français, et je suis prête à accepter la notion d'un territoire « sacré », indépendant ou non, où ce peuple et sa diaspora établie ailleurs au Canada pourraient rêver d'un destin commun. Mais ce territoire ne peut pas englober la totalité du territoire québécois actuel car il ne touchera jamais le cœur des non-francophones *de souche* ou du Montréal multiculturel, dont l'histoire témoigne de la créativité qui jaillit de la rencontre de plusieurs peuples, dans l'harmonie et la bonne entente.

Un peuple peut vivre en paix avec d'autres peuples, avec un gouvernement commun. C'est là l'une des caractéristiques d'un peuple authentique. Mais le nationalisme ethnique revendique toujours un État et n'est jamais disposé à « partager » son espace avec équanimité. C'est la raison pour laquelle votre peuple ne peut pas être le mien, M. Gauthier. Ne polluez plus les ondes publiques et allez fourguer votre poudre de perlimpinpin à d'autres. ■

Barbara Kay
est journaliste pigiste.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



Ceux qui n'ont pas besoin d'être un peuple

NADIA KHOURI

Claude Gauthier a beau prétendre que le *fleurdelisé* nous identifie et nous rassemble tous en un même peuple, quels que soient notre lieu d'origine, notre langue et nos convictions, vous ne devriez pas vous en offusquer, Barbara. Cela participe, à mon avis, d'un effort d'ouverture laborieux mais futile de la part d'un nationaliste ethnique. Gauthier sait bien que son universalisme de fortune est boiteux, sinon il n'essayerait pas, pendant trois jours de suite sur l'une des stations de radio les plus populaires de Montréal, de nous faire croire que son *fleurdelisé* quinquagénaire vaut davantage sur la scène internationale que notre feuille d'érable nationale. S'ils n'ont pas réussi, après 50 ans d'efforts, à nous fourguer un drapeau *à la place* d'un autre, le message est clair. C'est parce que nous, au Québec, nous sommes devenus indifférents aux harangues cocardières et sécessionnistes auxquelles se livrent les zélateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste, du PQ et du Bloc. Et comme ils ne s'en rendent pas compte, ils continuent.

Je remercie Gauthier de me donner l'occasion de mettre certaines choses au clair. Parlons d'abord de la question des convictions, ces exercices intellectuels qui échappent à Gauthier. S'il avait quelque peu étudié l'histoire, par exemple, il se souviendrait peut-être que la *fleur-de-lys* a des dénotations politiquement gênantes. C'est en effet un symbole royaliste, caractéristique de l'Ancien Régime, qui devient *royalement* vexant pour la grande majorité d'entre nous, libéraux et démocrates du nouveau monde, qui tiennent pour acquis que le pouvoir suprême de l'État appartient au peuple ou à ses représentants élus, et non aux symboles archaïques de monarques français ou de nostalgiques de la Nouvelle-France. La *fleur-de-lys* est un bel emblème régional, mais quand on veut en faire l'emblème national d'un peuple multiculturel, cela devient un oxymore.

Et puis il y a cette croix au beau milieu du *fleurdelisé*. Le nationaliste transi qu'est Gauthier ne voit rien là. Je parie qu'il croit que « les citoyens d'origines, langues et convictions diverses » sont des chrétiens comme lui et la Société Saint-Jean-Baptiste, qui a conçu le drapeau initialement. Son ardeur nationaliste l'amène à imaginer un scénario comique dans lequel des Québécois d'origines, langues et convictions diverses, qui jouissent actuellement des droits, libertés et privilèges que leur confère une nationalité canadienne libre et multiculturelle, trouveraient leur chemin de Damas, jetteraient leur passeport aux orties, changeraient de drapeau et, régénérés, se rallieraient autour du *fleurdelisé* pour former un « peuple de toutes origines ».

« Qu'est-ce qu'un peuple ? », demandez-vous. Barbara, tout dépend dans quel but vous posez la question. Votre objectif est-il d'établir la pureté des liens du sang, de mettre en place un système d'apartheid où les groupes seraient mutuellement exclusifs, de revendiquer un statut spécial fondé sur des caractéristiques culturelles uniques, d'empêcher les autres groupes de revendiquer la même chose, d'obtenir le contrôle d'un territoire définissable, de vous séparer d'un territoire ou d'un État, d'invoquer un référent d'auto-identification, ou de rassembler une nation d'immigrants comme cela s'est fait avec le « peuple américain » ? Si j'énumère tous ces arguments, c'est parce qu'ils ont été invoqués par toutes sortes de gens, dans toutes sortes de contextes, pour toutes sortes de raisons. La notion de peuple n'est ni innocente ni univoque. Pour éviter toute confusion, il faut distinguer les deux sens du mot *peuple* : 1) peuple au sens ethnique, et 2) peuple au sens sociologique et politique. Au sens *ethnique*, un peuple est un ensemble de personnes qui appartiennent à un groupe tribal, culturel, linguistique ou religieux, à un clan ou à une nation, et qui ont des liens traditionnels, historiques ou



culturels communs, distincts de l'unité politique. Au sens *sociologique* et *politique*, un peuple est un ensemble de personnes ayant qualité de citoyens, d'origines ethniques diverses, réunies dans un même État par des affinités sociales, des intérêts communs et des liens nationaux. Ces citoyens sont appelés le corps politique d'une nation. Voilà, telle qu'on l'entend depuis le Siècle des lumières, la définition de *peuple*, inspirée du sens jacobin du terme, le *peuple* regroupant tous les citoyens de la *République*.

LE GÉNIE DU PEUPLE CANADIEN EST D'AVOIR FORGÉ, PACIFIQUEMENT, L'UNITÉ NATIONALE MALGRÉ UNE DIVERSITÉ DÉMOGRAPHIQUE CONSIDÉRABLE.

Il y a confusion lorsque les deux sens du terme sont utilisés de façon interchangeable par des gens qui considèrent que la nationalité est un sous-produit du tribalisme. En termes plus sérieux, des conflits éclatent lorsque le facteur ethnique resurgit avec force, alimenté surtout par des manipulations démagogiques soutenues visant à redonner à la définition sociologique et politique du terme des caractéristiques claniques. C'est ce que l'on constate, par exemple, aujourd'hui en Écosse, où des résidents anglais sont devenus la cible d'insultes ethniques. Dans sa manifestation la plus immonde, l'ethnicité devient le monstre de Frankenstein, qu'on retrouve aujourd'hui dans les horreurs de la Yougoslavie et du Rwanda. Parlons de la dimension « sacrée » du peuple : il n'y aura bientôt plus personne pour la célébrer. Lorsque l'ethnicité devient la pierre angulaire de la nation, il faut craindre pour les droits et libertés des individus, pour les principes de l'égalité, de la démocratie et de la nationalité. Parce que l'ethnicité définit les êtres humains en fonction de leur appartenance à un groupe et non de leurs attributs personnels ou humains, on peut raisonnablement se poser des questions quant à l'intégrité même des membres du groupe. Ont-ils le droit de ne pas se conformer au modèle ethnique qui leur est imposé sans encourir les foudres de la tribu ? Songez à l'Iran, à l'Algérie, à Israël, à l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid, au Pays basque, à l'Inde et son système de castes, etc. L'ethnicité en soi ne garantit aucun droit, aucune liberté, aucune égalité, aucune démocratie, pas même le minimum d'humanité à l'égard des habitants d'une nation. Seules des règles universelles en matière de nationalité peuvent les garantir.

L'ethnicité encourage peut-être la solidarité au sein du groupe, mais elle est aussi souvent à l'origine de conflits à l'intérieur et à l'extérieur du groupe. L'ethnicité érige des frontières naturelles entre les gens, car elle présuppose que vous appartenez à un groupe ethnique non pas par choix mais par prescription : vous en devenez membre par accident au moment de la naissance, et vous n'avez aucun contrôle là-dessus. Par contre, prise dans son acception sociale et politique, l'appartenance à un peuple n'est pas assujettie à des frontières naturelles, car elle n'est pas tributaire de l'affiliation ethnique. Lorsque le terme est employé comme synonyme d'affiliation ethnique, on ouvre la porte à l'inégalité, à l'exclusion et aux abus. Prenez le cas du Japon qui, en invoquant le droit du sang, refuse la nationalité japonaise aux enfants nés au Japon mais issus de Coréens établis dans ce pays depuis longtemps. Prenez le cas de l'Allemagne où c'est aussi le droit du sang qui détermine la nationalité, excluant de ce fait les 7,5 millions d'immigrants qui sont venus s'y installer dans les années '60 comme *Gastarbeiter* (travailleurs invités) et dont les enfants ont grandi dans ce pays. Est-il besoin d'évoquer le cas de la Yougoslavie ?

Vous reprochez à Gauthier d'essayer de se servir du sens *politique* et *sociologique* du terme pour dissimuler son nationalisme ethnique. Et vous avez raison. Mais vous répondez à sa logique ethnique avec des arguments eux aussi ethniques. « J'appartiens déjà à un peuple vieux de 5 000 ans. » « Le Canada est une nation, mais les Canadiens sont-ils un peuple ? » « J'estime que la nationalité... n'est pas synonyme d'appartenance à un peuple. » « On ne peut pas appartenir à plus d'un peuple. On appartient à un peuple par la naissance ou le mariage... » Voulez-vous dire que je ne peux pas vraiment appartenir à un peuple si



je n'ai pas le bon pedigree ou si je ne suis pas un descendant direct d'une souche ancienne ? Pourquoi ne pourrais-je pas appartenir à plusieurs peuples à la fois ? Pourquoi pas si ma mère est italienne, mon père, maltais, et mes grands-mères, française et égyptienne, et une telle mixité généalogique n'était pas rare à Alexandrie, ma ville natale. Votre définition de peuple n'est pas elle aussi très étroite ?

Je trouve malgré tout votre réponse à Gauthier intéressante car elle illustre bien le caractère ségrégatif de l'appartenance ethnique. Cette appartenance existe, je ne la nie pas. Nous avons d'ailleurs assez d'exemples qui nous rappellent que, dans les situations d'exclusion raciste, de polarisation et de conflits ethniques (ai-je oublié l'Irlande du Nord ?), beaucoup de gens s'y trouveront engagés à leur corps défendant. Il faut savoir que, dans la plupart des pays, il y a beaucoup de groupes ethniques qui coexistent et s'affirment dans un même temps et dans un même lieu. Même là où l'État impose la séparation ethnique, ces groupes ne vivent pas en vase clos. Ils restent en contact les uns avec les autres, car aucune société n'est complètement hermétique. L'ethnicité en soi est une variable. Dans la réalité, les caractéristiques de l'appartenance ethnique – le sens de la communauté, l'ethnocentrisme, des traits culturels particuliers, une inclusion systématique – se manifestent différemment non seulement d'un groupe ethnique à l'autre, mais au sein d'un même groupe, d'une époque à l'autre. Ainsi, parce que vous êtes libérale, votre judaïté n'est pas la même que celle d'un juif hassidique. Et nul ne peut affirmer que la québécité d'un Pierre Elliott Trudeau, ou d'une majorité de Québécois *de souche* en l'occurrence, est la même que celle de Gauthier !

Un conflit éclate et fait boule de neige lorsqu'un groupe ethnique, fort du pouvoir qu'il croit tenir de sa majorité, essaie d'imposer son modèle ethnoculturel à tous les autres groupes qui coexistent sur le même territoire. En fait, cela suffit parfois à susciter chez certains groupes le désir de former un peuple alors qu'ils n'y auraient peut-être jamais songé si nul n'avait menacé leur intégrité et leur liberté. Souvenez-vous de la tentative avortée du PQ, en 1995, de créer un État ethnique au Québec. Cela eut immédiatement pour effet de rassembler un peuple canadien de toutes origines, de toutes langues et de toutes convictions, y compris des Québécois *de souche*, résolu à combattre la sécession et prêt à envisager la partition afin de pouvoir rester canadien ! Même si l'ethnicité est fondée sur l'« union sacrée » que confère la descendance, c'est-à-dire sur le droit du sang, cette hypothèse n'est pas valide dans bien des situations concrètes. En fait, elle peut même susciter une profonde *dés*union parmi les membres d'un même groupe ethnique. Songez aux familles québécoises !

LORSQUE L'ETHNICITÉ DEVIENT LA PIERRE ANGULAIRE DE LA NATION, IL FAUT CRAINDRE POUR LES DROITS ET LIBERTÉS DES INDIVIDUS, POUR LES PRINCIPES DE L'ÉGALITÉ, DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA NATIONALITÉ.

À votre question : « Les Canadiens sont-ils un peuple ? », je réponds : absolument ! Et nous sommes sans doute l'un des rares peuples au monde à ne pas être obligés de nous définir comme un peuple ethnique : quelle chance nous avons ! Nous estimons que notre appartenance sociale et politique au peuple canadien a plus de sens et plus de valeur qu'une définition ethnique de notre identité. Le génie du peuple canadien est d'avoir forgé, pacifiquement, l'unité nationale malgré une diversité démographique considérable. L'unité et la diversité, l'unité *dans* la diversité, voilà des composantes inséparables de notre psyché collective. Elles sont à la fois l'originalité et la fierté des Canadiens. C'est ce que nous appelons la « nationalité multiculturelle » parce que nous avons rejeté le principe d'une culture ou d'un groupe ethnique dominant. La meilleure preuve en est que Gauthier et ses amis nationalistes essaient désespérément d'imiter le modèle du peuple canadien pour leur *fleurdelisé* ! ■

Nadia Khouri
enseigne la philosophie au collège Dawson.

Traduction : Monique Perrin d'Arloz



« LA GUERRE DES LANGUES »

Réplique à Monique Nemni

MARIO BÉLANGER

Je connaissais votre revue de réputation, mais je ne l'avais jamais vraiment lue. Alors, quand j'ai vu votre dossier spécial sur la « guerre des langues » au Québec, (vol. XXVII, n° 1, Hiver 1999), j'ai vite saisi l'occasion de m'initier à votre publication, considérant qu'il s'agit d'une question qui me préoccupe beaucoup. J'y ai trouvé (particulièrement dans votre texte de présentation du dossier sur la langue) un message de résistance, de revendication, mais aussi des propos bien souvent à sens unique, partiels et démesurés. J'ai l'impression que vous tentez de dénigrer le Québec en le faisant passer pour pire qu'il est. Vous ne voyez aucunement les dangers possibles d'une assimilation progressive par l'envahissement anglophone. Vous refusez complètement aux Québécois francophones le droit démocratique de se donner un espace commun francophone, qui peut demeurer ouvert et accueillant pour les autres qui souhaitent s'intégrer, et qui reste respectueux de ses minorités bien enracinées.

On peut lire quelques jolies curiosités sous votre plume :

« L'unilinguisme est une vertu et la connaissance de l'anglais est un péché. » (p. 21) Je n'ai jamais entendu de tels propos au Québec. Les gens que je connais vous diraient tous, je crois, qu'il est important et positif de parler d'autres langues dans le Québec et dans le monde d'aujourd'hui. Personnellement, je parle anglais couramment, je me débrouille aussi en espagnol. De plus, c'est avec plaisir que je vois mon fils faire des progrès en anglais. Et j'en connais plusieurs pour qui c'est la même chose.

« La plupart des étudiants au Québec qui arrivent à l'université sont incapables de comprendre un texte assez simple en anglais. » (p. 22) Peut-être, mais ça me surprend. Et c'est tout à fait dommage, si c'est le cas. Mais j'aimerais aussi savoir si la connaissance du français par les finissants anglophones des autres provinces canadiennes a fait du progrès. Et me diriez-vous si on suggère à ces étudiants anglophones des lectures en français, tout comme, dans plusieurs programmes d'études au collégial et à l'université, au Québec, on retrouve des lectures en anglais ?

« Les Québécois se privent de l'immersion. » (p.22) Ce n'est pas vrai ! J'en ai moi-même profité (à Etobicoke et à Guelph), et je connais plein de gens qui envoient leurs jeunes dans des stages d'immersion, l'été, et qui en sont fiers.

« Unilingue, la population francophone québécoise est prisonnière de ses médias et de ses élites qui exercent sur elle un contrôle démesuré. Et c'est ainsi que l'obscurantisme devient roi. » (p. 22) Wow ! Vous y allez fort. Sauf au Nouveau-Brunswick, il y a sans doute peu de provinces canadiennes où le pourcentage de gens bilingues est aussi élevé qu'au Québec. Si on suit votre raisonnement, iriez-vous jusqu'à dire que l'Ontario ou l'Alberta seraient plus obscurantistes que le Québec du fait qu'elles sont plus unilingues ? Ce serait parfaitement stupide, vous le comprenez bien ! J'ajoute ceci : on apprenait dernièrement que dans la ville de Hamilton, patrie de la bilingue Mme Sheila Copps, il y avait deux canaux de télévision en français pour une quarantaine en anglais. Vous ne parlez pas de cet « obscurantisme » ?

« Au Québec, on s'inquiète de ce que les immigrants parlent leur langue chez eux et entre eux. » C'est faux ! Il y a en général au Québec, à mon avis, une grande tolérance et même un intérêt pour les gens qui parlent d'autres langues, peu importe l'endroit. Mais en même temps, on leur demande de faire l'effort d'apprendre notre langue. Est-ce un péché ? Est-ce normal ?



« Les francophones ont développé au plus haut point un sentiment éternel d'insécurité. » (p. 23) Madame, il faut lire l'histoire des Franco-Albertains et des Franco-Américains, celle des Irlandais et des Écossais, celle des peuples amérindiens (en plus de celle des Québécois) pour voir combien une langue et une culture peuvent devenir très fragiles quand un bulldozer culturel passe dessus.

« Au Canada, les francophones ne risquent aucune persécution à cause de leur langue. » (p. 24) Là aussi, il faudrait lire l'histoire des écoles francophones de l'Ontario et du Manitoba. Ou demander ce qu'en pensent les Acadiens de la Nouvelle-Écosse qui n'ont même pas, encore aujourd'hui, dans leurs villages, de panneaux de signalisation dans leur langue. Ou regarder la pauvreté des services hospitaliers en français dans certaines provinces, juste en Ontario si vous voulez. Et avec les campagnes anti-francophones de quelques médias influents du Canada anglais, les risques de persécution sont de plus en plus présents. [...]

Puisque vous défendez résolument le libéralisme et l'unité canadienne, j'aurais aimé que votre revue présente la réalité canadienne dans toute sa complexité et non pas dans une charge à sens unique contre le Québec francophone, en le montrant comme un État intransigeant et quasi dictatorial. Conservez votre ton revendicateur, mais de grâce, demandez des comptes de tous les côtés. ■

Mario Bélanger
travaille à l'Université du Québec
à Rimouski.

Réponse de Monique Nemni

Avant de répondre aux arguments de monsieur Bélanger, j'aimerais, d'abord comme codirectrice de *Cité libre*, le féliciter d'avoir cherché à lire notre revue qu'il ne connaissait que de réputation ; ensuite en tant qu'auteure, le remercier d'avoir pris le temps non seulement de lire attentivement mon article, mais de s'être donné la peine d'y réagir avec tant de minutie. J'espère que beaucoup d'autres suivront son exemple. Ce n'est qu'en confrontant les points de vue qu'on peut faire avancer la réflexion.

Monsieur Bélanger, il me faudrait plusieurs pages pour répondre point par point à vos critiques. Je me contenterai donc de répliquer aux idées principales qui semblent sous-tendre toute l'argumentation de votre lettre.

Vous m'accusez de « tenter de dénigrer le Québec ». Il y a dans cette affirmation plusieurs erreurs de logique. Tout d'abord, il m'est impossible, comme à qui que ce soit d'autre, de dénigrer « LE Québec » ; au mieux – ou au pire – je ne pourrais dénigrer que « les Québécois ». Or, comme à *Cité libre* je travaille en collaboration étroite avec de nombreux autres Québécois, je ne pourrais dénigrer au mieux – ou au pire – que *certains* Québécois. De plus, comme je consacre bénévolement un nombre incalculable d'heures à la production de *Cité libre*, on doit supposer que j'ai, comme les autres citélibristes, l'intérêt des Québécois à cœur. Sinon, pourquoi investir tant de temps précieux de ma vie au dénigrement de mes compatriotes ? Je peux évidemment me tromper dans mes analyses ou dans les solutions que je propose, mais, de grâce, enterrons l'argument du dénigrement : il ne tient tout simplement pas debout. Cette condamnation irrévocable, typique des idéologies nationalistes, est malheureusement un peu trop galvaudée au Québec. Toute personne qui s'oppose à certains lieux communs ou aux idées de *certains* Québécois *nationalistes* est accusée plus souvent qu'autrement de *dénigrer* le Québec ou les Québécois : Pierre Trudeau, Guy Bertrand, William Johnson, Mordecaï



Richler, Stéphane Dion, Jean Chrétien... La liste est bien longue...

Une autre erreur, liée à la première, et qui se retrouve à plusieurs reprises dans votre texte, c'est que vous confondez la critique que je fais de certaines lois, de certains règlements, de certaines positions prises par des individus ou des porte-parole d'associations avec une critique que j'aurais faite « des Québécois ». Vous affirmez, par exemple, que, contrairement à ce que j'avance, vous ne doutez pas que la connaissance de l'anglais soit un atout et que dans votre entourage, les gens pensent comme vous. J'en suis sincèrement ravie, et n'en suis nullement surprise; mais ceci n'a rien à voir avec mon argument. Où ai-je écrit que les Québécois ne veulent pas savoir l'anglais ou qu'ils pensent que sa connaissance est inutile? Au contraire; ce que je critique, justement, c'est la politique linguistique gouvernementale qui va à l'encontre de l'intérêt des Québécois et du souhait du plus grand nombre d'entre eux en leur rendant très difficile la maîtrise de l'anglais. Ce que je critique, c'est que des gens comme Jean-Claude Corbeil, ancien président de l'Office de la langue française, écrivent qu'il « faut se méfier de la fascination qu'exerce sur eux [les Québécois] la langue anglaise ». En somme, s'en méfier comme si c'était un vice ou un péché!

Vous dites que je me trompe quand j'affirme que « les Québécois se privent de l'immersion » et vous avancez comme preuve du contraire que vous-même avez suivi un programme d'immersion à Etobicoke et à Guelph. Mais vous fournissez, au contraire, la preuve de mon affirmation: vous avez suivi ce programme *ailleurs qu'au Québec*, avec des fonds qui ne proviennent pas du ministère de l'Éducation du Québec. Quand j'écris que « les Québécois se privent de l'immersion », je ne veux pas dire que personne n'a jamais vu un Québécois francophone vivant suivre un programme d'immersion! Ce que je veux dire, c'est qu'en approuvant la loi 101, qui interdit dans les commissions scolaires francophones l'enseignement en anglais de n'importe quelle matière (mathématiques, histoire, géographie...), les Québécois se privent des bienfaits possibles d'expériences intéressantes, comme l'immersion. Bien sûr, il y a des cours d'anglais dans les écoles québécoises, mais les experts savent depuis longtemps que cet enseignement au compte-gouttes ne mène pas à grand-chose (Voir à ce sujet l'article de Robert Papen dans le numéro d'hiver 1999). En somme, par sa politique linguistique, c'est-à-dire en interdisant et en ne subventionnant pas des programmes qui facilitent la maîtrise réelle de l'anglais, le gouvernement provincial garantit que la grande majorité des Québécois francophones resteront unilingues ou qu'ils auront une connaissance inadéquate de l'anglais. Face à cette situation, les gens comme vous qui savent que la connaissance de l'anglais est devenue incontournable à l'échelle planétaire, se débrouillent comme ils peuvent, alors qu'ils auraient dû, selon moi, être encouragés et soutenus par le système éducatif.

En fait, vous m'attribuez souvent des propos que je n'ai jamais tenus ou vous interprétez mal les arguments qui sous-tendent mon propos. Par exemple: vous dites que tout ce que les Québécois francophones demandent aux immigrants, c'est « de faire l'effort d'apprendre notre langue. Est-ce un péché? Est-ce normal? ». Bien sûr que c'est normal! Où aurais-je écrit le contraire? Ce que je critique, c'est le nombre époustouflant d'études qui cherchent à déterminer dans quelle mesure le français est devenu ou non « la langue commune » des Québécois, en d'autres termes, si elle est utilisée par tous dans toutes les conditions de communication. Qu'on exige que les immigrants sachent le français et qu'on fasse des études pour savoir si tel est bien le cas me semble tout à fait acceptable. Par contre, que le gouvernement subventionne des études innombrables pour savoir la langue que parlent les gens entre eux ou dans l'intimité, et qu'on s'inquiète de ce que le français ne triomphe pas dans toutes ces situations me semble injustifié. Cette vision frileuse et inquiète de l'effet de l'immigration sur la société d'accueil fait, selon moi, du tort à tous les Québécois. En cela, le Québec constitue, hélas! une « société distincte »: je ne connais pas d'autre endroit dans le monde où l'on investit tant de fonds publics pour étudier cet aspect de la vie privée des gens. J'aimerais souligner en passant qu'il faut chercher longtemps et parmi des gens bien âgés pour trouver une



seule personne au Québec qui pense qu'il n'est pas nécessaire de « faire l'effort d'apprendre notre langue ». Cette bataille est gagnée. Pourquoi ne pas s'en réjouir au lieu de perpétuer la rengaine « des immigrants qui ne font pas l'effort d'apprendre notre langue » ? En fait, ce que les immigrants réclament, c'est que le système d'éducation public leur permette d'apprendre le français ET l'anglais.

C'est ce qui m'amène au dernier point que je voudrais traiter. Vous m'accusez d'avoir deux poids deux mesures, puisque je critique le manque de connaissances de l'anglais par les Québécois francophones alors que je ne reproche pas aux anglophones de ne pas savoir le français ou de ne pas exiger des lectures en français pour les cours universitaires. D'abord, si je veux traiter de ce qui se passe au Québec, je n'ai nullement l'obligation d'en faire une étude comparative ni avec le reste du Canada ni avec le reste de la planète. D'autre part, si je répète à qui veut m'entendre que les Québécois francophones devraient bien maîtriser l'anglais – entre autre pour être capables de lire les textes en anglais que contient obligatoirement toute bibliographie qui se respecte – c'est non par égard pour les Canadiens anglophones, mais parce que cette langue est devenue incontournable à l'échelle mondiale pour qui veut avancer dans la vie. Ce que font, ou ne font pas, les Canadiens anglophones n'a strictement rien à voir avec mon argument, le français n'étant plus, hélas, aujourd'hui, une langue indispensable au succès.

Non, Monsieur Bélanger, je suis loin de « refuser aux Québécois francophones le droit démocratique de se donner un espace commun francophone, qui peut demeurer ouvert et accueillant pour les autres ». Au contraire ; c'est un de mes souhaits les plus chers. Sur ce point, je pense que nous sommes entièrement d'accord : nous voulons tous les deux un espace francophone pour tous les Québécois, à condition que ceci ne devienne pas un handicap à leur bien-être ni à leur promotion sociale. Et c'est à la lumière de cet objectif commun que j'analyse les lois et les politiques gouvernementales, ainsi que les discours et les écrits des élites, pour voir si tel est bien le cas.

Merci encore une fois, Monsieur Bélanger, d'avoir réagi à mon article avec honnêteté et courage. Vous avez participé ainsi à l'atteinte de l'objectif fondamental de *Cité libre* : la promotion du dialogue et du débat. Votre critique est donc tout à fait salutaire et bienvenue. J'espère de tout cœur que vous continuerez à nous lire et à réagir à nos propos.

À la prochaine ! ■



La prière de l'usager

GENEVIÈVE MANSEAU

S'adressant aux membres de l'Association québécoise du transport et des routes, le 1er février dernier, le ministre des Transports, Guy Chevrette, promettait de se montrer « imaginatif et créatif » pour réaliser le vieil objectif de faire du transport en commun l'égal de l'automobile auprès des usagers montréalais. « Ce n'est pas intéressant, déclarait-il, de voir que le parc automobile gagne du terrain sur le transport en commun et que la seule réponse qu'on a toujours eue, c'est de bâtir des ponts et des routes. » Il annonçait en conséquence son intention de « fouiller toutes les pistes possibles et imaginables ». (*La Presse,* 2 février 1999). Les responsables des pouvoirs publics ne roulant assurément pas le plus souvent en autobus ou en métro dans la métropole, il apparaît du devoir du citoyen dont c'est le cas, de faire profiter le ministre de son expérience.

Robert Dumont, musicien sans emploi, et Joséphine Saint-Pierre, institutrice, font partie de la foule anonyme des habitués des arrêts, le premier par nécessité, la seconde par choix. Tous les deux ont accepté de dépeindre leur vision du transport en commun en tant que milieu de vie. Mais, au préalable, un chauffeur de bus de longue date, Réjean Pelletier, expose les vices et les vertus de son métier de « viateur », terme dont il explique, pour le bénéfice des lecteurs de la présente chronique, la provenance.

« Mon premier chauffeur d'autobus scolaire s'appelait Viateur, c'était pour moi un viateur »

Réjean Pelletier
conducteur d'autobus depuis 15 ans

Né en Gaspésie dans un rang de Sainte-Anne-des-Monts, j'ai connu l'époque où l'on élevait toute une famille sans électricité ni eau courante. Mon père, pour nous faire vivre, devait se déplacer à l'extérieur avec son tracteur, mais nous, nous restions sur place. Nous avons fréquenté la même école et la même institutrice pendant les sept années d'affilée du cours primaire jusqu'à ce que le progrès vienne nous chasser de chez nous. En effet, les terres que nous habitions étaient des « cadeaux » distribués par la Couronne aux sans-travail pendant la Crise. Le jour où le gouvernement a décidé de ne plus offrir de services – santé, éducation et, bien sûr, entretien des voies de communication – aux fermiers qui s'y étaient établis, nous n'avons eu d'autre choix que d'aller chercher ailleurs un gagne-pain. C'est ainsi que mes parents ont déménagé à la ville la plus proche et que, pour la première fois de ma vie, j'ai dû me rendre à l'école en autobus et non à pied. J'entendais les autres jeunes saluer le chauffeur en l'appelant par son prénom, Viateur. Dans mon milieu à moi, ma mère ne nous aurait jamais permis une telle familiarité. Alors, j'ai cru tout bonnement que « viateur » était le nom donné par les citadins au métier de chauffeur.

Ce métier-là, je l'ai associé à l'uniforme, qui m'impressionnait. Et devenu plus tard Montréalais, le jour où je l'ai pu, après plusieurs années d'expérience d'emplois précaires, je suis allé proposer mes services à la Commission des transports. À 35 ans, j'étais accepté, réalisant enfin mon rêve d'adolescent : devenir un « viateur ». Je voulais un travail où je serais en contact avec le public, un travail d'aide, et je l'avais trouvé. Mais, au début, ç'a n'a pas été facile, je ne me sentais pas détendu. Ma mère, une femme dépareillée, me disait : « Faut pas t'attendre à ce que les gens soient comme tu veux qu'ils soient ! » Or, ma mère est une femme de bon conseil. Quand on était petits, sur le rang, et qu'elle était seule pour s'occuper de nous, elle veillait à tout : le ménage se faisait, de même que les soins aux bêtes, et elle était là à l'heure de nos devoirs. J'ai donc pris mon mal en patience. Avec le temps, au fur et à mesure que le métier rentrait, j'ai découvert que, pour un

certain nombre d'usagers, je faisais partie de *leur* journée, que j'étais *leur* chauffeur, qu'avant de monter, ils jetaient un coup d'œil pour s'assurer que *j*'étais au volant.

Un autobus, c'est un milieu de vie, un lieu de rencontre, un peu à la manière d'une cafétéria. On ne se connaît pas familièrement, bien entendu, mais de vue et parfois un peu plus. Récemment, un couple âgé, assis à l'avant sur le banc qu'on appelle « des scèneux », m'a reconnu. La dame m'a dit : « Les gens agréables, on les oublie pas ! » Je les avais attendus, elle et son mari, à l'arrêt devant un hôpital quelques années auparavant, leur fils, décédé depuis, était alors mourant.

Contrairement à nombre d'autres chauffeurs, je vois les bons côtés de mon travail, le choix de mes horaires, par exemple, qui me donne accès à des loisirs aux heures de non-affluence. Mais, lorsque je suis en fonction, je constate aussi une dégradation en ce qui a trait à la qualité des rapports humains, du civisme. Même si le transport en commun est le transport de tout le monde, ça n'autorise pas certaines conduites. Quand j'aperçois des usagers les pieds sur les sièges, je trouve ça intolérable. De même, je pense que si un baladeur joue trop fort, on peut demander à son propriétaire de le fermer. Sur mon autobus, la sérénité est de mise. Je mets la radio, mais avec discrétion, pour moi seulement. C'est une question de bon sens : on n'impose pas ses choix sonores aux autres ! Et puis, je m'attends à ce que les gens me saluent en montant et en descendant, parce que je le fais moi-même. À mon avis, ces éléments influent sur le comportement des usagers. Le chauffeur est maître à bord. Il doit, par sa tenue, par les valeurs qu'il dégage, obtenir le respect. Sinon, il s'expose à des problèmes, et Dieu sait si les problèmes, on en rencontre tous les jours, à chaque instant, quand on professe le métier de « viateur ».

« Certains chauffeurs font un *power trip* ! »
Robert Dumont, ***usager par nécessité***

Vivant à Montréal depuis 14 ans, je m'y suis toujours déplacé en transport en commun. Je ne peux pas dire que c'est par choix, car ça prend beaucoup d'argent pour entretenir une auto, et moi, musicien sans emploi, je n'ai pas ces moyens-là. Même si je ne suis pas un fanatique de la voiture, j'avoue être influencé par l'idée qu'en Amérique du Nord, on n'est pas quelqu'un d'accompli si l'on n'a pas un gros char à sa porte. Pourtant, j'imagine que la plupart des gens, en me voyant, me définiraient comme un marginal. À 38 ans, je n'ai pas de compte en banque digne de ce nom ; en outre, non seulement je n'ai pas d'auto, mais je n'ai pas non plus fondé de foyer, comme on dit. Pire encore, je porte les cheveux longs tombant sur mes épaules. Et ma chevelure, il faut bien le reconnaître, est d'une couleur flamboyante qui ne passe pas inaperçue.

J'ignore si c'est à cause de mon allure, mais, une fois, alors que je venais de monter dans un autobus, le chauffeur m'interpelle par un « Hey ! » plutôt brutal. Me sentant obligé de revenir sur mes pas pour découvrir le motif de cette apostrophe, j'apprends que ma carte n'est ... « pas signée derrière » et qu'il faut y remédier séance tenante. J'obtempère et sors mon stylo pour m'exécuter, puis vais m'asseoir. Un peu plus loin, deux types genre voyous montent à leur tour. Eux ne présentent pas de carte. Quelle n'est pas ma surprise de voir le même chauffeur zélé leur indiquer par un geste de la main qu'ils peuvent aller prendre place sans autre formalité.

La règle, chez certains chauffeurs, s'interprète selon deux poids, deux mesures, j'ai eu d'autres occasions de le constater. Par exemple, auprès d'une conductrice grande fumeuse qui ne pouvait s'empêcher d'envoyer sa boucane dans le nez des voyageurs. Comme l'odeur de sa cigarette m'incommodait, je suis allé lui demander si l'usage du tabac était permis sur son véhicule. Pas de réponse. Tout ce que j'ai pu faire pour calmer ma frustration de non-fumeur, ç'a été de me dire qu'une telle attitude relevait du goût du pouvoir et que mieux valait ne pas insister si je ne voulais pas avoir de problèmes. J'en suis venu à m'attendre à un manque d'équité, si bien que lorsque je rencontre un chauffeur qui me traite en humain et me le signifie par un salut, je comprends tout de suite que j'ai affaire à une exception.

Ceci dit, il n'y a pas que le comportement du chauffeur ou de la chauffeuse à poser problème dans le transport en commun.



Quelle meilleure promotion pour la voiture individuelle qu'une mention « Hors-service » sur un autobus qui vous file sous le nez alors que vous l'attendez déjà depuis plusieurs minutes ?

Comme je ne viens pas de la ville à l'origine, mais d'un milieu rural, j'ai une notion différente de l'espace privé. Je tiens à mon intimité et trouve dérangeant de me faire dévisager par tout un chacun. Alors, j'adopte une certaine attitude de fermeture aux autres, d'individualisme. Cette attitude ne va cependant pas jusqu'au sans-gêne des usagers qui se curent le nez, déploient leur journal dans toute son ampleur ou encore s'allongent les jambes jusqu'à la prochaine banquette quand ils n'y posent pas tout simplement leurs pieds. Il y a des gens qui, inconsciemment, je pense, en arrivent à se sentir tellement chez eux dans les transports en commun qu'ils y prennent leurs aises sans se soucier de la personne à côté. À voir la façon de se conduire de nos frères humains dans l'autobus ou le métro, on a parfois l'impression de vivre à l'ère de la tolérance pour les plus bruyants, les plus grossiers, les plus brutaux. Les chauffeurs de bus ont l'air déresponsabilisés au maximum. Les seules personnes à qui ils vont risquer de s'en prendre, c'est aux marginaux comme moi. Quand ils flairent un danger, ils n'interviennent pas, on n'a qu'à regarder leur tête dans leur rétroviseur pour s'en rendre compte. Alors, c'est au passager qui paie à assurer sa propre défense ou celle d'autrui, jouant le rôle d'arbitre ou de gardien de sécurité.

J'ai vécu, quant à moi, deux situations où j'avoue avoir éprouvé beaucoup d'inconfort, sinon de la peur. La première fois, je venais de voir un homme, genre travailleur d'usine, se glisser dans la queue devant moi et tous les autres derrière qui attendaient. Je ne l'ai pas laissé faire et ai repris ma place, mais en montant les marches, je l'ai senti me donner des coups de pied dans les jambes. Alors, de crainte de provoquer une explosion, je me la suis fermée. L'autre situation n'était pas du même ordre. J'étais assis à côté de deux jeunes garçons de huit ou neuf ans qui jouaient avec un briquet et s'amusaient à faire monter la flamme de plus en plus haut. Personne ne bougeait dans l'autobus. Je leur ai d'abord demandé d'arrêter, puis, voyant que rien ne changeait, j'ai pris la liberté de confisquer le briquet. Plus loin se tenait un père avec son fils qui observaient la scène. Eh bien ! ce père n'a pas bronché, il s'est tout juste contenté de faire une petite intervention verbale. Ce ne sont là que deux exemples. Je n'ai pas parlé du *junkie* qui vient faire de la sollicitation dans le métro, ni des fous du *walkman* qui t'imposent leur tintamarre alors que tu voudrais donc un petit répit, une halte dans ta journée. À dire vrai, je pense que la supériorité de la voiture, elle est dans le fait que tu peux y être tout seul sans personne pour t'embêter. L'auto, de nos jours, reste le dernier des refuges où trouver la paix.

« Le transport en commun, c'est un art de vivre à développer. »
Joséphine Saint-Pierre, ***usagère par choix***

D'origine polonaise par ma mère, je suis née en banlieue parisienne, dans un quartier habité presque exclusivement par des Slaves. L'influence maternelle domine ma prime éducation. Elle faisait un heureux contrepoids – quoique tout aussi exigeante à sa manière – à l'extrême sévérité de mon père, émigré italien dont les idées sur l'honneur de ses deux filles nous auraient, sans elle, tenues à l'écart de toute fantaisie, de toute douceur. Pour cet ange de bonté qu'était ma mère, la vie ne prenait son sens que dans un dévouement total à la cause des malheureux. Très jeune, je l'ai donc accompagnée au chevet des mourants, par exemple. Quand le curé cherchait un lieu d'hébergement pour un missionnaire de pas-

sage, il s'adressait systématiquement à nous. Ma sœur et moi passions d'ailleurs nos vacances dans un monastère bénédictin. Nous devions, avions-nous compris, être en état « d'oblativité » permanente et avons fait partie, durant nos années de croissance, d'un nombre effarant d'organisations religieuses, socio-culturelles, voire politiques.

CIRCULER EN AUTOBUS OU EN MÉTRO EST INSÉPARABLE DE LA QUOTIDIENNETÉ À L'ÈRE MODERNE.

Mais les idéaux mystiques de notre mère se doublaient d'un véritable culte pour la nature qui rencontrèrent en moi une disposition plus que favorable. De ce point de vue, d'ailleurs, maman continue d'exercer son influence sur moi. En effet, même si j'ai, depuis, rompu avec mon milieu en émigrant au Québec, j'ai conservé cette première empreinte. J'aime la nature d'un amour si profond que je ne peux qu'abhorrer le monde mécanisé, coupable à mes yeux de l'altérer ou de la détruire. Plus encore, je considère une telle capacité d'altération ou de destruction comme excessivement dangereuse pour l'être humain. À mon avis, la voiture particulière représente une véritable nuisance. Les moyens de transport en commun, offerts à tout le monde à coût raisonnable, causent moins de dommages. Leur sens utilitaire évident les met à l'abri de cette folie de compétition si caractéristique des automobilistes. Lorsqu'on circule en autobus ou en métro, on peut lire, rêver, créer même, sans nuire aux autres alors qu'au volant de son propre véhicule, il faut être en alerte constante, surveiller devant, derrière, sur les côtés, partout à la fois pour ne pas se laisser surprendre.

Dépenser 200 dollars par mois pour me déplacer, pas question non plus ! Pareille façon de voir la vie va à l'encontre de mon ordre éthique personnel. Je préfère avec cet argent me payer des voyages lointains. Et tant pis si cela paraît bizarre d'être encore, à 50 ans passés, une usagère du transport en commun. Je ne sacrifierais pour rien au monde à l'opinion courante voulant que l'importance sociale, le standing, aillent de pair avec la possession d'une auto. On dit que la voiture particulière donne plus de liberté pour aller où l'on veut, à la campagne, entre autres. Mais quiconque connaît bien le réseau d'autobus, comme c'est mon cas, peut découvrir d'aussi jolis coins de nature sans les aléas de la conduite.

Certes, le transport en commun représente un milieu de vie où l'on peut en principe rencontrer toutes les formes d'incivilité : l'homme qui fixe de manière offensante une jeune fille sans défense, l'adolescent qui se refuse à céder sa place à une vieille dame fatiguée sont des cas courants. Mais je pense que nous avons des responsabilités en commun dans un tel mode de transport. Pour ma part, je ne crains pas d'intervenir au besoin, par un regard ou une parole, me faisant toutefois la plus candide possible de façon à ne pas blesser. En vérité, il me semble que de circuler en autobus ou en métro est inséparable de la quotidienneté à l'ère moderne. Si l'on cessait de dévaloriser ces modes de déplacement, on y découvrirait un art de voyager permettant de devenir des artistes de l'humain. La plupart des gens ne s'en rendent pas compte, mais le transport en commun constitue un lieu de rencontre avec l'autre, celui ou celle qu'on n'aurait pas l'idée, justement, de rencontrer. On y côtoie la vie dans sa diversité, ses formes, ses couleurs qui s'offrent en spectacle comme au théâtre, à cela près que s'y ajoutent les odeurs. J'ai bien conscience, en parlant ainsi, de me démarquer de la plupart. Mais qu'importe, je le dis tout de même : le transport en commun nous fournit une occasion unique d'apprendre à accéder à une plus grande humanité.

Un regret, cependant. Je constate qu'en tant qu'usagers, nous ne sommes pas assez informés sur l'éthique professionnelle des conducteurs. On ne sait pas où est la limite de leur pouvoir, même si l'on se doute que chacun est maître de son véhicule, que c'est lui qui doit donner la mesure. Jusqu'où va son autorité, quelles en sont l'étendue, les limites ? Si on le savait, on pourrait le soutenir, le seconder au profit d'une meilleure qualité de ce milieu de vie à la portée de tous. ■

Geneviève Manseau est orthopédagogue et écrivain.



Le travail de la mémoire[1]

HANS JÜRGEN GREIF

Depuis quelques années, nous assistons à un phénomène nouveau : des milliers de gens se mettent en scène sur le *Net*, y tiennent un journal qui n'a plus rien d'intime, y racontent leur vie, simulée ou non, utilisent le *cyberespace* pour entrer en contact avec des partenaires dans une réalité virtuelle, artificielle, multidimensionnelle. Bien sûr, ces « contacts » trahissent (aussi) la peur de l'autre, tout en traduisant le désir d'atteindre, avec la magie du chiffre croissant, le nombre maximal de personnes. Avec l'explosion du *Net*, nous sommes ce que nous prétendons être.

Le Golem de l'écriture : de l'autofiction au cybersoi, le nouvel essai de l'auteure et professeure Régine Robin sur la question de l'identitaire,[2] s'inscrit dans la lignée de ses travaux antérieurs (*Le roman mémoriel, Le deuil de l'origine)*, étroitement liés aux phénomènes de la postmodernité : dissémination, hétéronymie, mais aussi désir de conserver ses propres traces, de prévenir les pertes du moi – comme elle l'avait fait elle-même dans son roman *La Québécoite*, désormais incontournable, et dans un autre ouvrage récent, les « biofictions » de *L'immense fatigue des pierres*.

Soulignant la différence à faire entre *soi* (fixe, achevé, stéréotypé) et *moi* (jeu, indécidable, inachevé), Régine Robin part de l'hypothèse que les écrivains sont toujours habités par un fantasme de toute-puissance. En effet, nous le savons, les écrivains brouillent les conventions du roman et de l'autobiographie et les superposent l'une à l'autre. Brouillage exemplaire chez les auteurs juifs en particulier qui ne cessent de se poser des questions sur leur appartenance (langue, culture, histoire, pays). Cette toute-puissance se traduit dans la figure du Golem, cette statue de glaise créée par le rabbin Lew à Prague, au XVI[e] siècle, animée par la parole de Dieu, mais détruisant tout sur son passage quand le maître est absent. C'est l'ancêtre du monstre de Frankenstein, la matérialisation de notre peur du clonage (injustifiée, selon le généticien américain Lee Silver, mais présente au moins depuis *Brave New World* d'Aldous Huxley).

Cette hypothèse est vérifiée et confirmée auprès de quelques romanciers juifs qui servent de paradigme : Joseph Roth, Romain Gary, Serge Doubrovsky, Philip Roth, ainsi que de plusieurs artistes contemporains, Ricardo Altmann, Christian Boltanski, Sophie Calle, pour nous mener vers la déréalisation du sujet dans le *cyberespace*. La démonstration, absolument magistrale, prouve que l'artiste, véritable Golem de l'écriture, souffre de l'absence éternelle du père auquel il se substitue, de la labilité de l'identité juive dont la vie devient une fiction. Comme personne ne sait qui il est, tout devient « pseudo ». Doubrovsky exprime ceci clairement : « Ma vie, je n'ai pas voulu la changer, je l'ai changée contre l'écriture…, ma vie est mon roman, je suis mon propre personnage. » (p. 129) Comme les romanciers juifs que cite R. Robin ne sont pas certains de leur existence, ils ont massivement recours à l'autobiographie, à l'autofiction, ils inscrivent des noms, des traces. Du coup, leurs textes deviennent aussi transparents que les « installations », souvent jugées hermétiques, dans le domaine des arts visuels. Devient claire également la fascination pour l'écran, ce non-lieu par excellence, sans limites apparemment, où le *cybersoi* se crée à distance, réalité sociale et vérité de fiction à la fois.

---

[1] Nous remercions la direction de *Nuit blanche* de nous avoir gracieusement autorisés à reproduire cet article.

[2] Coll. Théorie et littérature, XYZ, Montréal, 1998, 302 p.

Écrire pour survivre

R. Robin aurait pu évoquer deux autres poètes, dont les œuvres sont autant d'illustrations de sa thèse voulant que l'être humain n'existe pas dans l'isolement, et qu'il tente par tous les moyens d'entrer en contact avec son environnement, réel ou fictif. Cette question de l'appartenance et de la (re)création du moi est frappante chez Rose Ausländer, née en 1901 à Czernowitz (aujourd'hui Tchernovtsy) en Bucovine, aux confins de l'Empire austro-hongrois, où, selon elle, « les carpes se taisaient en cinq langues ».[3] Comme Paul Celan (qui se suicidera en 1970 à Paris), Rose Ausländer est issue de l'intelligentsia juive de langue allemande. Dans son excellente introduction à l'œuvre de Rose Ausländer, dans le numéro 40 : 1 (1998) de *Liberté*, Margit Reimer souligne que « le destin juif et sa dichotomie "intégration/exclusion" étaient présents dès l'enfance ». Ce destin se reflète dans le choix des poèmes (en allemand avec traduction française) auxquels la revue alloue une large place.

Le destin de cette femme, ballottée entre les cultures et les continents européen et américain, préfigure celui de millions d'autres à la fin de notre siècle – même son nom, « Ausländer » (étranger), évoque le déracinement. Rose, née Scherzer, garda ce nom, même après son divorce, peut-être parce qu'il lui semblait incarner son destin. Quand, à la suite de la mort du père, elle émigre en 1921 aux États-Unis, où elle travaille comme employée de banque, Rose Ausländer mange le pain amer des apatrides. Revenue à Czernowitz dix ans plus tard, pour prendre soin de sa mère malade, elle gagne sa vie en enseignant l'anglais. C'est l'arrivée des troupes nazies et sa survie dans le ghetto qui la poussent à écrire. Dans un célèbre passage, elle dit de cette période :

> Parce que nous nous savions condamnés à mort, nous autres Juifs avions un énorme besoin de consolation. Et pendant que nous attendions la mort, plusieurs d'entre nous survivaient grâce aux mots du rêve – ces mots devenaient notre foyer blessé dans un monde sans patrie. Écrire, c'était vivre. C'était survivre.

George ELLENBOGEN

Poètes des cinq continents

La porte aux rhinos
et autres poèmes

The Rhino Gate
and Other Poems

Traduits de l'anglais par Jean Migrenne

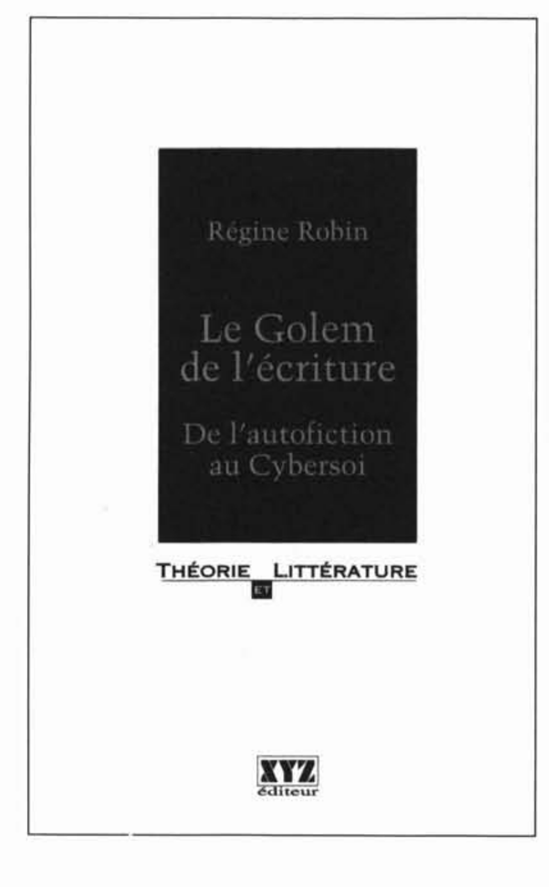
Préface de Tahar Bekri

L'Harmattan

Sans ses poèmes, Rose Ausländer n'aurait pas supporté son destin.

Après la Seconde guerre, elle a failli devenir muette, puisqu'il lui semblait impossible de continuer son œuvre dans « la langue des assassins » (Theodor W. Adorno avait dit, en 1949, qu' « après Auschwitz, écrire de la poésie est impossible »), surtout après la mort de sa mère en 1947. Avec la disparition de la mère se rompt le lien avec Vienne et la culture de langue allemande. Quand, une douzaine d'années plus tard et après un nouveau séjour aux États-Unis, Rose Ausländer rencontre à nouveau Paul Celan, elle est confrontée à la poésie de langue allemande de l'après-guerre. Elle se remet à écrire, s'installe finalement à Düsseldorf, à la Maison Nelly-Sachs (une autre célèbre

[3] « Des contrées de fumée noire », *Liberté*, vol. 40, n° 1, février 1998, 137 p.



poétesse allemande d'origine juive), où elle meurt en 1988.

Les traductions fidèles de Michel Lemercier des 31 poèmes choisis (d'un corpus d'environ 3 500) permettent au lecteur d'entrevoir non seulement des couleurs nouvelles, mais de suivre un destin presque indicible, concentré dans des vers comme ceux-ci, et qui n'ont besoin d'aucun commentaire :

Moi la survivante
de l'horreur
avec des mots
j'écris la vie.

Ou encore :

Je n'ai aucun respect
pour le mot Dieu
Mais un très grand respect
pour le Verbe
qui me créa
pour que j'aide Dieu
à créer le monde.

Contrer l'angoisse d'un avenir incertain
Briser l'isolement, écrire pour exister, faire appel à la mémoire pour mieux affronter un avenir incertain : c'est ce qui caractérise les œuvres, d'une qualité exceptionnelle, d'un autre poète contemporain. D'origine montréalaise, George Ellenbogen enseigne depuis longtemps au Bentley College, à Boston. Avec *La porte aux rhinos/The Rhino Gate,* il s'agit de la première édition bilingue d'un recueil de poésies de cet auteur, encore trop peu connu au Canada.[4] On ne peut que féliciter l'éditeur français pour cette initiative – et surtout pour son choix du traducteur : par la disposition de l'original et de la traduction face à face, le lecteur peut immédiatement apprécier la qualité exceptionnelle de la traduction, tout comme il est amené à mieux saisir des passages, très denses, mais jamais obscurs, de l'original.

Dans la première partie du recueil, composée de dix textes, G. Ellenbogen met en scène une femme blanche vivant sur une ferme africaine, évoquant ainsi le thème de l'exil. De souvenirs où les animaux, les plantes, les serviteurs noirs occupent l'avant-scène, elle glisse lentement dans l'appréhension d'un avenir incertain d'abord, angoissant ensuite, où le présent n'offre plus de prise. La voix de la narratrice, placée à gauche du texte, et entrecoupée par les tam-tams, le passage de rhinos qui sont autant de métaphores obsédantes, trouve une sorte de « contrevoix » sur la page de droite, lui faisant écho, de manière plus posée, factuelle, mais non moins déroutante. Les citations d'auteurs ayant écrit sur l'Afrique de l'Est, d'encyclopédies, de coupures de journaux, de chants maumau reflètent et brisent la voix de la narratrice. S'établit ainsi un kaléidoscope où les correspondances sont fractionnées à l'infini, dans un jeu d'intertextualité dont la profondeur et la richesse exceptionnelles ne se révèlent qu'après des lectures répétées.

---

[4] Traduit de l'anglais par Jean Migrenne. Préface de Tahar Bekri, coll. « Poètes des cinq continents », L'Harmattan, Paris, 1997, 122 p.

Les autres parties du recueil, « Itinéraires » (Routes), « Socs affilés » (Sharpened Ploughshares), « Voyages à trois yeux » (Travelling with Three Eyes), « Où nous étions jadis » (Where We Once Were) présentent des textes où le poète pousse plus loin sa réflexion sur la condition de l'exilé, et de l'exilé juif en particulier. Un des poèmes les plus émouvants demeure « Au cimetière juif de Gora Kalwaria » (At the Jewish Cemetery in Gora Kalwaria), tentative désespérée de reconstituer un passé à jamais perdu, fractionné et dilué par le passage du temps, appel à la mémoire au sein d'une modernité qui se contente de monuments érigés à la mémoire des disparus, désormais sans nom. Ailleurs, ce sont les moments précis qui surgissent de souvenirs, voyages, instantanés, l'enfance à Montréal. Comme il l'avait déjà fait dans certains de ses recueils antérieurs (*Along the Road from Eden, The Night of Unstones*), G. Ellenbogen nous rappelle dans ces nouveaux poèmes le travail de la mémoire, défense contre les angoisses d'un avenir incertain, dans une langue magnifique, et magnifiquement sculptée.

Avec Rose Ausländer, George Ellenbogen, Joseph Roth ou Philip Roth, et tant d'autres encore (et pas uniquement du côté de la judéité), les thèses de Régine Robin se confirment : poètes et écrivains ne sont ni eux-mêmes ni personne. Ils se multiplient par leurs doubles, se créent et se recréent dans la volonté de travailler la mémoire pour mieux contrer l'angoisse de l'avenir. ■

Hans-Jürgen Greif
est professeur au département des littératures, section études germaniques, de l'Université Laval.

Derrière le rideau vert

PHILIPPE ALLARD

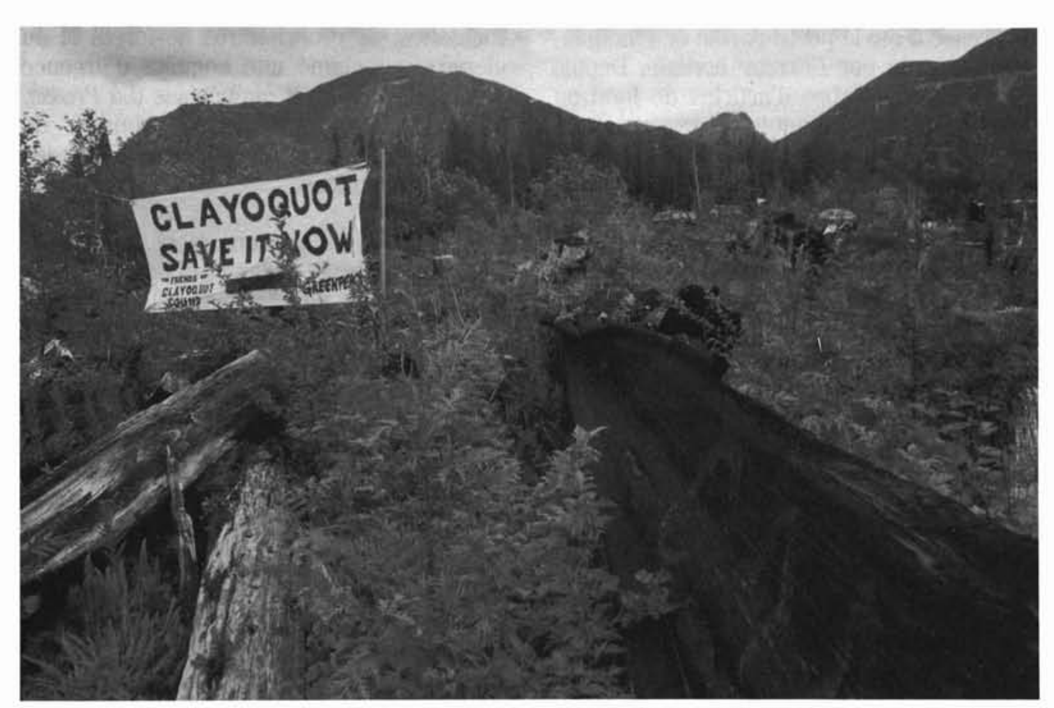
Vous êtes sur la route et vous vous promenez tranquillement avec votre famille ou vos amis. Le paysage bordé de conifères vous apaise et vous vous mettez à rêver aux vastes espaces verts qui défilent à vos côtés. Toutefois, si vous pouviez voler au dessus des premiers arbres, vous verriez à votre grande stupéfaction que la forêt n'existe pas, *qu'elle n'existe plus*... Vous vous sentiriez alors comme les centaines de milliers de personnes qui on vu le court métrage choc de Richard Desjardins et de Robert Monderie, *L'Erreur boréale*, diffusé à Télé-Québec le 28 mars dernier et, un peu après, à Radio-Canada. Dans ce documentaire, les auteurs jettent un regard troublant sur l'exploitation actuelle de la forêt boréale québécoise, cette vaste zone située au nord de la forêt de feuillus et au sud de la toundra. La voix de la raison écologique commencerait-elle à se faire entendre au Québec ?

Il y a longtemps qu'un événement médiatique n'avait autant heurté la sensibilité écologique des Québécois. Quelques semaines avant d'être télédiffusée, *L'Erreur boréale* avait été exposée aux médias, question de préparer le terrain. L'effet fut tel que Télé-Québec, le dimanche soir de sa diffusion, obtint une de ses plus importantes cotes d'écoute. Dès le lendemain et dans les semaines qui suivirent, critiques, dénonciations et commentaires de toutes sortes ont envahi les quotidiens québécois et les journaux télévisés. La grande majorité des textes ont accusé le gouvernement et félicité Richard Desjardins d'avoir utilisé ses talents d'artistes pour la cause de l'environnement. Mais que dévoile donc ce documentaire qui a fait couler tellement d'encre et fait parler tant de gens ?

Le narrateur, Richard Desjardins, auteur-compositeur-interprète et poète engagé, y montre essentiellement deux choses. Tout d'abord, on apprend que malgré le caractère public des forêts québécoises, l'accès à cette ressource naturelle a été cédé aux compagnies forestières pour pratiquement rien. Une loi passée sous silence en 1987 par le gouvernement libéral de l'époque a divisé le gros de la forêt québécoise en 300 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Un fonctionnaire du ministère de l'Environnement nous apprend que ce dernier n'a rien à voir avec la gestion de la forêt et de ces CAAF. Tout se joue entre le ministère des Ressources naturelles du Québec et une dizaine d'entreprises forestières, ainsi que leurs actionnaires, cela va de soi...

Les compagnies forestières se sont donc vu attribuer ces zones d'exploitation pour une période de 25 ans renouvelables. La condition principale pour la reconduction du contrat est que les compagnies doivent assurer la régénération de la forêt, mais aux frais du gouvernement. Ce qu'on apprend en deuxième lieu, c'est que les compagnies propriétaires de CAAF sont très loin d'honorer cette partie importante de leur contrat, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour la forêt boréale.

Pour assurer le renouvellement de la ressource, les compagnies utilisent actuellement la technique de « coupe avec protection de la régénération des sols ». Au lieu de raser aveuglément une zone en ne laissant aucun arbre debout, on laisse intactes des bandes d'arbres plus ou moins larges, censées assurer le repeuplement du territoire où s'est fait la coupe. De plus, pour faire des projections à long terme et pour garantir aux entreprises un accès aux ressources à perpétuité, le gouvernement utilise un logiciel d'exploitation forestière dénommé *Sylva* qui est supposé, entre autres, indiquer le type de coupe à faire pour obtenir telle quantité de telle sorte d'arbre. Il s'agit,



Il n'y a pas qu'en Colombie-Britannique (photo) où les coupes à blanc et les forêts dévastées préoccupent la population. Au Québec, ce sujet est devenu un scandale depuis la diffusion de L'erreur boréale.

d'après Desjardins, du même type de logiciel utilisé pour gérer les stocks de morues dans l'Atlantique. Selon les experts interviewés, il y a tout un monde entre cette gestion informatique « idéale » et la réalité. Les résultats actuels en laissent d'ailleurs plus d'un songeur.

Si on en croit les ingénieurs et techniciens forestiers et les images chocs que l'on peut voir, la technique de « coupe avec protection de la régénération des sols » n'est qu'un synonyme de coupe à blanc. En effet, les bandes d'arbres laissées derrière par la machinerie lourde ne sont souvent que de minces lisières de petits arbres ne pouvant jamais à elles seules assurer la régénération. La même machinerie, qui peut peser jusqu'à 40 tonnes, fait des ravages sur le sol, qu'elle compacte sous son poids, réduisant au minimum les possibilités de nouvelles pousses. Dans ces conditions, la régénération se fait mal et bien souvent avec des types d'arbres qui ne sont pas ceux désirés. La faune disparaît, les sols glissent, les lacs se réchauffent, les frayères s'ensablent, et les touristes, déçus par le triste paysage qui s'étale devant eux, ne reviennent plus.

Le reboisement artificiel n'est pas une panacée. Il mène directement à la monoculture qui rend la nouvelle forêt plus vulnérable aux épidémies. Elle est faite dans des conditions de travail difficiles, par des gens qui n'ont aucune formation en foresterie. Pour Desjardins, « l'important, c'est de créer une illusion rassurante auprès de l'opinion publique ». Tout est là. Les lisières ténues d'arbres servent non pas tant à régénérer le sol boréal, mais bien à donner l'illusion que le Québec possède une forêt solide et inépuisable. C'est ce qui a choqué tous ceux ayant vu le documentaire. Ces images, filmées à vol d'oiseau, sont les plus fortes du film. La caméra est braquée sur un joli lac et sur la forêt qui l'entoure, puis, peu à peu se déplace vers l'intérieur de celle-ci, qui n'existe pas, qui n'existe plus. Desjardins souligne cette réalité au marqueur télévisuel et ses images resteront longtemps gravées dans l'esprit des Québécois.

La presse a été le porte-parole de l'indignation soulevée par *L'Erreur boréale*. Depuis sa diffusion, nombre d'articles de fond ou d'éditoriaux ont été publiés à ce sujet dans les quotidiens importants. Par exemple, Jean-Robert Sansfaçon écrit dans un éditorial du *Devoir* qu' « en abandonnant la gestion des forêts aux entreprises sans trop de contrôle, voire avec complicité, le gouvernement du Québec trahit la confiance des citoyens au nom d'une conception de développement économique d'un autre siècle. » (31 mars 1999). Dans un tel contexte, une réponse du gouvernement au documentaire devenait indispensable.

MALGRÉ LE CARACTÈRE PUBLIC DES FORÊTS QUÉBÉCOISES, L'ACCÈS À CETTE RESSOURCE NATURELLE A ÉTÉ CÉDÉ AUX COMPAGNIES FORESTIÈRES POUR PRATIQUEMENT RIEN.

Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, qualifie de démagogique et de dangereux pour l'industrie le documentaire de Desjardins. « Votre film, écrit-il, se voulait un déclencheur de la conscience sociale québécoise. Malheureusement, il risque d'être un assommoir pour l'industrie forestière québécoise, non pas tant ici, chez nous, mais bien à l'étranger. » (*Le Devoir*, 1er avril 1999). Le ministre ne sera certainement pas le seul à penser comme cela. Il rappelle en effet que l'industrie forestière « représente la plus importante contribution à la balance commerciale du Québec. Elle fournit 200 000 emplois directs, indirects et induits, ce qui représente 13 % de l'emploi manufacturier. » Il est donc à peu près certain que Richard Desjardins ne retrouvera pas que des amis lorsqu'il retournera dans son Abitibi natal.

Chantal Hébert, qui signe des chroniques au *Toronto Star* et au *Devoir*, rappelle dans ce dernier que « le problème du ministre, c'est que *L'Erreur boréale* fait scandale à la campagne comme à la ville. » À la vue du documentaire « une coalition formée de groupes environnementaux, de syndicats, d'autochtones, de propriétaires de forêts et du clergé » a réclamé une enquête d'urgence sur l'état de la forêt québécoise (*La Presse*, 12 mars 1999). Même le ministre de l'Environnement se disait perturbé par les images présentées.

Les réponses du gouvernement, qui nie en bloc le portrait accusateur de *L'Erreur boréale,* sont fondées sur les mêmes intérêts que ceux de l'industrie. Une fois le fard de la rectitude politique et de la langue de bois enlevé, le ministre Brassard aurait pu donner la même réponse que celle donnée à Desjardins par feu le magnat de la presse Pierre Péladeau. Alors qu'il assistait à une assemblée d'actionnaires d'une compagnie forestière, Desjardins a demandé à Péladeau s'il croyait que la forêt était malade. Réponse : « C'est des questions niaiseuses ». La collusion actuelle entre les technocrates de l'industrie forestière et le gouvernement contribue à maintenir le public dans l'ignorance. On peut espérer que le documentaire de Desjardins parviendra à transformer ces questions « niaiseuses » en questions sociales et politiques importantes.

La forêt est ancrée dans la mythologie et l'imaginaire québécois. Jadis, elle symbolisait la nature que l'on devait maîtriser. Elle était une étape à franchir : un arbre, c'est bien beau, mais pour construire une terre qui fera naître une moisson et qui nourrira la famille et le village, il fallait l'arracher, le déraciner, le couper. Pour construire le pays, il fallait déraciner. Dans *L'Erreur boréale* (que certains commentateurs ont rebaptisé « *L'Horreur* » *boréale*), Richard Desjardins et Robert Monderie nous montrent que le gouvernement actuel, avec l'aide des entreprises forestières, en est encore à cette étape de l'histoire. Et les réactions de la population montrent que la forêt ne doit plus être considérée comme un obstacle à surmonter, mais comme un bien public à conserver. ■

Philippe Allard
détient une maîtrise en science politique de l'Université Laval.

Nouvelle chaire UNESCO

MARC ANGENOT

La huitième chaire UNESCO de philosophie a été créée au début de cette année à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle est rattachée à son département de philosophie. Sa première titulaire est le professeur Josiane Boulad-Ayoub, bien connue pour ses travaux sur la philosophie du XVIIIe siècle, sur les idéaux des Lumières, idéaux qui sont à l'origine de l'invention de la politique moderne et des droits de l'homme et du citoyen.

Qu'est-ce qu'une chaire UNESCO de philosophie ? Laissons Mme Boulad-Ayoub répondre :

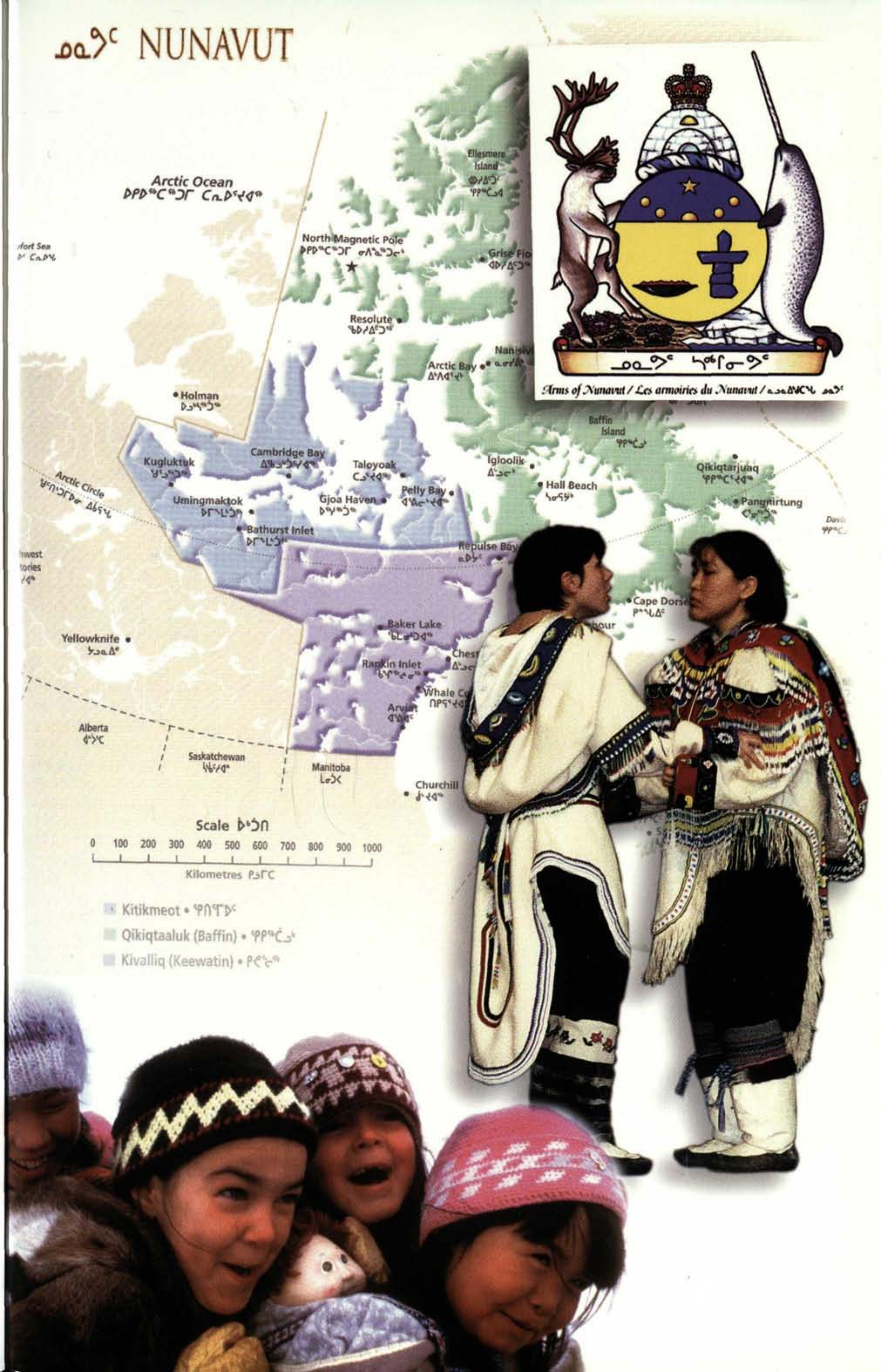
> C'est d'abord un pôle d'excellence de la philosophie vivante. Elle a vocation de confronter la rigueur de la réflexion philosophique aux problèmes du monde actuel, et de la rendre accessible au plus grand nombre. Elle se veut un élément essentiel de la sensibilisation aux valeurs de la démocratie et à la culture de la paix. C'est ensuite un lieu privilégié de circulation d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants de haut niveau. C'est enfin une scène de libre expression – à l'image de la démocratie – qui accepte le pluralisme des références et des écoles, cherche le dialogue au-delà de toutes les frontières et requiert au nom du droit à la philosophie la communauté des égaux dans le travail de la réflexion philosophique.

Centrée sur la philosophie politique et la philosophie du droit, la chaire UNESCO-UQAM a pour thème de traiter des fondements philosophiques de la justice sociale et de la démocratie à l'heure de la mondialisation. Elle doit assumer le rôle d'un pôle d'excellence sur l'axe Nord-Sud du réseau des chaires de philosophie de l'UNESCO : elle travaille en commun prioritairement avec la communauté philosophique de l'Afrique et de l'Amérique Latine. À Montréal, la chaire UQAM collabore avec plusieurs centres universitaires et avec des ONG (organisations non gouvernementales). Comprenant un ensemble cohérent d'activités de formation, de perfectionnement, de recherche et de documentation, les travaux de la chaire sont axés sur un projet particulier : ouvrir un espace de pensée critique sur l'exigence, pour la communauté internationale, de se doter d'institutions telles que la liberté n'appartienne plus seulement à ceux qui dominent le marché.

La série des ateliers de discussion retenus pour l'année en cours pose cette question au présent dans une destination qui n'est pas seulement celle des spécialistes de la philosophie, mais de tous, étudiants et professeurs de toutes disciplines, mais aussi responsables politiques et syndicaux, et citoyens. Mobilisant une pluralité d'acteurs et d'organismes, la chaire UNESCO-UQAM tente ainsi de contribuer de façon concrète à la dynamique des débats liés aux transformations de la post-modernité et à l'institution d'une société juste et véritablement démocratique.[1]

Marc Angenot
est professeur de lettres
à l'Université McGill.

[1] Pour plus d'information et pour le calendrier des activités, on se rapportera au site web de la chaire : http ://www.philo.uqam.ca/UNESCO/



NUNAVUT
Arctic Ocean
North Magnetic Pole
Ellesmere Island
Resolute
Arctic Bay
Holman
Cambridge Bay
Kugluktuk
Taloyoak
Igloolik
Qikiqtarjuaq
Arctic Circle
Umingmaktok
Gjoa Haven
Pelly Bay
Hall Beach
Pangnirtung
Bathurst Inlet
Baffin Island
Repulse Bay
Cape Dorset
Yellowknife
Baker Lake
Rankin Inlet
Arviat
Alberta
Saskatchewan
Manitoba
Churchill
Scale
0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000
Kilometres
Kitikmeot
Qikiqtaaluk (Baffin)
Kivalliq (Keewatin)
Arms of Nunavut / Les armoiries du Nunavut